MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 12 décembre 2015, à 8 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *Mme Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *Mme Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1er décembre 2015, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 12 décembre à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, lundi 14 décembre à 17 h et 20 h 30 et mardi 15 décembre 2015 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Comme vous le savez tous, nous sommes réunis aujourd'hui pour l'acte le plus important pour lequel le peuple nous mandate, à savoir le vote du budget. Au préalable, j'aimerais que tout le monde soit conscient que le bureau et moi, nous sommes là pour que les choses se passent au mieux. Hier, nous avons eu une réunion avec les services financiers et j'espère que, avec votre aide, nous pourrons accomplir le travail que nos électeurs et nos électrices attendent.

Nous saluons la présence, dans le bureau à côté de la salle des pas perdus, des personnes qui feront les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions: M^me^ Nathalie Bohler, directrice du département des finances et du logement, son adjoint M. Philippe Krebs, M^me^ Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, M^me^ Hanan Bouchaour, responsable d'unité, M^me^ Sylvie Fontaine, adjointe de direction, M^mes^ Carmen Moor et Geneviève Froidevaux et M. François Pasteur, collaborateurs administratifs à la Direction financière. Nous saluons également M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, ainsi que le directeur général adjoint, M. Olivier-Georges Burri.

Je rappelle que, pour les débats sur le budget, les interventions des orateurs ne sont pas limitées à sept minutes, en vertu de l'article 84 du règlement du Conseil municipal (RCM). Par ailleurs, l'obligation de s'abstenir ne s'applique pas aux délibérations budgétaires, selon l'article 42 du RCM. Enfin, j'attire votre attention sur le fait que nous ne pouvons traiter que les objets figurant à l'ordre du jour, comme le précise l'article 38 du RCM. Les nouveaux objets à annoncer peuvent néanmoins être déposés pour être inscrits à l'ordre du jour de janvier.

A 9 h 30, une pause café-croissant sera offerte à la buvette. Les membres du Conseil municipal peuvent utiliser leurs bons dès maintenant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

– P-351, «Pour que la rue du Parc retrouve sa qualité de vie»;
– P-352, «Non à la surélévation des immeubles situés au-dessus de la Migros Navigation»;
– P-353, «L'appel pour l'Usine».

4. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016 (bis) (PR-1158 A/B/C)[1].

TABLE DES ANNEXES

1. Présentation du projet de budget 2016 à la commission des finances (novembre 2015) 3109

2. Réponses du département des autorités du 4 décembre 2015 aux questions de la commission des finances sur le projet de budget 2016 . . . 3136

3. Réponses du département des finances et du logement du 7 décembre 2015 aux questions de la commission des finances sur le projet de budget 2016. 3138

4. Réponses du département des constructions et de l'aménagement du 7 décembre 2015 aux questions de la commission des finances sur le projet de budget 2016 3173

5. Réponses du département de la culture et du sport du 4 décembre 2015 aux questions de la commission des finances sur le projet de budget 2016. 3175

6. Réponses du département de la cohésion sociale et de la solidarité des 4 et 9 décembre 2015 aux questions de la commission des finances sur le projet de budget 2016 3178

[1] Projet de budget, 2976. Commission des finances, 3101.

7. Nouveaux postes au projet de budget 2016. 3185

8. Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014-2018 (juin 2014). 3186

9. Politique énergétique et climatique de la Ville de Genève. Objectifs politiques et stratégiques. Plan d'actions 2014-2018 (mise à jour de mai 2014) 3223

10. Rapport d'activité 2014 du Service de l'énergie. 3236

11. Explications du département de la culture et du sport sur les écarts au projet de budget 2016 (4 décembre 2015) 3254

12. Explications du département de l'environnement urbain et de la sécurité sur les écarts au projet de budget 2016. 3256

13. Organigrammes du Service de la sécurité et de l'espace publics et du Service d'incendie et de secours. 3258

14. Prestations externes du Service Voirie – Ville propre et du Service des espaces verts 3260

15. Estimation du Service d'incendie et de secours concernant la coût des interventions pour noyade. 3261

PROJET DE BUDGET 2016
novembre 2015

VILLE DE GENÈVE

priorités politiques du CA

- amélioration de l'offre aux familles
- soutien à la formation des jeunes
- renforcer la sécurité
- entretien du patrimoine
- maîtrise de l'évolution des charges
- promotion de l'innovation

VILLE DE GENÈVE

résultats prévisionnels

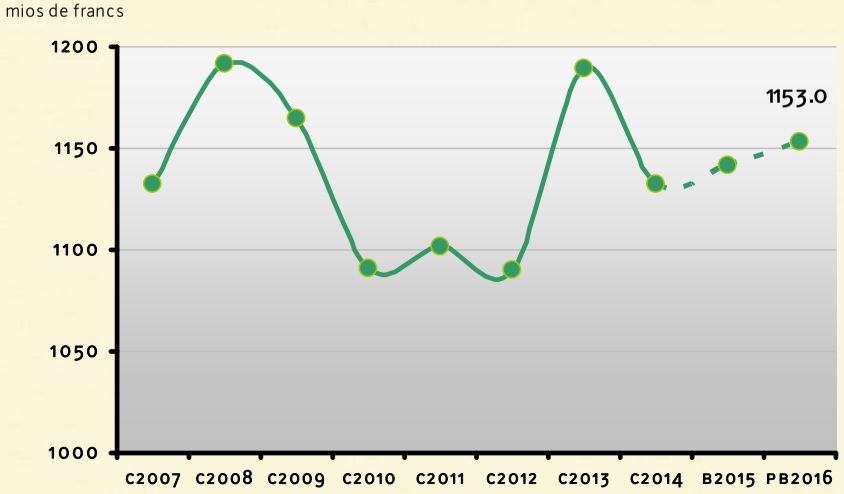
en mios	comptes 2014	budget 2015	PB 2016
revenus nets	1'132,2	1'141,8	1'153,0
charges nettes	1'117,3	1'141,8	1'144,8
résultat	+ 14,9	+ 0.0	+ 8,2

les charges sont stables, alors que les revenus augmentent quelque peu.

le projet de budget 2016 présente un résultat positif.

VILLE DE GENÈVE

revenus nets

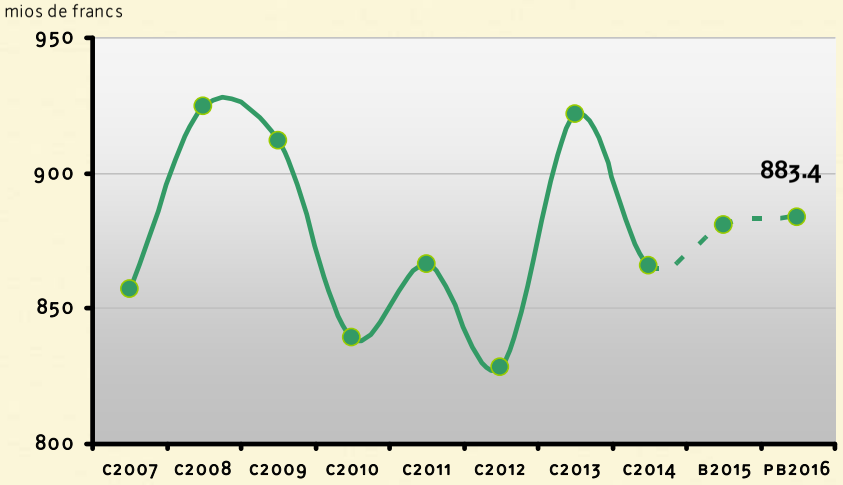


+ 11,2 mios

- stabilité relative des revenus nets

VILLE DE GENÈVE

impôts

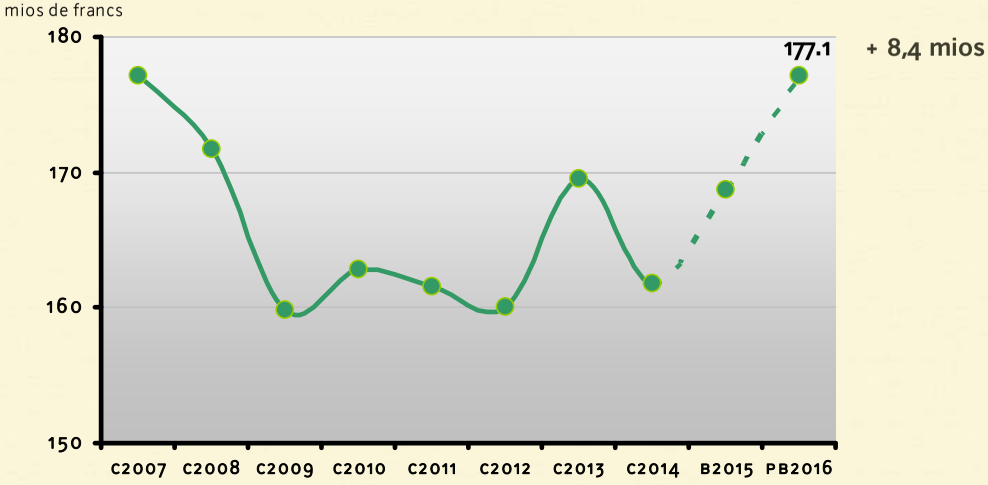


+ 1,6 mio

- prévisions du canton d'octobre 2015
- taxe professionnelle : 115 mios

VILLE DE GENÈVE

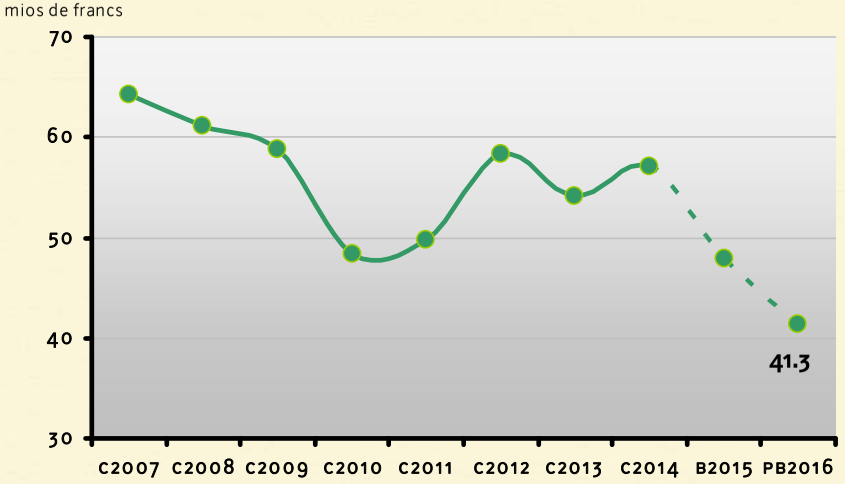
revenus des biens



- modification LSIG + 7,5 mios
- dividendes + 1,3 mio

VILLE DE GENÈVE

revenus divers

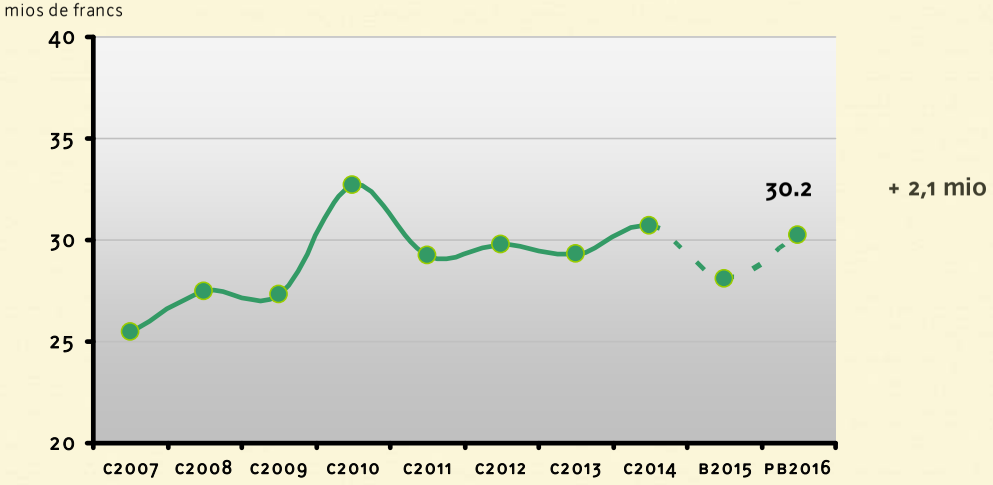


- 6,6 mios

- honoraires de régie (imput. internes) - 6,5 mios
- gratuités (compensées) - 0,3 mio

VILLE DE GENÈVE

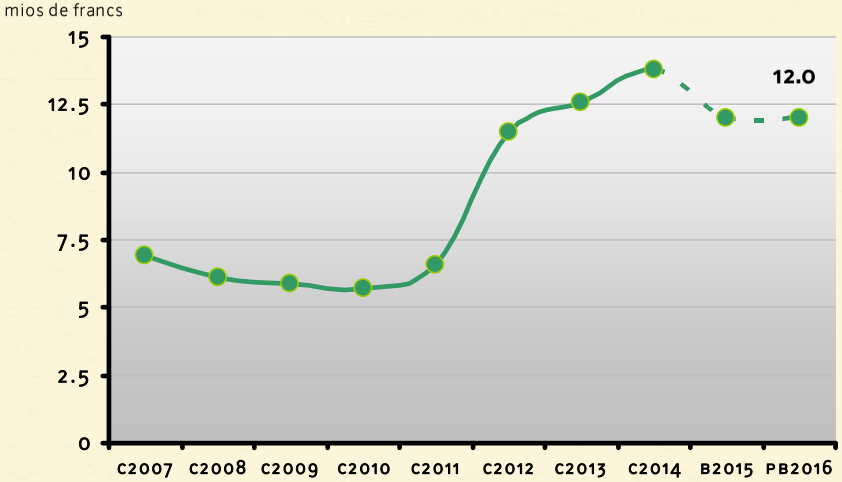
dédom. collectivités publiques



- participations des communes au SIS + 2,0 mios

VILLE DE GENÈVE

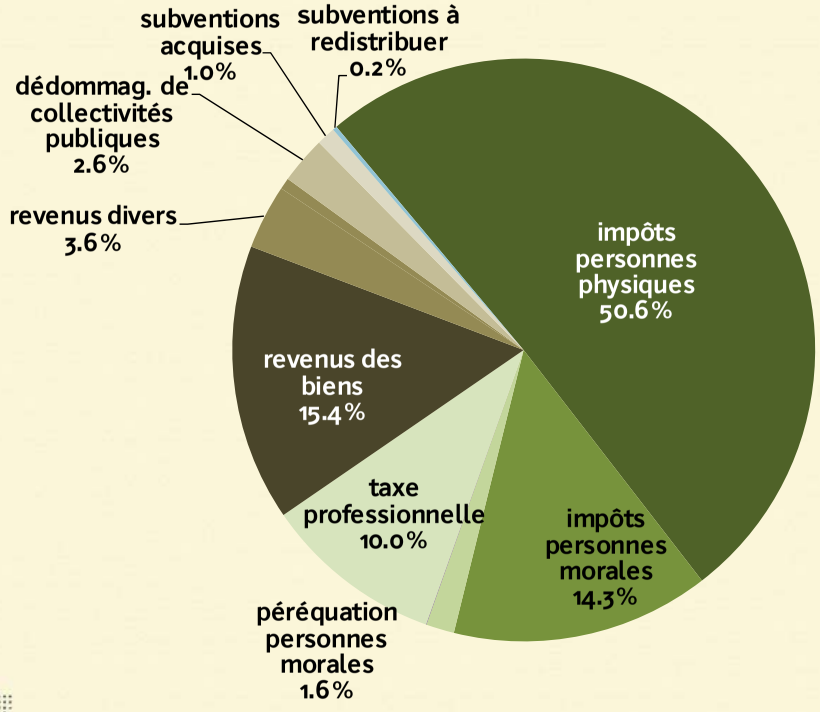
subventions acquises



- 0,0 mio

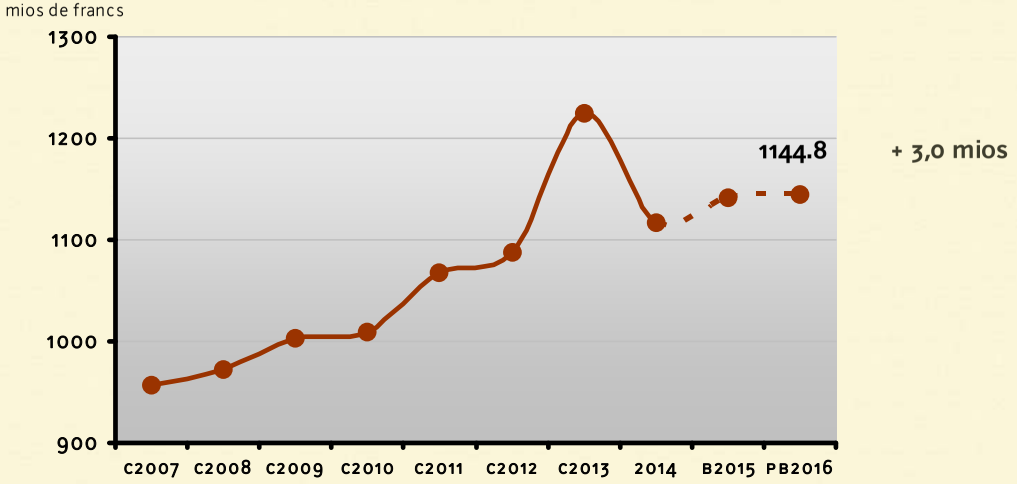
VILLE DE GENÈVE

revenus nets par nature comptable



VILLE DE GENÈVE

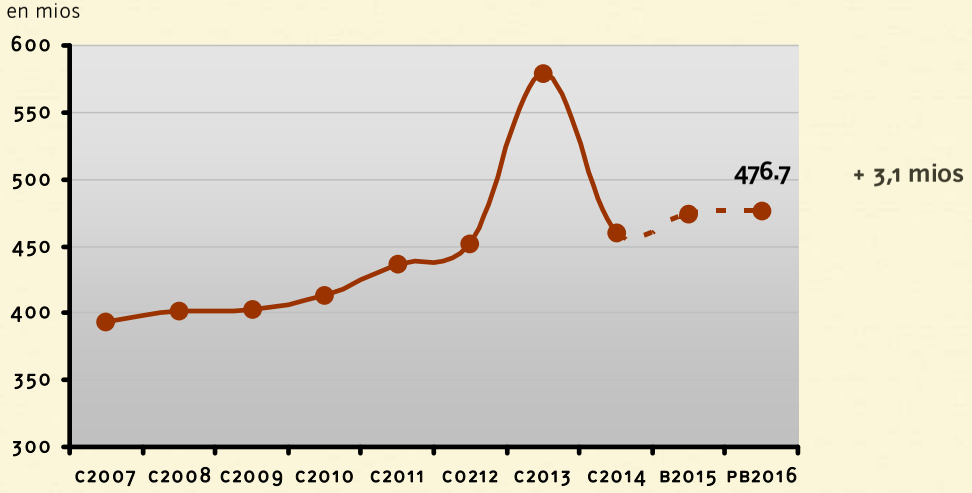
charges nettes



- charges nettes en hausse de 3,0 mios par rapport au budget 2015

VILLE DE GENÈVE

personnel

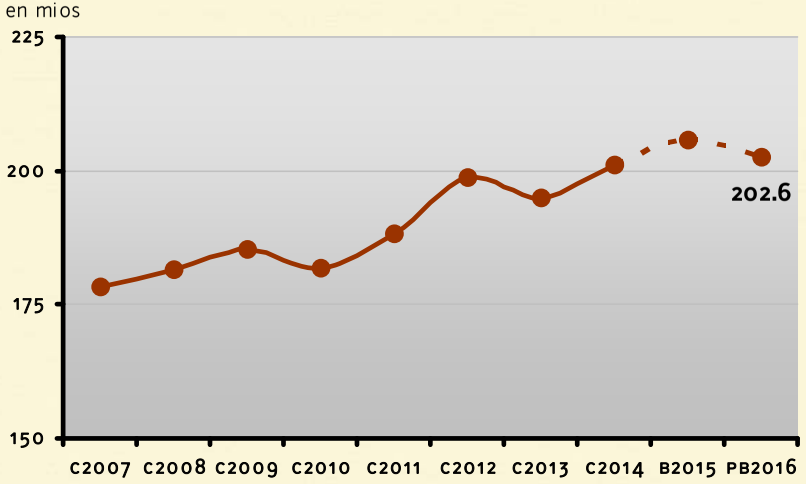


+ 3,1 mios

- mécanismes salariaux + 2,0 mios
- postes créés partiellement en 2015 + 1,9 mio
- 21 nouveaux postes (1,3 compensé) + 0,8 mio

VILLE DE GENÈVE

biens, serv. et marchandises

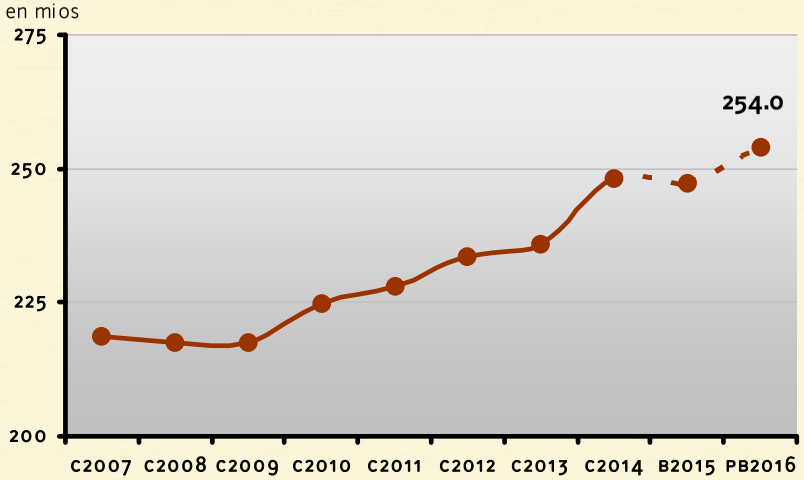


- 3,0 mios

- entretien des routes + 1,0 mio
- entretien bâtiments PA et PF + 1,0 mio
- honoraires de régie (input. internes) - 6,3 mios

VILLE DE GENÈVE

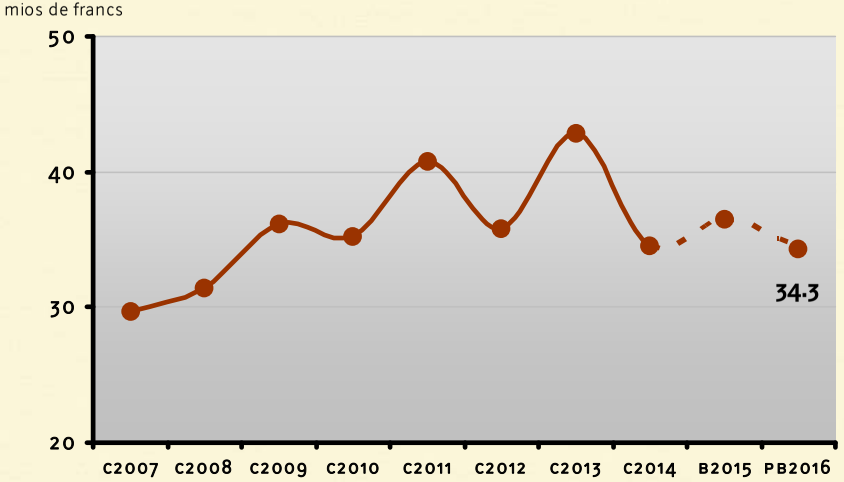
subventions accordées



- 305 nouvelles places de crèche + 2,2 mios
- mécanismes salariaux petite enfance + 1,7 mio
- fonds d'apprentissage + 1,5 mio
- gratuités (compensées) + 0,3 mio

VILLE DE GENÈVE

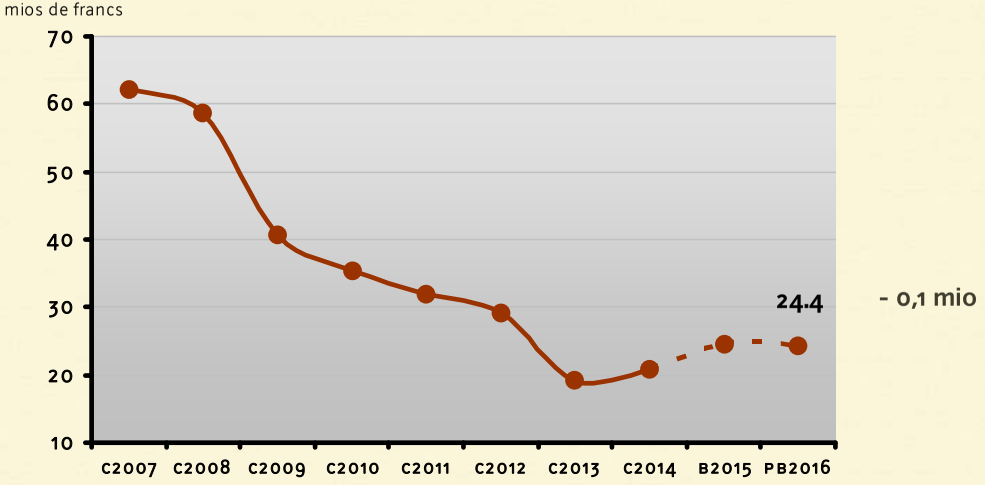
contributions autres collectivités



- 2,3 mios

- nouvelle péréquation intercommunale – 2,0 mios

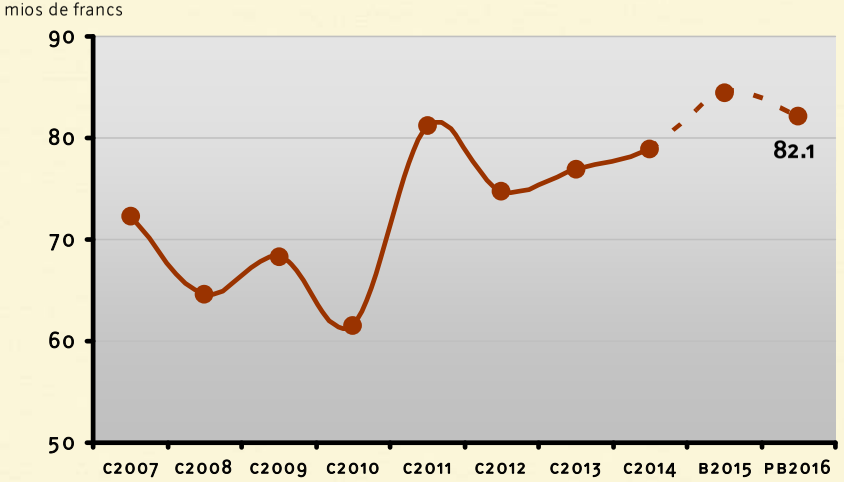
intérêts passifs



- la stratégie de gestion de la dette (30% de taux variable) permet de stabiliser l'évolution des intérêts passifs dans un contexte d'augmentation de l'endettement

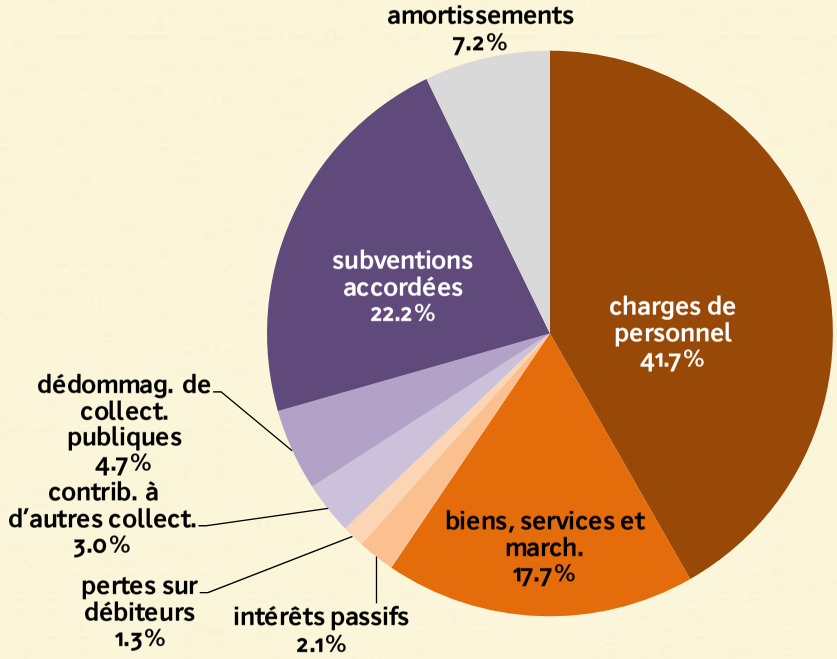
VILLE DE GENÈVE

amortissements



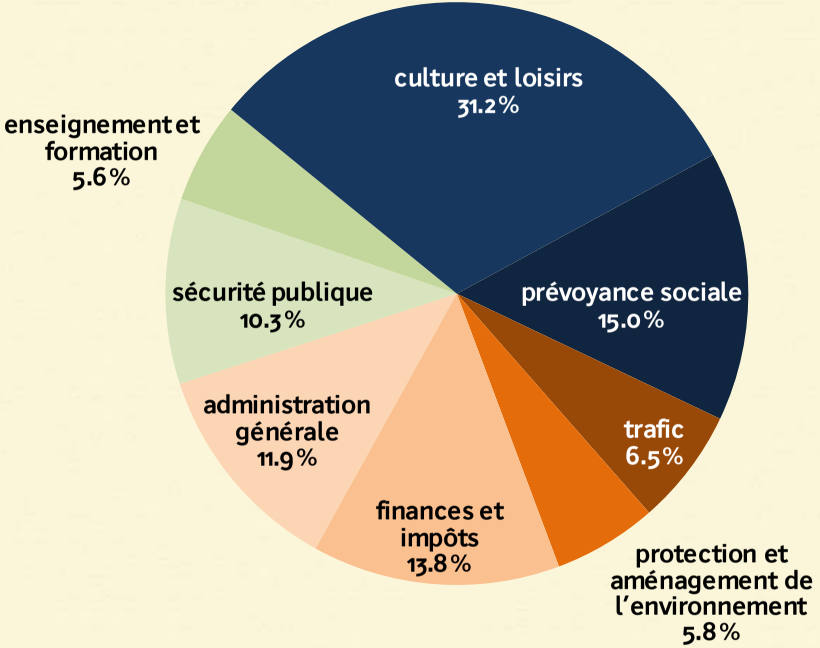
- 2,4 mios

charges nettes par nature comptable



VILLE DE GENÈVE

charges par politique publique



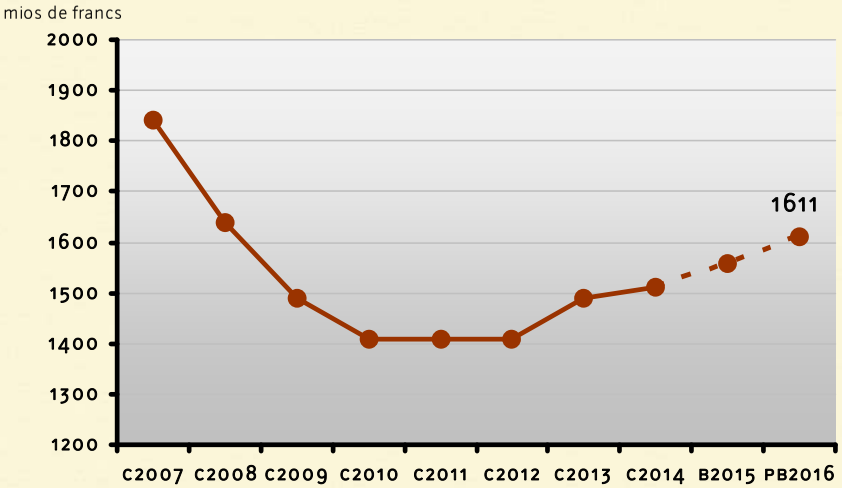
VILLE DE GENÈVE

investissements et autofinancement

- enveloppe annuelle des investissements 130,0 mios
- autofinancement 90,3 mios
- insuffisance de financement 39,7 mios
- taux d'autofinancement 76,9 %

VILLE DE GENÈVE

dette prévisionnelle



- le niveau prévisionnel de la dette est estimé à 1'611 mios à fin 2016

VILLE DE GENÈVE

gestion financière

en mios	2007	PB 2016	évolution
dette	1'840	1'611	- 12,4%
intérêts passifs	62,1	24,4	-60,7%

VILLE DE GENÈVE

en résumé

revenus nets	1'153,0 mios
charges nettes	1'144,8 mios
résultat	+ 8,2 mio
investissements	130,0 mios
amortissements	82,1 mios
insuffisance de financement	39,7 mios
dette prévisionnelle (fin 2016)	1'611 mios

VILLE DE GENÈVE

renforcer la sécurité

par les 3 mesures suivantes :

- renforcer les effectifs sapeurs-pompiers professionnels
- ouvrir les 3 casernes existantes 24h/24 (casernes rue des bains, asters et frontenex)
- assurer, au minimum, les départs en intervention standard

VILLE DE GENÈVE

SIS : actions organisationnelles

2016

2018

- + 25 sapeurs-pompiers professionnels
- aménagement des casernes existantes (chambre de repos supplémentaires)

VILLE DE GENÈVE

SIS : actions organisationnelles

2018

2020

- renforcer les effectifs sapeurs-pompiers professionnels
- garantir l'ensemble des trains d'intervention, standard et particulier

VILLE DE GENÈVE

SIS : gouvernance

- le SIS intervient sur tout le canton (loi F 4.05)
- nouvelle gouvernance avec une plus grande implication de l'ACG
- mutualisation des coûts du SIS

VILLE DE GENÈVE

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Jacques PAGAN
Président
Commission des finances

Genève, le 4 décembre 2015

Réponses aux questions de la Commission des finances sur le PB 2016

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités du 1er décembre 2015 et vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions posées par la Commission des finances.

Question 1 : Une commissaire demande s'il existe une base légale à la procédure du CM consistant à voter en bloc les amendements au budget ainsi que leur compensation, contrairement aux pratiques du Grand Conseil qui les vote séparément.

Réponse : Monsieur Krebs s'est entretenu avec elle et a pu l'éclairer à ce sujet à son entière satisfaction.

Question 2 : Il a été demandé d'expliquer la différence de -105 897 Frs observée sur le compte 301 180 (salaires fonctionnaires) du Contrôle financier (cellule votée A900010),

Réponse : Il s'agit d'un compte compétent. Le Budget 2015 était surévalué et un ajustement a été opéré sur le Budget 2016 sans impact sur le nombre de poste.

Question 3 : Une commissaire désire connaître le disponible budgétaire RH du Secrétariat du Conseil municipal ainsi que le nombre de postes disponibles au 1er janvier 2016.

Réponse : Au 1er janvier 2016, le SCM aura un disponible budgétaire de **112,56%** et trois postes à repourvoir totalisant 100 % de taux d'activité. Le détail de ces postes est résumé dans le tableau annexé.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en restant à votre disposition pour tout autre complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Moret

Annexe mentionnée

Copie : Madame Ester ALDER, Maire

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Situation RH du SCM au 1er janvier 2016

Nombre de postes à repourvoir

Procès-verbaliste de commission	50
Procès-verbaliste de commission	10
Procès-verbaliste	40
Sous total	**100**

Disponibles budgétaires

Disponible budgétaire au 1.1.2016	112.5 %
Total général	**212,5**

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE

VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Jacques Pagan
Président de la Commission des finances

Genève, le 7 décembre 2015

Objet **Audition du 2 décembre 2015 – Projet de budget de la Ville de Genève exercice 2016**

Sandrine Salerno

Tél. 022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Monsieur le Président,

Pour faire suite à l'audition citée sous objet, j'ai l'avantage de vous transmettre, en annexe, les réponses aux questions restées en suspens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

Annexes mentionnées

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 33
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Commission des Finances

Date : 2 décembre 2015

Service : Département des finances et du logement

Sujet : Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016

Question : Un-e commissaire demande la situation du Fonds chômage à ce jour ainsi que les engagements pour les années à venir par association.

Réponse : En annexe est joint le tableau de la situation du Fonds chômage à ce jour avec les engagements sur les années 2016-2017 par association.

Le 7 décembre 2015.

FONDS CHÔMAGE Situation financière projetée et engagements au 7 décembre 2015	2016 et 2017 au 31.12.2015 70'881.90
Attribution budgétaire 2016	4'000'000.00
Solde disponible au **1er janvier 2016**	**4'070'881.90**
Engagements selon conventions	
2016	
Bateau GE	*5'000.00*
Camarada	*190'197.00*
Caritas Voie 2	*300'000.00*
CaddieService A 2 pas des commerces	*300'000.00*
Genèveroule Arcade de la Terrassière	*135'975.00*
SOS-Femmes Label Bobine	*250'000.00*
Maison Kultura Espace Jeunes Espoir	*60'000.00*
Comptabilis Programme d'insertion	*150'000.00*
La Barje Dispositif Jeunes	*130'000.00*
Découvrir Asumir	*250'000.00*
La Carte Blanche Structure d'insertion sociale et professionnelle	*270'000.00*
Voie-F Nos forces dans la vie	*16'776.00*
Fondation EPER Mentorat Emploi Migration	*60'000.00*
Voie-F Ateliers français écrit	*150'075.00*
C9FBA Dispositif pour l'accès aux compétences de base	*23'050.00*
Certis Carrefour emploi formation	*35'000.00*
Genèveroule Mécaniciens volants	*28'000.00*
Fondation IPT Réinsertion professionnelle pour les personnes sans droits	*172'000.00*
Mamajah Tremplin vert	*20'000.00*
Phareseniors Employabilité des seniors 45+	*210'000.00*
Voie-F (avec F-Info, SOS Femmes et Camarada) Jobcoaching	*60'030.00*
Découvrir Echanges	*20'000.00*
visAgenève Profil vidéo	*33'000.00*
Ortra Santé Social Genève Aide à la réinsertion	*100'660.00*
Engagements 2016	**2'969'763.00**
2017	
Caritas Voie 2	*300'000.00*
Genèveroule Arcade de la Terrassière	*135'974.00*
Comptabilis Programme d'insertion	*61'000.00*
La Barje Dispositif Jeunes	*15'939.00*
Découvrir Asumir	*250'000.00*
La Carte Blanche Structure d'insertion sociale et professionnelle	*30'000.00*
Engagements 2017	**792'913.00**

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Commission des Finances

Date : 2 décembre 2015

Service : Département des finances et du logement

Sujet : Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016

Question : Un-e commissaire demande quelle est la participation de la Ville de Genève en faveur de la Genève internationale.

Réponse : Le rapport du groupe permanent conjoint Confédération-Canton sur les priorités de la Genève internationale comprend une réflexion sur le futur de la Genève internationale et un état des lieux de différents soutiens institutionnels. Il convient de se référer notamment aux pages 10 et 14 du document annexé, en ce qui concerne la contribution de la Ville de Genève.

Le 7 décembre 2015.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

GROUPE PERMANENT CONJOINT CONFEDERATION CANTON SUR LES PRIORITES DE LA GENEVE INTERNATIONALE

La Genève internationale et son avenir

25 juin 2013

Etat des lieux, défis et stratégies

Le 19 novembre 2012, le Groupe permanent conjoint (GPC) a donné mandat à sa composante technique de "mener une réflexion approfondie sur le futur de la Genève internationale et d'en présenter les résultats à la séance du GPCP au printemps 2013, en y intégrant, le cas échéant, des propositions d'action".

Le présent document est le résultat de ce mandat. Il intègre les constats et recommandations de la Task Force «Genève internationale» mise sur pied par le DFAE qui a terminé ses travaux fin avril 2013. Le rapport conjoint constitue le premier document commun de nature stratégique sur la Genève internationale depuis le premier rapport du GPC, daté de 1995.

Le rapport est composé de deux parties. La première est un résumé des conclusions et des propositions d'action. La seconde est une présentation plus détaillée de l'état des lieux, des défis et des orientations proposées.

Partie 1: résumé et plan d'action

Résumé

Depuis la création de la Croix-Rouge il y a 150 ans, la Genève internationale s'est considérablement développée et diversifiée et constitue actuellement un des premiers pôles de gouvernance mondiale. Elle incarne ainsi un engagement international majeur de la Confédération suisse et de Genève en faveur de l'humanité.

La Genève internationale, ou Suisse internationale par Genève, est également un instrument précieux et une plateforme de première importance pour la politique extérieure suisse. Par sa longue tradition humanitaire, elle incarne des valeurs centrales de la politique extérieure suisse, dans lesquelles une vaste majorité de la population du pays se reconnaît. Enfin, la Genève internationale est une composante essentielle de l'identité de Genève, ainsi qu'un acteur économique considérable pour l'Arc lémanique.

La politique d'accueil active et continuellement adaptée des organisations internationales (OI), des représentations des pays membres et de la société civile a réussi à faire de Genève, et donc de la Suisse, un pôle de compétences reconnu dans les domaines suivants:

1. La paix, la sécurité, le désarmement
2. L'action et le droit humanitaires, les droits de l'homme, les migrations
3. Le travail, l'économie, le commerce, la science, les télécommunications
4. La santé
5. L'environnement, le développement durable

La conjonction de ces divers éléments a permis à la Genève internationale de faire face à des défis importants, et de demeurer l'un des principaux centres de gouvernance mondiale avec New York.

Cependant, la Genève internationale et la politique d'accueil suisse doivent faire face à une modification rapide de l'environnement international, marquée notamment par la fragmentation de la gouvernance mondiale et la crise financière. Ces nombreux défis nécessitent des efforts et des ressources supplémentaires. Il s'agit ainsi de réfléchir au maintien et au développement de l'attractivité et de l'excellence de la Genève internationale en anticipant les thèmes qui occuperont l'agenda international et en favorisant la visibilité des acteurs présents à Genève sur ces sujets. Il faut également mieux exploiter les ressources offertes par la présence sur un même territoire d'un ensemble unique d'organisations internationales, de missions permanentes (MP), d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'institutions académiques.

Afin d'assurer le futur de Genève, voire de la Suisse, en tant que centre de gouvernance globale, une stratégie s'articulant autour de piliers principaux et matérialisée par six axes est proposée. Le premier pilier ("hardware") porte sur le renforcement des instruments déjà utilisés dans le but de les compléter et les rendre encore plus efficaces. Le deuxième pilier ("software") se concentre sur le développement des capacités de formation, de réflexion et de savoir-faire genevois et suisse relatives à la gouvernance globale en vue de développer une vision à long terme.

Le catalogue de mesures présenté ci-dessous illustre la manière dont la nouvelle stratégie visant à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Genève internationale peut être mise en œuvre.

* Mesure à court et moyen terme (2 à 3 ans)
** Mesure à moyen et long terme (5 à 10 ans)

Ces mesures sont des intentions. Elles doivent encore être détaillées, chiffrées et validées par les instances compétentes selon les procédures en vigueur.

Axe n°1: Renforcer le dispositif d'accueil

a. Soutenir la rénovation des bâtiments d'OI*
- Adapter la politique d'accueil par rapport aux rénovations/prêts à la rénovation [Conf.]
- Modifier les statuts de la FIPOI pour assurer les nouvelles fonctions en termes de rénovation [Conf/Canton]
- Soutenir les projets de valorisation des terrains des OI en vue de financer les rénovations [Conf./Canton/Ville]
- Introduire les instruments appropriés pour le financement des prêts à la rénovation [Conf.]
- Financer et piloter des études préliminaires ou complémentaires sur les rénovations [Canton]
- Mettre à disposition de l'expertise et des services spécialisés du canton pour le développement et la réalisation des projets de rénovation [Canton]
- Etudier les modalités d'une participation de la Ville au soutien à la rénovation des bâtiments d'OI [Ville]
- Soutenir le projet de la Tour des Feuillantines[1] [Conf./Canton]

b. Améliorer les procédures d'attribution de visas [Conf.]*
- Développer une formation spécifique et une information régulière destinées aux collaborateurs de missions et de chancelleries suisses dans notre réseau de représentation
- Examiner avec l'Office fédéral des migrations (ODM) et les autres partenaires concernés, les possibilités d'amélioration des procédures en fonction de la spécificité des profils désireux de participer aux nombreux évènements de la Genève internationale
- Sensibiliser les Etats concernés sur les procédures et les moyens à disposition pour faciliter les procédures d'octroi de visas
- Renforcer l'équipe de la section en charge des visas à la Mission suisse ONUG à Genève

c. Elargir les offres d'accueil pour les ONG*
- Faciliter l'obtention de visas pour la participation à des conférences/commissions [Conf]
- Faciliter l'obtention de permis de travail et de séjour pour du personnel étranger spécialement qualifié [Canton]
- Accroître le parc de bureaux et d'hébergement à coût modéré par l'intermédiaire de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) [Canton]

d. Améliorer la mise en œuvre du régime des privilèges et immunités [Conf.]*
- Eliminer les freins et les obstacles qui demeurent en la matière sans que cela n'entraîne de modifications de la Loi sur l'Etat hôte et son ordonnance d'application, ni les accords de siège conclus avec les OI
- Discuter d'un assouplissement des règles et/ou d'un allégement des procédures concernant les véhicules immatriculés en plaques diplomatiques, l'acquisition d'immeubles par les Etats et les OI et les demandes de permis de séjour par des anciens titulaires de cartes de légitimation du DFAE
- Assouplir les règles concernant l'octroi des différents types de cartes de légitimation du DFAE au personnel de carrière des Etats

1Tour des Feuillantines: à proximité de la place des Nations, entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix, cette tour de 15 à 20 étages devrait accueillir ces prochaines années un espace public et touristique pour valoriser les archives de l'ONU et promouvoir la Genève internationale, ainsi que des appartements résidentiels et un ensemble de services dédiés en priorité aux fonctionnaires internationaux.

- Trouver une solution permettant aux employés locaux des MP (employés ne faisant pas partie du personnel de carrière des Etats) de pouvoir adhérer volontairement aux assurances sociales suisses (AVS, etc.)

e. Examiner la possibilité de mettre à disposition au CICG, à coût modeste, un équipement à la pointe de la technologie, notamment pour permettre la tenue de vidéo-conférences [Conf./Canton/evtl. PPP]*

f. Développer une stratégie de mobilité pour le trafic de transit dans le périmètre du Jardin des Nations et l'accompagnement des OI dans le développement de leur plan de mobilité douce [Conf./Canton]**

Axe n°2: Développer le réseau de formation, réflexion et savoir-faire genevois/suisse

a. Mettre en place des plateformes de réflexion et de discussion sur la gouvernance mondiale, thématiques et intersectorielles (multi-stakeholder)*
   - Identification et soutien de deux ou trois projets pilotes [Conf./Canton/evtl. PPP]
   - Réalisation du projet Penthes [Canton]

b. Attirer des *think tanks* suisses et internationaux de premier plan*
   - Créer des lieux emblématiques de réflexions pour les plateformes et les *think tanks***
   - Maintien et renforcement du soutien au projet de Maison de la Paix, notamment par l'élaboration d'une stratégie visant à son rayonnement comme centre de compétence en matière de paix, de sécurité et de développement [Conf.]
   - Conclusion de MoU avec deux à trois *think tanks* [Conf./Canton] et soutien à des projets temporaires ou pour l'établissement à long terme à Genève, notamment en relation avec le projet Penthes.

c. Mettre en place une structure de renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance mondiale (capacity building) et développer «l'excellence de Genève» comme un atout exportable (*branding*)**
   - Finalisation d'un mapping des formations en coopération internationale disponible à Genève et mise en place d'un portail d'information [Canton]
   - Coopération avec des partenaires suisses et internationaux pour la mise en place de formations à destination des missions et délégations [Conf./Canton/evtl. PPP]
   - Coopération avec les universités et les instituts de recherche suisses et internationaux pour la mise en place de formations universitaires dans le domaine de la gouvernance globale, avec un accent sur les cinq pôles de compétence (clusters) représentés à Genève [Conf./Canton]

Axe n°3: Viser à l'universalité des représentations des Etats

a. Soutenir l'installation et la présence des missions des pays les moins avancés (PMA) **
   - Faciliter l'accès à des bureaux en assurant le cautionnement de la garantie et/ou en augmentant l'aide au loyer et/ou en mettant à disposition des bureaux réservés aux PMA [Canton]
   - Equiper les bureaux en mobilier et en matériel informatique [Conf./Canton]
   - Développer un programme de stagiaires et d'experts internationaux bénévoles ou rémunérés au profit des missions des PMA [Conf./Canton]
   - Soutenir le développement d'un projet de logement à coût modéré à l'intention des représentants des PMA [Canton]

b. Encourager les pays non-encore représentés à s'installer à Genève**
   - Nomination d'un ambassadeur itinérant chargé de persuader les 22 Etats membres de l'ONU non-encore représentés d'ouvrir une Mission à Genève [Conf.]

Axe n°4: Promouvoir les partenariats

a. Evaluer les potentiels de collaborations avec le canton de Vaud, notamment dans le domaine des fédérations sportives [Conf./Canton]*

b. Evaluer les potentiels de collaborations avec la France voisine [Conf./Canton]*

Axe n°5: Améliorer la communication de et sur la Genève internationale

a. Sensibiliser les publics genevois, suisses et internationaux*
   - Développer le site "Genève - coopération internationale" comme plateforme d'information sur la Genève internationale, en français, en allemand et en anglais [Conf./Canton]*
   - Evaluer la possibilité de maintenir une radio anglophone de qualité en Suisse
   - Soutenir les journées portes ouvertes des OI [Conf./Canton]*
   - Sensibiliser les journalistes genevois, suisses et internationaux, notamment à travers le Club suisse de la Presse [Conf./Canton/Ville]*
   - Utilisation des médias sociaux [Conf/Canton]*
   - Procéder à une évaluation de la visibilité médiatique globale du travail de la Genève internationale [Conf.]
   - Revisiter la narration de la Genève internationale/l'image de marque de la Genève internationale/ de la Suisse internationale par Genève [Conf./Canton/Ville]**
   - Réalisation de courts métrages sur les métiers de la coopération internationale et/ou d'une série de fictions [Conf.- PRS/Canton/Ville/]**
   - Présenter aux dirigeants et aux collaborateurs des organisations de la Genève internationale les projets d'urbanisme et de mobilité du canton [Canton].

b. Sensibiliser des *leaders* d'*opinions* genevois et du reste de la Suisse [Conf./Canton/Ville]*
   - Développer des contacts réguliers, notamment avec les parlementaires fédéraux

c. Promouvoir la Genève internationale dans d'autres centres de la gouvernance mondiale par l'intermédiaire des représentations suisses à l'étranger [Conf.]**

Axe n°6: Mener une action coordonnée et informée

a. Assurer le suivi des travaux du Groupe permanent conjoint technique (GPCT) et du Groupe permanent conjoint politique (GPCP)*
   - Développement continuel des mesures et de leur suivi par le GPCT [Conf./Canton/Ville]
   - Rapport biannuel sur la mise en œuvre par le GPCT [Conf./Canton/Ville]

b. Mettre en place un observatoire commun [Conf./Canton/Ville]*
   - Assurer un monitoring régulier de la situation des OI, de leur personnel et des risques de délocalisation, ainsi que de l'offre des principales villes concurrentes et des réflexions sur l'évolution de la coopération internationale

c. Mettre en place des instruments renforcés de concertation au sein de la Confédération [Conf.] *

- Réunions interdépartementales destinées à la mise à niveau des cadres des divisions internationales sur les questions communes à tous les processus multilatéraux
- Plateformes d'information interdépartementales sectorielles destinées à renforcer la position suisse dans et vis-à-vis de la Genève internationale

d. En tenant compte de l'existence de la commission consultative sur la Genève internationale du canton, mettre en place un Groupe de réflexion commun sur le futur de la Genève internationale*
   - Composition: présence de personnalités suisses et internationales de haut rang avec une expérience pertinente avec ou sans relation directe avec la Genève internationale [Conf./Canton]
   - But: accompagner les développements de réflexions stratégiques à long terme et la mise en œuvre de la stratégie pour la Genève internationale [Conf.]

e. Développer une stratégie concertée de promotion de Genève au sein des réseaux de villes existants dont la Ville de Genève est membre. Il s'agit notamment des réseaux Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Association internationale des Maires francophones (AIMF) et Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) [Conf./Canton/Ville]*

Partie 2: état des lieux, défis, orientations

Introduction

Ces dix dernières années, la Genève internationale a augmenté son potentiel d'attractivité et d'universalité en devenant un centre d'excellence dans cinq domaines principaux ou clusters, et en voyant s'installer un nombre toujours plus grand d'OI, d'ONG, ainsi que de missions permanentes et de délégations permanentes d'organisations internationales auprès d'OI. De nouveaux acteurs, tels que les partenaires privés (entreprises, individus), ainsi que des secrétariats de conventions et de réseaux, jouent un rôle toujours plus important sur la scène internationale et ont choisi Genève pour s'y établir.

Parallèlement toutefois à ces développements, de nouvelles attentes et revendications de la part des OI sises en Suisse se sont rapidement multipliées et l'Etat hôte est désormais de plus en plus sollicité pour leur apporter un soutien plus substantiel dans divers domaines[2]. Cela s'explique en partie par la crise financière débutée en 2008, la force du franc suisse et le coût élevé de la vie qui exercent une pression budgétaire sur les hôtes internationaux présents à Genève. En parallèle, une nouvelle tendance en matière de concurrence est apparue entre Etats pour l'accueil de conférences et d'organisations internationales, à savoir un déplacement du nord-ouest vers le sud-est et en particulier vers les pays émergents (Europe de l'Est, Emirats Arabes Unis, Qatar, Turquie, Malaisie, Philippines, Corée du Sud, Singapour) qui offrent des conditions avantageuses, par exemple en termes d'offres immobilières et de rapidité de prises de décisions. Les effets cumulés de ces facteurs sont la délocalisation d'une partie des activités d'organisations internationales vers d'autres villes.

En outre, l'Etat hôte doit également faire face à des défis liés à la fragmentation de la gouvernance multilatérale, la multiplication des acteurs sur la scène internationale, ainsi que le poids prépondérant des nouvelles technologiques de communication qui ont un impact sur la Genève internationale, synonyme pour beaucoup d'un ordre mondial désormais révolu, celui du 20ème siècle.

Devant cette multiplication de défis auxquels est confrontée notre politique d'accueil, il s'agit de réfléchir au maintien et au développement de l'attractivité et de l'excellence de la Genève internationale. A cet effet, lors de sa séance du 19 novembre 2012, le Groupe permanent conjoint politique (GPCP) a confié au Groupe permanent conjoint technique (GPCT) le mandat *«de mener une réflexion approfondie sur le futur de la Genève internationale et d'en présenter les résultats à la séance du GPCP au printemps 2013, en y intégrant, le cas échéant, des propositions d'action»*.

En parallèle, le DFAE a mis sur pied, en novembre 2012 année, une «Task force» dont le mandat était le suivant: *«répondre aux nouveaux défis de manière adéquate, ciblée et rapide de façon à renforcer de manière durable l'attractivité et la compétitivité de la Genève internationale»*. Cette Task force a terminé ses travaux fin avril 2013.

Ce rapport présente un état des lieux aux niveaux politique, social et financier du fonctionnement de la Genève internationale et des effets et bénéfices que cette dernière a sur le canton de Genève et la Confédération, ainsi que des défis rencontrés. Ces constatations sont suivies d'une série de recommandations sur l'évolution de la politique d'accueil de la Confédération et du canton de Genève. Il s'agit, comme par le passé, de mettre à disposition les meilleures conditions-cadre possibles. Mais il faut aussi développer une stratégie innovante qui tienne compte à la fois des atouts sous-exploités de la Genève internationale et d'un environnement en constante transformation.

[2]Les domaines concernés sont en particulier: rénovations des bâtiments, sécurité, gratuité des locations, charges et frais d'entretien courants, privilèges et immunités, frais de séjour et de voyage et frais de fonctionnement.

I. ETAT DES LIEUX

1. La Genève internationale aujourd'hui

150 ans d'histoire

En 2013, le CICR fête ses 150 ans. Cet âge correspond à celui de la Genève internationale, née elle-aussi en 1863. Le véritable envol se situe en 1919 avec la création de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail. La fin du second conflit mondial est un tournant. La SDN disparaît. L'Organisations des Nations Unies (ONU) voit le jour et s'installe à New York. Genève n'accueille plus que le siège européen de l'organisation universelle. Toutefois, de nombreux organes et organisations spécialisées de l'ONU restent et se développent à Genève (OIT, OMS, OMPI, UIT, OMM, HCR, etc.). En 1954, le CERN voit le jour sur la frontière genevoise entre la France et la Suisse. En 1996, l'Organisation mondiale du commerce succède au *General agreement on tariffs and trade* (GATT). Les années 2000 voient apparaître plusieurs nouvelles organisations dans le domaine de la santé (Fonds mondial, GAVI, etc) et de l'environnement/développement durable (Global Framework for Climate Services, Global Footprint Network, Green Growth Knowledge Platform, etc.), ainsi que la création du Conseil des droits de l'Homme. Genève peut ainsi être considérée comme un centre de gouvernance de la politique environnementale internationale, car y sont présents un nombre plus élevé de diplomates et d'experts dans l'environnement qu'à Bonn ou à Nairobi. En outre, la majorité des conférences internationales sur l'environnement se déroulent à Genève. Toujours davantage d'ONG coopérant avec ces différentes institutions s'installent également à Genève. Aujourd'hui, les organisations internationales et les fonctionnaires internationaux n'ont jamais été aussi nombreux à Genève.

Une plateforme de coopération internationale

Ainsi, la Suisse accueille actuellement plus d'OI que n'importe quel autre pays au monde. Aucune autre ville que Genève ne rassemble autant de personnes travaillant pour des organisations à vocation universelle. La compétitivité de la Suisse dans des thématiques spécifiques, contribue également à renforcer la compétitivité et l'excellence de Genève. L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) est le bureau des Nations Unies le plus important après le siège principal à New York. Actuellement, 35 OI et organismes internationaux sont sis en Suisse, dont 30 à Genève, 2 dans le canton de Vaud, 2 à Berne et une à Bâle. 172 Etats (dont la Suisse) sont représentés auprès des organisations internationales par leurs missions permanentes.

En comparaison internationale, Genève est également le premier centre de gouvernance mondiale, avant New York, au niveau du nombre de conférences et de réunions internationales qui s'y tiennent annuellement, à savoir autour de 2'700. Ces réunions rassemblent chaque année près de 200'000 experts et délégués du monde entier[3]. A cela s'ajoutent environ 3'000 visites de chefs d'Etat, chefs de gouvernement et ministres par an (y compris les visites privées). La communauté internationale s'élève à 42'000 personnes, comprenant le personnel des OI et des missions permanentes, ainsi que les membres de leurs familles[4]. La situation géographique de Genève et son aéroport international permettent de plus un accès facilité depuis le monde entier.

L'importance de la Genève internationale s'explique, au-delà de la présence de l'ONUG et des nombreuses agences onusiennes spécialisées, par le développement et le renforcement de cinq pôles de compétence (ou «clusters»):

1. La paix, la sécurité, le désarmement
2. L'action et le droit humanitaires, les droits de l'homme, les migrations
3. Le travail, l'économie, le commerce, la science, les télécommunications

[3]Source : Office cantonal de la statistique, Département des finances, République et Canton de Genève, 13.11.2012.
[4]Source : Base de données « Ordipro » du DFAE sur les titulaires d'une carte de légitimation.

4. La santé
5. L'environnement, le développement durable

Ainsi, le développement et la prépondérance de ces priorités thématiques à Genève a permis la création de synergies, encore sous-développées toutefois, entre les différents acteurs. Ces synergies sont d'autant plus importantes que les problématiques relevant de la gouvernance mondiale ont un caractère de plus en plus transversal. La proximité des agences onusiennes spécialisées, de la société civile et des experts tant du monde académique qu'au sein des missions permanentes placent Genève comme capitale mondiale des droits de l'Homme, de l'humanitaire, de la santé, ainsi que des thématiques globales ayant trait au travail, aux sciences et aux télécommunications.

Genève et la région lémanique bénéficient également d'un environnement académique de qualité en développement continu, constitué d'universités figurant dans le top 100 mondial[5], d'instituts et de centres. Trois fondations suisses spécialisées traitant des questions de sécurité internationale complètent le panorama de ce pôle académique : le Centre international de déminage humanitaire, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées et le Centre de politique de sécurité. A côté du World Economic Forum (WEF), un *think tank* au rayonnement international, s'ajoutent de multiples centres d'expertise et de savoir-faire à haute valeur ajoutée pour chacun des clusters genevois. Ces derniers ont cependant besoin, à l'heure actuelle, d'une visibilité et d'une reconnaissance accrues.

2. Impact sur Genève et la Suisse

Un avantage pour la politique étrangère suisse

Les cinq pôles de compétence mentionnés ci-dessus font de Genève un centre de première importance pour la politique étrangère suisse. De nombreuses rencontres de haut niveau s'y tiennent, ainsi que des négociations discrètes telles que les Geneva Talks sur la question du nucléaire iranien. A cela s'ajoutent les conférences et réunions internationales, telles que les assemblées générales statutaires des agences spécialisées onusiennes qui attirent, chaque année, de nombreuses personnalités politiques de première importance et favorisent ainsi de nombreuses réunions bilatérales.

Du fait des chiffres qui précèdent et de la démonstration de son rôle prépondérant en tant que centre diplomatique mondial et pôle d'excellence, la Genève internationale confère à la Suisse un poids politique nettement supérieur à sa taille et contribue à la réalisation des objectifs de sa politique extérieure, tout en renforçant la position de notre pays dans le monde, au travers de contacts étroits et privilégiés avec les principaux acteurs et décideurs de la diplomatie internationale.

Une composante de l'identité cantonale

La Genève internationale est une composante essentielle de l'identité de la République et canton de Genève. Historiquement, elle s'inscrit dans une tradition d'ouverture et de rayonnement dont la période de la Réforme et du Refuge fut l'expression la plus visible. Démographiquement, Genève est le canton de Suisse qui accueille parmi ses résidents le plus d'étrangers (40%) et le plus de nationalités (191)[6]. Symboliquement, enfin, grâce aux organisations internationales, Genève jouit d'une notoriété nettement supérieure à celle des autres villes de sa taille[7].

---

[5] A savoir : les universités de Lausanne et Genève, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID), Source : le Centre d'étude et de recherche en Action Humanitaire (CERAH).
[6] Source: OCSTAT, Bilan et état de la population du canton de Genève en 2011, mars 2012
[7] Elle est par exemple la ville suisse la plus souvent mentionnée dans les médias internationaux selon une récente étude de Présence suisse (PRS).

Les retombées économiques

Selon une estimation de l'Institut CREA de l'Université de Lausanne, en 2009, les OI, missions permanentes et ONG ont contribué à hauteur de 9,2% au PIB genevois[8].

En 2012, les OI sises à Genève employaient 22'233 personnes, en progression de 2,9% par rapport à 2011, dont près de la moitié vit à Genève et 40% en France. En 2011, 2'200 personnes travaillaient pour les 250 ONG ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Les représentations étrangères employaient quant à elles 3'881 personnes en 2012[9]. La Genève internationale emploie ainsi plus de 28'000 personnes, ce qui représente environ un emploi sur dix à Genève. On a par ailleurs estimé à 19'000 le nombre d'emplois indirects liés à l'activité de la Genève internationale pour le canton de Genève et à 4'000 pour le canton de Vaud[10].

La consommation d'ordre privé de la part des employés des OI est estimée à CHF 1.3 milliard pour le canton de Genève et à CHF 200 millions pour le canton de Vaud. Au niveau des OI, ces dernières dépensent annuellement CHF 1.6 milliard (CHF 1.3 milliard à Genève), en termes de marchandises, services et investissements[11].

3. Instruments de la politique d'accueil destinés à la Genève internationale

La politique Etat hôte de la Suisse ne pourrait être efficace sans la collaboration de tous les partenaires publics et privés concernés.

En effet, **le canton de Genève** joue un rôle de première importance dans la politique d'accueil par l'ensemble des services publics dont il a la responsabilité (santé, transports, instruction publique, sécurité, urbanisme). Ces services sont un élément essentiel de l'attractivité de la Genève internationale. Le canton contribue aussi à offrir des prestations spécifiquement destinées aux internationaux, notamment dans le domaine de la sécurité (PSI), de la recherche, de la formation et de l'expertise (UNIGE et IHEID), de la construction (mise à disposition de terrains dans le cadre de la FIPOI), de l'accueil des missions des PMA (soutien au loyer), du soutien aux ONG (accueil, mise à disposition de bureaux, projets de solidarité internationale), de la promotion (site internet, publications, Club suisse de la presse) et des manifestations protocolaires.

Le parlement genevois a adopté en décembre 2004 une loi (A 2 65) créant trois organes de soutien à la Genève internationale: le délégué à la Genève internationale, le Groupe interdépartemental aux affaires internationales et la Commission consultative sur les relations avec la Genève internationale. La Constitution cantonale adoptée en octobre 2012 indique, à l'article 106, que le nouveau "département présidentiel" est notamment chargé des relations avec la Genève internationale. Cette disposition sera mise en œuvre lors de la nouvelle législature qui commencera en décembre 2013.

La Ville de Genève tient un rôle important et indispensable dans l'établissement d'OI et de missions permanentes à Genève (autorisations de construire, notamment en matière de périmètres de sécurité des OI, contribution financière au CAGI, etc.). La Ville offre également des prestations qui contribuent à la qualité de vie essentielle au bon accueil des internationaux (prestations culturelles, équipements sportifs, crèches, espaces verts notamment).

La **Confédération** dispose d'instruments juridiques afin de favoriser l'installation d'OI, de missions permanentes à Genève et de faciliter leurs activités, à savoir: **la Loi fédérale sur les privilèges, les**

---

[8]CREA, Université de Lausanne, Evaluation générale de la politique de promotion économique de la République et canton de Genève, août 2010, page 49.
[9]OCSTAT, Les organisations internationales établies à Genève: résultats de l'enquête 2012, novembre 2012
[10]B, S. S. Volkswirtschaftliche Beratung AG, Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf Aktualisierung des NFP-Forschungsprojekts aus dem Jahr 1998), Basel, 31. Oktober 2006
[11]Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf Aktualisierung des NFP-Forschungsprojekts aus dem Jahr 1998), Basel, 31. Oktober 2006

immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte (LEH), et son ordonnance d'exécution, entrées en vigueur le 1er janvier 2008. Cette loi constitue également la base légale pour les acquisitions d'immeubles à des fins officielles, tant pour les OI que pour les Etats au travers de leur mission permanente. Ces textes, pierre angulaire de la politique d'Etat hôte, sont uniques en leur genre au niveau mondial. Une autre ordonnance est entrée en vigueur le 1er juillet 2011, relative aux *conditions d'entrée, de séjour et de travail des domestiques privés des personnes bénéficiaires de privilèges, d'immunités et de facilités*[12]. La Division Etat hôte de la Mission suisse à Genève est la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la politique d'accueil et collabore étroitement à cet égard avec les services compétents du DFAE, les autres départements fédéraux et les autorités cantonales, en particulier celles des cantons de Genève et de Vaud.
La Suisse (Confédération/Canton) dispose également d'instruments institutionnels favorisant sa politique d'Etat hôte, grâce à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), à la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) et au Centre d'accueil Genève internationale (CAGI).

La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI, fondation de droit privé établie en 1964 conjointement par la Confédération et le canton de Genève, (le canton de Genève a cédé un siège à la ville de Genève au sein du Conseil de fondation), permet de mettre à disposition des OI des bâtiments en location ou en propriété, notamment grâce à des crédits (sous forme de prêts sans intérêt de la Confédération) ou des terrains (sous forme de droits de superficie gratuits accordés par le canton) pour acheter ou construire des bâtiments administratifs[13]. La FIPOI est aussi active dans la recherche de locaux et de sites pour les OI et les ONG qui souhaitent s'installer dans le canton de Genève, ou, à titre exceptionnel, dans le canton de Vaud ou dans un autre canton qui accueille des organisations internationales. Les bénéficiaires institutionnels de la LEH qui louent des espaces dans les immeubles administratifs dont la FIPOI est propriétaire se voient octroyer des prix de location favorables.

La Fondation du Centre International de Genève (FCIG) créée par un arrêté du Grand Conseil genevois de 1953 est une fondation de droit public qui a pour but la construction d'immeubles, l'acquisition et la gestion d'immeubles destinés à des ONG. Elle est dotée d'un capital de CH 6 millions et de fonds de CHF 43 millions. Elle est propriétaire ou copropriétaire de cinq immeubles qui accueillent environ 40 ONG et 700 collaborateurs. Les loyers pratiqués par la FCIG se situent en-dessous des prix du marché.

Le CAGI, fondé en 1996, conjointement par la Confédération et le canton de Genève, facilite quant à lui l'installation et l'intégration dans la région lémanique des fonctionnaires internationaux, des membres des missions permanentes, des membres des consulats et du personnel d'ONG, ainsi que de leurs familles. Le CAGI, via son site internet, publie des offres d'emplois ou de bénévolat s'adressant notamment aux conjoints des internationaux. Il est financé par la Confédération, le canton et la Ville de Genève, ainsi que par le canton de Vaud et par des fonds privés. Depuis le 1er janvier 2013, le CAGI propose également des prestations en matière d'accueil pour les délégués internationaux provenant principalement de pays en développement, se rendant à des réunions internationales à Genève.

Au titre des infrastructures en faveur de la Genève internationale, figurent aussi des centres de conférences. **Le Centre international de conférences de Genève (CICG)** est mis gratuitement à disposition des OI et de certaines ONG[14] qui souhaitent y organiser des réunions. Sa capacité maximale est de 2'200 personnes. Cette mise à disposition gratuite est possible grâce à une contribution annuelle d'environ CHF 6 millions accordée par la Confédération pour couvrir un éventuel déficit d'exploitation résultant de l'usage gratuit qu'en font les OI et les ONG. **Le Centre de Conférences de Varembé (CCV)**, mis gratuitement à disposition des OI et de certaines ONG si le CICG est complet une capacité maximale de 200 personnes. L'immeuble administratif de Varembé

---

[12]Cette ordonnance devrait notamment contribuer à limiter le risque de litiges de travail, notamment en favorisant le règlement amiable de tels litiges.
[13]La valeur assurance des bâtiments financés par la Confédération dont la FIPOI est propriétaire s'élève à CHF 793 mio (au 31.12.2012).
[14]Principalement celles bénéficiant du statut ECOSOC des Nations Unies.

(IAV), abritant le CCV, fait l'objet d'un projet d'extension qui permettra de créer des bureaux supplémentaires en faveur d'OI ou de missions permanentes, ainsi qu'une crèche, gérée par la Ville de Genève, et destinée aux enfants d'internationaux travaillant et/ou habitant à Genève. Le projet d'extension prévoit une réduction du nombre de salles de conférences du CCV; un examen est en cours pour une éventuelle mise à disposition gratuite des futures salles du CCV pour les OI et certaines ONG.
Un partenariat a été mis sur pied entre le CICG et **Palexpo** afin de proposer également des salles aux OI et ONG dans des conditions se rapprochant de celles du CICG, selon les disponibilités de Palexpo. La coordination des dossiers est gérée par le CICG.
La politique d'Etat hôte de la Suisse dispose en outre depuis 1995, d'un instrument de concertation entre la Confédération et le canton de Genève: **le Groupe permanent conjoint (GPC) sur les priorités de la Genève internationale** auquel la Ville de Genève est associée depuis 2012. Les travaux de ce groupe permettent de coordonner les efforts communs en matière de politique d'accueil et d'assurer un développement cohérent de la Genève internationale afin que cette dernière puisse s'adapter aux défis actuels et futurs[15].

La Fondation pour Genève, créée en 1976 sur une initiative privée a pour but le rayonnement de Genève tant en Suisse qu'à l'étranger, en agissant notamment sur le positionnement international de la région lémanique et l'accueil des internationaux et de leurs conjoints. Elle anime le Club diplomatique de Genève, le cercle international de Genève et le réseau d'accueil des nouveaux arrivants.

Le Club suisse de la presse (CSP), inauguré en 1997, a pour mission d'accueillir et aider les journalistes de passage à Genève, ainsi que d'informer les médias sur les thématiques traitées à Genève.

4. Contributions financières en faveur de la Genève internationale

Confédération

Dans le cadre de sa politique **d'Etat hôte**, la Confédération dispose de divers instruments qui lui permettent de soutenir la Genève internationale, ainsi que ses acteurs au travers de contributions financières ponctuelles.

Ainsi, la Confédération (DFAE) dispose du crédit «**Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'organisations internationales**», qui permet d'offrir un soutien financier destiné notamment à améliorer les conditions d'accueil, de travail ou d'intégration des OI, des missions permanentes ou des délégués se rendant à des conférences internationales, ainsi qu'au financement de conférences internationales à Genève. En 2012, le total des contributions s'est monté à CHF 1.85 million.

Le DFAE dispose également du crédit «**Prestations en matières d'infrastructure et travaux visant à améliorer la sécurité**», qui couvre aussi les frais d'installation et d'entretien des mesures de sécurité des OI. Les contributions financières provenant de ce crédit sont récurrentes et recouvrent des prestations de diverses natures, notamment :

- Les contributions financières aux charges locatives de certaines OI (PNUE, Cour d'arbitrage de l'OSCE). En effet, depuis 2012, la Confédération peut également contribuer, au cas par cas, à la charge locative des OI sises en Suisse qui ont une haute importance politique pour l'Etat hôte.
- Les frais de bureaux en faveur des pays les moins avancés (PMA) n'ayant pas de représentation permanente à Genève, de manière temporaire, durant les conférences internationales.
- Des aides de départ à l'installation de nouvelles OI, soit l'aménagement de bureaux

[15]Parmi les thèmes de concertation figurent notamment: la valorisation des terrains des organisations internationales, la rénovation des immeubles d'organisations internationales, la politique d'accueil d'organisations internationales, la sécurité de la Genève internationales, l'universalité de la représentation diplomatique, la coordination des dossiers de candidatures suisses.

- Le financement du déficit de garantie annuelle du CICG
- Le financement à hauteur de 65% des installations de périmètres extérieurs de sécurité des OI et leur entretien (le canton de Genève prenant à sa charge les 35% restants)
- La gestion du don de CHF 50 millions effectué par la Confédération dans le cadre des travaux d'assainissement énergétique du Palais des Nations à Genève (CHF 13.8 millions ont été décaissés en 2012)
- Les frais d'entretien de la salle de conférence de l'OMC et du centre William Rappard.

En 2012, environ CHF 35 millions ont été dépensés pour couvrir les prestations mentionnées ci-dessus. Le montant total des contributions dépensées provenant de ce crédit est variable d'années en années et dépend en grande partie d'éventuels nouveaux projets d'infrastructure qui sont pris en charge par la Confédération (en général via la FIPOI).
La Confédération, pour permettre à la **FIPOI** d'assumer son mandat, lui accorde des prêts sans intérêts remboursables sur 50 ans afin que les OI puissent acheter ou construire des immeubles. Depuis sa création, la FIPOI s'est ainsi vu octroyer par la Confédération plus d'un milliard de francs répartis comme suit: des dons s'élevant à CHF 492 millions et des prêts d'un montant de CHF 814 millions (CHF 405 millions ont été remboursés au 31.12.2012). En 2012, CHF 24.5 millions ont été accordés à la FIPOI pour couvrir les frais liés à la densification du Centre William Rappard et à l'extension du nouveau bâtiment de l'OMC.

Une contribution financière en faveur **du Musée international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge** est également libérée chaque année par le DFAE. Ce financement s'élève à plus d'un million par année.

La Confédération finance également à hauteur de CHF 17.5 millions (2013), la **sécurité de la Genève internationale**. Il s'agit notamment de financer en partie les assistants de sécurité, la police de sécurité internationale, les patrouilles policières destinées à la protection des sites diplomatiques, etc. Dès 2013, le DFAE finance également **les activités du Groupe diplomatique** de la police de Genève à hauteur maximale de CHF 800'000 par an. En outre, au cas par cas, lors de grandes conférences internationales (ex: Conférence ministérielle de l'OMC en 2011), les contributions financières de la part de la Confédération en faveur de Genève peuvent se voir augmentées, sur décision du Conseil fédéral. C'est le Département fédéral concerné en premier lieu par la thématique de la Conférence internationale qui se charge du financement (CHF 3 millions en 2011). Les négociations entre FEDPOL et la police genevoise sur l'augmentation du forfait en faveur de la police genevoise ont abouti. Le Conseil fédéral se prononcera sur ce point dans le courant de l'été 2013.

Le DFAE (DDC) finance en outre, selon l'accord-cadre du 7 mars 2012 entre le DFAE et l'IHEID, des projets de coopération (contributions structurelles) pour un montant de plus de CHF 10 millions par année en faveur de l'IHEID[16].

Les contributions financières de la Suisse destinées à la mise en œuvre substantielle de la politique étrangère suisse (contributions en tant qu'Etat-membre en faveur des O.I.; crédit-cadre pour les trois centres de Genève[17]; «financement core», ainsi que de programmes et de projets de partenaires non étatiques) ne seront pas prises en compte dans ce rapport, car ne faisant pas à proprement parler partie de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Cependant, étant donné qu'une partie des contributions financières des Etats-membres est attribuée aux activités des OI à Genève (ex. environ 21% pour le cas de l'ONU), ces moyens financiers ont une incidence sur la place qu'occupe Genève au sein du système multilatéral mondial. Dès lors, il est d'autant plus important pour la Suisse de rester, comme c'est le cas actuellement parmi les plus gros contributeurs du système onusien. Avoir un poids budgétaire au sein d'une OI a un impact direct et influence les décisions qui sont prises en son sein. Il

[16]Ce montant ne comprend pas les contributions financières versées en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Sur la base du contrat d'objectifs conclu entre la Confédération, le Canton de Genève et l'IHEID pendant la période 2013-16, la subvention fédérale pour les prestations de fonctionnement de l'IHEID s'élève en moyenne à CHF 18.5 millions par an. La Confédération (DEFR) participe également au financement de la construction de la Maison de la Paix par des contributions aux investissements LAU avec un montant de plus de CHF 30 millions.
[17]10.095 Message concernant un crédit-cadre 2012-2015 pour la poursuite du soutien aux trois centres de Genève, 17.11.2010.

en va de même des contributions aux institutions académiques et à des centres de compétence qui contribuent au rayonnement de Genève. A l'avenir, il s'agira d'engager des moyens pour développer et renforcer les synergies entre les différents acteurs de la Genève internationale et l'ancrage de capacité de *think tanks*.

Canton

Pour le canton, le coût principal de la Genève internationale est lié aux dépenses publiques engendrées par les fonctionnaires internationaux exonérés. Ce coût a été estimé à CHF 202 millions par an pour l'année 2004[18].
Par ailleurs, le coût annuel des terrains mis à disposition des OI par le canton a été estimé à CHF 6.5 millions (année 2004)[19].

Le canton de Genève accorde une aide financière pour les loyers des locaux administratifs des missions permanentes des PMA, à hauteur maximale de CHF 3'000 par mois et par mission (env. CHF 1,2 million par an). Il octroie par ailleurs des subventions au CAGI et au CSP (env. CHF 1.77 million par an) et un soutien financier aux ONG (projets de solidarité internationale et gratuité pour env. 0.8 million). Il finance des manifestations protocolaires et a des charges de personnel (CHF 1.1 million par an). Le total estimé est de CHF 5 millions par an.

Le coût total des prestations de la police cantonale genevoise pour la Genève internationale est estimé à CHF 25.4 millions par an, dont 17.5 millions sont pris en charge par la Confédération[20].

Le canton soutient aussi l'IHEID qui, selon le contrat d'objectifs qui le lie au canton et à la Confédération, offre des prestations spécifiquement destinées à la Genève internationale, à hauteur d'environ CHF 15 millions par an.

Ville

Une étude, datant de 2008, estimait la contribution de la Ville à la Genève internationale à au moins CHF 4 millions par année.

En conclusion, les contributions en faveur de la politique Etat hôte se sont largement concentrées, jusqu'à présent, sur les aspects traditionnels d'une politique Etat hôte efficace et cohérente (fiscalité, immobilier et infrastructure, aide aux loyers, sécurité). A l'avenir, il s'agira également de développer et renforcer les aspects financiers en lien avec le «software», soit le renforcement de synergies parmi les différents acteurs de la Genève internationale, le capacity building et le développement de *think tanks*.

5. Rôle de la Suisse comme Etat membre

Notre pays n'a pas uniquement un rôle d'Etat hôte envers les OI sises en Suisse, mais a également un rôle en tant qu'Etat membre de ces OI, avec une influence directe sur le travail de ces dernières et une responsabilité sur leurs décisions budgétaires.
Actuellement, la Suisse figure parmi les plus gros contributeurs au sein des plus importants organisations et programmes internationaux établis à Genève, au travers notamment de sa politique

[18]Université de Genève, Impacts du secteur international sur les finances des collectivités publiques genevoises, résultats pour 2004, Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève, octobre 2006.
[19]Idem.
[20]Ce montant s'explique comme suit : subvention forfaitaire du DFJP de CHF 5 millions allouée à Genève pour la sécurité du milieu diplomatique (augmentation en cours de négociation), subvention de CHF 11.5 millions du DDPS pour Amba Centro, ainsi qu'une subvention de CHF 0.18 million pour la Brigade de sûreté intérieure pour couvrir les tâches de protection de l'Etat en lien avec la Genève internationale et, dès 2013, une subvention du DFAE de CHF 800'000.en faveur du Groupe diplomatique de la police de Genève. A cela s'ajoute une subvention fédérale lors de conférences internationales exceptionnelles (ex : CHF 3 millions lors de la conférence ministérielle de l'OMC en 2011). Ce montant se base sur les calculs du canton de Genève. Le mode de calcul pour les services fournis par la police fait également l'objet de discussion dans le cadre des négociations en cours entre FEDPOL et la police de Genève.

humanitaire et de développement. De ce fait, elle joue, d'une part, son rôle d'Etat membre contributeur, d'autre part, elle dispose d'une influence accrue sur les décisions stratégiques des organisations. Il est dès lors important qu'il soit toujours tenu compte de nos intérêts en tant qu'Etat hôte et en tant qu'Etat membre.
A première vue, les intérêts de la Suisse en tant qu'Etat hôte peuvent, à court terme, ne pas toujours coïncider avec ceux que notre pays défend en tant qu'Etat membre. En effet, si l'Etat hôte souhaite qu'une organisation soit sise sur son territoire et y développe la majeure partie de ses activités, l'Etat membre exige, quant à lui, une utilisation efficace des ressources et une gestion efficiente dans l'accomplissement des activités de ces organisations[21]. Cette exigence de bonne gouvernance est désormais une condition indispensable à la légitimité et à la pérennité de ces organisations en période de restrictions budgétaires prolongées, Les intérêts de l'Etat membre à avoir les OI ou une partie de leurs services sur son territoire peuvent rejoindre les intérêts de l'Etat membre qui souhaite des OI performantes pouvant durablement accomplir leur mandat.

En tant qu'Etat membre, la Suisse priorise les contributions générales aux programmes des organisations internationales partenaires et les complète au travers d'appuis spécifiques pour des thèmes de développement qui lui sont d'un intérêt particulier. Au travers de ces contributions, elle soutient donc aussi activement le financement des frais de sièges et du fonctionnement administratif des organisations. Concilier les intérêts d'Etat membre et d'Etat hôte consiste donc à prendre en compte, en plus des thèmes importants comme Etat membre, la volonté des organisations de rester à Genève, lors des négociations et décisions sur le volume des contributions générales.

II. DEFIS

1. Défis stratégiques

Genève fait face à de nombreux défis d'ordre stratégiques et matériels qui impactent défavorablement son potentiel de développement en tant que centre de gouvernance mondiale. Genève a certes un atout unique à faire valoir avec une concentration d'acteurs de la coopération internationale à laquelle aucune autre ville au monde ne peut prétendre. La progression quasiment constante de la Genève internationale depuis la fin du 19ème siècle ne va toutefois pas forcément se poursuivre au 21ème siècle. Les grandes organisations créées au 20ème siècle ne sont plus nécessairement adaptées à la situation internationale actuelle et peinent à se réformer. Les principaux Etats donateurs connaissent des difficultés budgétaires qui se répercutent sur les organisations dont ils sont membres. L'élan fraternel qui a marqué la fin des deux guerres mondiales semble bien loin. De nouvelles formes de coopération internationale se développent en dehors des grandes institutions universelles. Genève et la Suisse sont aujourd'hui en concurrence avec d'autres villes et d'autres pays qui souhaitent eux aussi jouer un rôle dans la gouvernance mondiale.

La complexité des thèmes

La complexité des thèmes discutés est particulièrement importante à Genève. Notre monde fait face à des problématiques globales (climat, environnement, santé, paix et sécurité, développement durable, crises humanitaires) particulièrement complexes à traiter, car elles sont interdépendantes, de grande ampleur et évoluent rapidement. Cela se reflète dans les discussions à Genève. Ainsi, il n'est plus possible et il le sera encore moins à l'avenir, de traiter un sujet en faisant abstraction de ses différents aspects et des nombreux liens existants avec d'autres secteurs. C'est une réalité qui se manifeste pour tous les thèmes et dans tous les secteurs. La problématique des médicaments sera traitée au sein de l'OMS, mais également par l'OMPI dans ses aspects de propriété intellectuelle, par l'OMC sous un angle commercial, dans le domaine des droits de l'Homme sous ses aspects d'accès aux médicaments, et par les organisations humanitaires dans leur action sur le terrain. La même approche

[21] La position officielle est la suivante : La Suisse n'est par principe pas opposée aux délocalisations pour autant que celles-ci se justifient sur le long terme en apportant des bénéfices notables sur le fonctionnement et la bonne gouvernance des organisations internationales.

multisectorielle est évidente en matière de changement climatique touchant l'environnement, mais aussi le développement économique et social, les phénomènes migratoires, les droits de l'Homme, les actions humanitaires et le développement politique et institutionnel. Ces différents développements qui caractérisent les relations internationales sont au centre de l'activité de la Genève internationale par la présence de nombreux acteurs-clé dans ces différents domaines et par les nombreuses conférences et rencontres qui s'y tiennent.
Cette complexité des thèmes traités, la nature et l'origine diverses des acteurs qui travaillent sur ou sont touchés par ces différents sujets, mettent en relief l'importance cruciale de l'apport intellectuel au traitement de ces dossiers et la nécessité impérieuse de favoriser les synergies, notamment à travers l'information et l'échange d'expériences.

Un potentiel de synergies sous-exploité

L'enquête qui a précédé le lancement du projet de centre pour la coopération mondiale à Penthes a révélé que, malgré la concentration sur un territoire de quelques dizaines de kilomètres carrés de tous les principaux acteurs de la coopération internationale, les liens entre organisations et entre domaines d'activité étaient encore relativement faibles. Elle a aussi mis en évidence un souhait, chez les acteurs de la Genève internationale, d'avoir davantage de collaborations interdisciplinaires[22]. Par conséquent, à l'heure actuelle, l'avantage qui fait la spécificité de Genève par rapport à toutes les autres villes internationales, est sous-exploité. Il s'agit donc de mieux utiliser le potentiel de synergies en mettant en valeur les ressources existantes et en facilitant les échanges interinstitutionnels.

L'universalité

L'attrait de New York pour les OI et la communauté internationale en général est due à la présence des principaux organes politiques des Nations Unies (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Secrétariat général). La propension à réunir autour de ces organes politiques d'autres entités ou à renforcer davantage encore leur rôle a tendance à croître. L'autre caractéristique de New York est le caractère universel de la présence des Etats membres. Des 193 Etats membres des Nations Unies, 192 sont présents à New York avec une mission (seul est absent Kiribati). C'est un atout important, car il offre aux Etats une infrastructure sur place dont ils ne disposent pas ailleurs, d'autant plus pour les Etats qui n'ont pas les moyens de financer un réseau de représentations trop important. Cet avantage place New York dans une catégorie à part par rapport aux autres villes abritant des OI.

Genève avec 170 Etats membres de l'ONU et deux Etats non membres (Saint-Siège et Palestine), représentés par une mission arrive en deuxième position, mais ne se situe pas dans la même catégorie que New York. C'est un défi qu'il faut relever, car il constitue un avantage comparatif permettant de distinguer une capitale multilatérale d'une autre. La présence de tous les Etats membres des Nations Unies permet de disposer d'un argument de taille pour attirer des entités internationales et des conférences, car les pays concernés disposent des infrastructures nécessaires pour participer aux réunions internationales et pour soutenir les délégations venant de leur capitale.
L'universalité recherchée ne saurait être purement numérique; il s'agit de permettre à des Etats souverains, qu'elles que soient leur taille et leur puissance, d'être en mesure de participer aux débats multilatéraux, y apporter leurs contributions, au besoin en renforçant le soutien en termes logistiques ainsi que de *capacity building* aux missions des pays les moins avancés.

Revendications du Global South

Avec l'arrivée sur la scène internationale de nouveaux Etats, la compétition pour héberger de nouvelles entités multilatérales est devenue encore plus forte. Les villes internationales classiques en grande partie situées sur le continent européen qui, outre New York, étaient jusqu'à présent considérées comme les hôtes naturels des organisations internationales, sont confrontées aux revendications légitimes venant d'autres continents et reposant sur des arguments de représentativité géographique et de nouvelles réalités politiques, ainsi que, souvent, sur des offres matérielles très alléchantes. Pour Genève, la plus importante par la taille, il s'agit de se positionner par rapport à cette concurrence très

[22]Kamelia Kemileva, Domaine de Penthes, Regards vers l'avenir, décembre 2010, rapport mandaté par le DCTI

forte qui vise à drainer de nouvelles organisations sur d'autres continents à la suite de décisions d'ordre politique et à déplacer une partie des services actuellement à Genève vers des localités considérées comme plus avantageuses financièrement. Faut-il établir des priorités dans les secteurs actuellement présents à Genève et renoncer à entrer en compétition sur l'un ou l'autre de ces secteurs pour lesquels Genève n'a pas un avantage comparatif certain (et engager des moyens financiers plus limités)? Faut-il s'allier avec d'autres pays pour défendre l'acquis? Peut-on envisager de nouveaux types d'alliances où chacun pourrait être gagnant?

Ces options doivent être confrontées avec la réalité de la présence internationale. Un consensus existe quant aux secteurs traditionnels de la Genève internationale, qui font sa renommée et où elle a un leadership et une plus-value reconnus, à savoir: le droit et l'action humanitaires, les droits de l'Homme ; l'économie et la science (CERN) ; la sécurité et la paix ; la santé. Il reste le secteur de l'environnement, où de nombreuses entités internationales, dont cinq secrétariats de conventions, de nombreuses ONG et le secteur privé, sont établies à Genève, biens que d'autres organisations importantes dans le domaine soient ailleurs. Un renoncement à de nouveaux sièges dans ce secteur, prioritaire pour la politique suisse, serait particulièrement incongru. Les cinq clusters, à la suite des développements décrits plus haut sont liés par une structure transsectorielle marquée, qui est d'ailleurs une des caractéristiques et des forces de la Genève internationale. Par ailleurs, le secteur de l'environnement au sens large, est un des secteurs les plus orientés vers le futur de par un élargissement de sa sphère d'action et d'impact. La thématique de l'environnement implique, au-delà de la protection de l'environnement, notamment la biodiversité, le développement économique et social, les migrations, la santé, ainsi que les droits de l'Homme. Il s'agit là de domaines où la Genève internationale est très présente et doit développer, grâce à cette densité, un apport qualitatif de haut niveau.

Faut-il développer des alliances? Si oui à quelle fin? Des ententes informelles (*gentlemen's agreements*) existent entre la Suisse et certains Etats européens[23].

Cette coopération pourrait être valorisée dans les efforts de rationalisation du système onusien et vis-à-vis d'une certaine tendance à la centralisation autour du Secrétariat général, notamment pour des services qui travaillent pour des organisations majoritairement établies hors du continent américain. Il semble par contre moins opportun et rationnel de ne pas soutenir l'établissement d'entités internationales sur d'autres continents, qui outre une légitime revendication politique peuvent faire valoir une proximité avec le terrain, ceci avec la nécessaire vérification d'une gestion rationnelle des ressources, valable pour tout le système.

Sans revendiquer l'installation exclusive à Genève des entités internationales, qui ne serait d'ailleurs pas réaliste, une approche ouverte pourrait être apportée par les nouvelles technologies et par le travail en réseau. La coopération entre différentes localisations est déjà pratiquée, notamment par certaines organisations environnementales comme l'UICN, dont le réseau réunit de très nombreux Etats, ONG et experts dans le monde entier, ou le WWF. Genève pourrait développer l'initiative dans ce secteur, d'autant plus qu'il bénéficie de la présence d'un secteur privé actif dans ce domaine et dans son financement.

L'objectif serait d'envisager la création de nouvelles alliances, sous forme de partenariats avec d'autres Etats hôtes d'organisations et de conférences internationales. Dans cette nouvelle approche, la Suisse contribuerait au développement de la gouvernance mondiale en mettant en valeur la riche production intellectuelle et pratique des clusters de l'Arc lémanique. Dans cette perspective, la Genève internationale ne serait pas seulement un centre multilatéral majeur mais également une «marque», celle d'une «école» ou d'un laboratoire où s'élaborent des solutions de gouvernance pour notre monde globalisé.

La gouvernance mondiale

[23]Des exemples récents ont confirmé, toutefois, que la solidarité européenne sur ces questions est très limitée, à l'exemple du projet de délocalisation d'UNITAR à Turin et d'UNICEF à Copenhague.

La gouvernance internationale est en profonde mutation. Les règles largement établies au lendemain de la deuxième guerre mondiale sont contestées par les Etats qui n'étaient pas présents lors de leur établissement et qui, depuis, ont gagné en stature économique et revendiquent, s'ils ne l'ont pas déjà acquise, une place sur l'échiquier politique international. En même temps, les groupes à participation restreinte (G-20 et organisations régionales) revendiquent une responsabilité déterminante dans la conduite des affaires mondiales au risque d'affaiblir encore davantage le système onusien, mais sans véritablement être à même d'assumer un leadership clair, faute de vision commune sur les voies à suivre.

Cette absence de vision commune se reflète aussi dans les institutions internationales de Genève. En leur sein, l'établissement de priorités partagées est parfois difficile.

La cohabitation de nombreux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur la scène internationale est par ailleurs une réalité qui ne fera que se renforcer. Les Etats n'ont plus le monopole des relations internationales. La plupart des thèmes internationaux font appel à un nombre de plus en plus grand d'acteurs, de différentes origines géographiques, de nature juridique plus complexe, venant de secteurs d'activité très variés. Bien d'autres acteurs déploient leur action: les ONG, le monde académique et scientifique et le secteur privé. Leurs intérêts peuvent diverger et leurs méthodes différer. Cette réalité se retrouve dans les organisations internationales. Le modèle classique de l'OI exclusivement interétatique cède le pas à des formes institutionnelles plus complexes où l'actionnariat est représenté par les Etats, mais aussi par les ONG, les fondations et, dans certains cas, le secteur privé. A Genève, cette évolution est particulièrement marquée (Fonds Global, GAVI, ONUSIDA). L'évolution des organisations internationales se fera de plus en plus selon ces modèles, à savoir une structure plus souple, un actionnariat composite, un budget complexe, des structures en partie éclatées avec une partie des services de soutien délocalisés loin du siège.

Les nouvelles technologies

Les nouvelles technologies modifient la manière d'agir dans les relations internationales. L'information est plus rapide, l'analyse peut être plus large et participative, l'influence des médias et des mouvements d'opinion plus déterminante. Le travail en réseau est rendu possible et se développe de manière marquée et constante. Cette évolution tend à réduire l'importance d'une localisation géographique déterminée, la force du réseau étant de faire appel à un nombre important de contributions d'où qu'elles viennent et à tout moment. La diplomatie multilatérale, influencée par cette évolution, doit en tenir compte et exploiter ces nouvelles orientations. Le réseau devra vraisemblablement disposer d'une tête, d'un *hub*, qui lance la coopération, rend opérationnelles les données et fournit les infrastructures technologiques. Un centre international bien équipé en infrastructures, où la présence des acteurs déterminants et reconnus pour leur compétence est importante, peut tirer avantage des nouvelles technologies en développant son rôle de *hub* dans une approche en réseau. Ceci valoriserait l'apport de Genève aux débats internationaux et rendrait moins impérieuse la nécessité d'attirer vers une localisation géographique déterminée toutes les nouvelles entités qui se créeraient dans un domaine donné. L'approche en réseau permettrait par ailleurs d'associer un nombre plus importants de participants, notamment des pays émergents et en développement, tout en favorisant les rencontres physiques régulières, ce qui permettrait à Genève de bénéficier également de l'impact économique et politique résultant de ces rencontres.

Les organisations non gouvernementales (ONG)

Les ONG sont devenues des acteurs incontournables de la gouvernance mondiale. Elles apportent une expertise technique et une connaissance des réalités du terrain et un contrôle qui contribuent à la qualité des décisions prises au sein des instances internationales. Cela se manifeste à Genève par la présence d'environ 400 ONG, dont 250 bénéficient du statut consultatif auprès de l'ECOSOC et 114 occupent régulièrement du personnel rémunéré; sans compter les nombreuses organisations qui se rendent à Genève, ponctuellement ou régulièrement, pour assister à des conférences et à des évènements particuliers. Selon une forme de gentlemen's agreement passé entre la Confédération et le canton de Genève, l'accueil et le soutien aux ONG est du ressort du canton. on constate cependant

que les ONG ont de plus en plus d'attentes, tant à l'égard de la Confédération, du canton et de la Ville de Genève, que ce soit en matière d'infrastructures, de mise à disposition de formations destinées à renforcer leurs capacités à effectuer un travail de qualité ou encore en matière de visa et de permis de travail.

Les médias et la visibilité de la Genève internationale

Alors que Genève est un laboratoire unique de la gouvernance mondiale, la présence des grands médias internationaux, ainsi que leur attention pour les thèmes traités à Genève a faibli ces dernières années et se tourne surtout vers des événements spectaculaires, à l'image des rencontres politiques de haut niveau ou des conférences sur des sujets sensibles. L'évolution de la présence médiatique à Genève est donc caractérisée par une baisse du nombre de correspondants présents (qui couvrent d'ailleurs souvent plusieurs pays en Europe), ainsi que par une diminution des correspondants attitrés des différents médias en faveur des agences de presse. Ceci avec la notable exception des médias chinois. Les médias jouent pourtant un rôle important dans la connaissance et le regard extérieur qu'ils portent sur le travail des OI.

Le contexte est aussi marqué par le développement des réseaux sociaux et de l'information à la carte, au détriment des médias traditionnels. La plupart des OI et des grandes ONG installées à Genève se sont engagées dans cette voie et se créent ainsi de nouvelles possibilités de communication avec un large public.

Outre les médias, les autorités hôtes ont également un rôle d'information et de promotion à jouer. Compte tenu des enjeux que la Genève internationale représente, tant pour le canton que pour la Confédération, les publics locaux doivent avoir accès à une information qui permette de saisir ces défis, malgré le caractère souvent complexe des activités des OI. En outre, les autorités hôte ont une vision d'ensemble de la Genève internationale qui leur permet de mettre en valeur ses atouts auprès de ses acteurs eux-mêmes. Ceux-ci, en effet, évoluent souvent dans un environnement limité à une ou deux institutions, qui ne leur permet pas d'avoir connaissance des ressources potentiellement utiles dans d'autres institutions pourtant voisines. Les publics cibles des efforts de communication des autorités hôte sont donc à la fois genevois, suisses et internationaux.

La concurrence des autres villes internationales

Outre la tendance à la centralisation de l'ONU autour du siège de New York, d'autres villes sont apparues ces dernières années comme des concurrentes de la Genève internationale. Montréal, la Haye, Bonn ou Vienne se donnent en effet les moyens de développer des infrastructures spécifiquement destinées aux organisations internationales et d'en faire la promotion à travers des organismes spécialement créés à cet effet. Plus à l'est, et de façon plus ponctuelle, des efforts considérables ont été déployés ces dernières années pour attirer des entités internationales à Budapest (HCR), Abu Dhabi (Irena) ou Songdo (Green Climate Fund). D'autres exemples peuvent être cités. Le Danemark a ainsi offert USD 100'000 par postes de travail, ainsi que la gratuité des locaux pendant 10 ans pour la délocalisation de l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) à Copenhague. Les Philippines ont quant à elles offert la construction de nouveaux bâtiments avec une utilisation gratuite des locaux de travail et la gratuité des loyers des fonctionnaires pendant 10 ans pour la délocalisation de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) à Manille.

Depuis 2008 à Genève, il y a eu 21 délocalisations partielles, mais également 18 installations. Le secteur qui a subi le plus de délocalisations, 10 depuis 2008 et seulement 3 installations, est le *cluster* humanitaire, droits de l'Homme et migrations, qui est pourtant considéré comme une exclusivité genevoise. Le secteur ayant bénéficié du plus grand nombre d'installations, 6 (4 OI et 2 ONG) depuis 2008, est celui qui touche à l'environnement et au développement durable. Il est à noter que dix représentations étrangères se sont installées contribuant à l'universalité de la Genève internationale.
La destination des délocalisations est généralement New York ou les villes concurrentes européennes, Copenhague, Bruxelles Paris, Turin, Budapest et Istanbul, mais également les villes des pays émergents, Manille, Kuala Lumpur, Bangkok, Nairobi. Les activités délocalisées sont principalement du ressort administratif, informatique, logistique et financier, mais concernent parfois des secrétariats.

C'est donc, en majorité, le personnel administratif qui est déplacé ou remplacé. Certaines catégories de professionnels ou d'analystes sont également touchées. Finalement, les raisons invoquées sont avant tout d'ordre financier, comme la réduction des coûts de fonctionnement et de gestion, mais peuvent aussi être stratégiques, à savoir une volonté de regroupement ou de rapprochement du terrain.

2. Défis matériels

La Genève internationale est actuellement confrontée à un nombre important de défis matériels, à savoir l'entretien des infrastructures vieillissantes des OI, le coût élevé de la vie, des salaires onusiens qui, avec l'affaiblissement du dollar, ont été réévalués par rapport aux autres lieux d'affectations, ainsi que la dégradation de la situation sécuritaire générale en Suisse et à Genève. S'y ajoute la pénurie de logements vacants sur un marché immobilier tendu. En outre, la compétitivité de l'accueil pourrait être renforcée dans d'autres domaines, par exemple concernant la délivrance de visas, l'accompagnement protocolaire ou la disponibilité de places de crèches.

L'impact de la crise financière

A la suite de la crise financière mondiale dont l'impact sera durable, les OI doivent apprendre à vivre avec des budgets au mieux stabilisés, souvent en baisse. De plus, la prévisibilité des contributions est réduite. L'impact de la crise financière sur les budgets nationaux a comme conséquence supplémentaire la difficulté de prévoir des contributions pluriannuelles. Les OI rencontrent par conséquent des incertitudes dans leur planification. Par ailleurs, le financement a évolué avec l'appel à des sources non étatiques pour compenser l'insuffisance de fonds publics et pour répondre à des projets précis. Même pour les OI classiques, la part des contributions du secteur non étatique peut désormais représenter une part importante du budget: 45% pour l'OMS où la Fondation Bill & Melinda Gates est le deuxième contributeur après les Etats-Unis et devant l'UE. Il est donc nécessaire d'établir des priorités avec des moyens réduits.

Les rénovations

L'utilisation intensive des locaux et des salles de conférence, jointe à l'absence de travaux réguliers de rénovation, dans certains cas durant plus de quarante ans - et ce malgré les sollicitations exprimées par la Suisse afin de constituer des provisionnements à cet effet, ont entraîné une sérieuse dégradation matérielle des immeubles des OI sises à Genève. Les coûts de rénovations des édifices dont les OI sont propriétaires sont devisés à environ un milliard de francs sur dix ans. Parmi les grands projets figurent les édifices suivants: Palais des Nations (CHF 618 millions), Organisation internationale du travail (CHF 202 millions), Organisation mondiale de la santé (CHF 95 millions), Union internationale des télécommunications (CHF 40 millions).

Aujourd'hui, la plupart des grands Etats contributeurs au système onusien sont réticents à assumer les coûts liés à ces rénovations lourdes. Cette attitude est renforcée par le contexte de crise budgétaire que les pays membres subissent, parallèlement à la situation financière difficile sur le plan international. L'ensemble de ces éléments fait que l'Etat hôte est de plus en plus sollicité dans la recherche de solutions viables à la problématique du financement des rénovations, d'autant plus que la Suisse se trouve en position plus favorable que la plupart des autres Etats face à la crise économique actuelle. De plus, elle est également perçue par certains Etats membres comme bénéficiaire de la présence des OI à Genève.

Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas fourni d'aide financière à des OI pour la rénovation des bâtiments dont elles sont propriétaires, à l'exception du don de CHF 50 millions accordé en 2011 à l'ONU pour la restauration du Palais des Nations à Genève, dû au caractère emblématique de ce bâtiment. Cette politique ne correspond cependant plus aux nouvelles attentes à l'égard de l'Etat hôte. Par conséquent, le Conseil fédéral a mandaté le DFAE fin août 2012 afin de clarifier les aspects politiques, juridiques, institutionnels et financiers de la mise en œuvre de modes de financement alternatifs, à savoir des prêts pour la rénovation de bâtiments d'OI à travers la FIPOI; le cautionnement de prêts bancaires aux

OI et des modèles de partenariats innovants impliquant le secteur privé, et de lui présenter une proposition d'ici la fin du 1er semestre 2013.

Aux besoins de rénovation d'immeubles des OI s'ajoutent la nécessité d'améliorer l'infrastructure pour les rencontres ad hoc (bilatérales, multilatérales, publiques et confidentielles) qui constituent une caractéristique importante de la région lémanique et offrent des opportunités pour la politique étrangère suisse. Le cadre approprié à de telles rencontres fait actuellement défaut et face à une concurrence croissante des pays d'Asie et du Golfe, il s'agit dès lors de renforcer la capacité et la qualité d'accueil de ce type d'activités internationales.

Le niveau des prix

Les coûts élevés de Genève constituent un défi de taille pour sa compétitivité internationale. Le constat est simple: Genève est devenu le lieu d'affectation onusien le plus cher. Ce problème est exacerbé par la crise financière mondiale qui pousse les Etats membres à faire des économies et renforce les restrictions budgétaires imposées aux agences onusiennes. La saturation du marché immobilier est un des principaux moteurs de la cherté genevoise. A cela s'ajoute le nombre limité d'hôtels à des prix abordables, ce qui restreint la participation de représentants des PMA et d'ONG à des conférences internationales. L'évolution du taux de change a aussi joué un rôle crucial dans le renchérissement genevois par rapport aux autres lieux d'affectation. En particulier, l'affaiblissement du dollar face au franc pénalise les OI qui fonctionnent en général avec un budget en dollars. Les coûts du personnel onusien de catégorie professionnelle sont désormais à Genève entre 15% et 25% plus chers que ceux de New York et Vienne. Pour la catégorie de personnel administratif, la différence est même de 45 à 75%. Les missions permanentes qui disposent d'un budget de fonctionnement en euros sont confrontées elles aussi à des contraintes financières, en particulier leurs membres du personnel qui ont perdu du pouvoir d'achat depuis 2011[24].

Au total, la cherté de Genève inquiète les Etats membres et incitent certaines OI à délocaliser des services à l'étranger pour faire baisser leurs coûts de fonctionnement et préserver le pouvoir d'achat de leurs employés (ex: délocalisation des services logistiques et de la formation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Budapest, transfert des divisions informatique et logistique de l'Organisation internationale pour les Migrations à Manille). D'autres OI procèdent actuellement à un examen attentif de leurs coûts sous l'impulsion de l'ONU. De plus en plus d'OI se tournent aussi vers l'Etat hôte pour solliciter des soutiens financiers additionnels. Etant donné le nombre importants d'OI sur son territoire, la Suisse ne peut cependant distribuer des financements ad hoc à une OI qui menacerait de délocaliser, car cela risquerait de déclencher une cascade de demandes à laquelle elle ne serait en mesure de répondre.

La sécurité

Au sein d'un contexte géopolitique européen en mutation notamment depuis la chute du Mur de Berlin, et plus récemment suite à l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, la situation sécuritaire à Genève et en Suisse a considérablement évolué ces dernières années, s'accompagnant d'une dégradation des conditions cadre de sécurité.

L'image d'une Suisse tranquille, à l'abri de toute délinquance, a perdu de son acuité. Genève n'est plus perçue par la communauté internationale comme une ville aussi sûre qu'auparavant. A la suite de cambriolages et d'incidents ayant touché des missions permanentes et des OI ou des membres de leur personnel, la sécurité des représentations étrangères, des fonctionnaires internationaux et de leurs familles est devenue une préoccupation importante des autorités tant fédérales que cantonales.
La réforme de la police cantonale genevoise, en cours de mise en œuvre, mais également les efforts marqués tant du canton que de la Confédération pour augmenter les forces disponibles en matière de sécurité de la Genève internationale, permettent de répondre de mieux en mieux à cette attente et sont appréciés des milieux internationaux. On pense ici à l'activité de la Police de sécurité internationale,

[24] Voir annexe n°2 : coûts salariaux des différentes catégories de personnel onusien.

notamment par le biais des patrouilles diplomatiques, mais également au travail du Groupe diplomatique de la police, renforcé en 2012 grâce au soutien de la Confédération.

Des efforts importants restent néanmoins à réaliser. Pour que le produit "sécurité" reste partie des avantages comparatifs de la Genève internationale et de la Suisse, il est impératif que les actions décrites plus haut soient maintenues, voire renforcées et relatées au sein de la communauté internationale et d'éviter la propagation d'une image biaisée de la réalité. La question du renforcement des patrouilles diplomatiques se pose également.

Les visas

Dans le domaine de l'octroi de visas, le défi majeur demeure celui de concilier des intérêts et des obligations parfois divergents entre la politique d'Etat hôte de notre pays et la règlementation Schengen applicable aux courts séjours (risque migratoire). Les accords de siège que le Conseil fédéral a conclus avec les différentes OI et la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques imposent à la Suisse l'obligation de faciliter la venue des personnes appelées à séjourner à titre officiel sur son territoire (pour de courts séjours ou pour prise de fonctions) et à examiner ces demandes dans les plus brefs délais et avec toute la souplesse nécessaire au traitement de ces demandes. L'exécution de nos obligations d'Etat hôte se confronte aux contingences liées aux risques migratoires. Il est important que le DFAE trouve auprès des partenaires concernés l'appui nécessaire pour que, dans le cadre des bases légales et des procédures existantes, l'on exploite au mieux la marge de manœuvre disponible pour faciliter la délivrance de visas dans le cadre de la Genève internationale, en particulier pour les visites de courte durée tombant dans le cadre des réglementations Schengen. Des améliorations sont nécessaires, notamment en ce qui concerne le traitement de cas touchant aux intérêts de la Genève internationale et ne relevant pas de la compétence de la Mission suisse, mais de celle de l'ODM ou directement des représentations suisses à l'étranger (ONG et visites privées).

Le logement

Avec un taux de vacances de 0,33% (juin 2012), la situation sur le marché genevois du logement est particulièrement tendue. C'est un problème qui touche tous les habitants du canton de Genève et de sa région. La rareté du logement a un effet inversement proportionnel sur son coût. Des mesures permettent de corriger ce phénomène en mettant à disposition du logement social. Il se trouve toutefois qu'une partie importante de la Genève internationale, qui pourrait en avoir besoin, n'y a pas accès en raison du fait que la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) prévoit qu'il est nécessaire de payer des impôts et de résider à Genève depuis plus de deux ans pour pouvoir en bénéficier.

Les permis de travail

Lorsqu'elles ont besoin de recruter un collaborateur originaire d'un pays non-européen, les ONG doivent obtenir un permis de travail à la suite d'une procédure longue (environ deux mois) et à l'issue incertaine (environ 10% de refus en 2011). Cette situation est naturellement un handicap lorsqu'il s'agit de disposer de personnel compétent et que l'on travaille sur des problématiques qui ne sont pas toujours spécifiquement européennes.

Les dispositifs VIP

Un autre aspect de la politique d'accueil qui peut faire l'objet d'amélioration est l'accompagnement protocolaire. L'Etat hôte n'a pas de dispositif VIP «standard» pour l'accueil des chefs d'Etat et de gouvernement qui assistent à des conférences internationales à Genève. Les mesures prises pour l'accueil de dirigeants étrangers sont prises uniquement sur la base de considérations sécuritaires (analyse de menaces potentielles par le Service fédéral de sécurité). Il peut en découler une différence de traitement qui n'est pas toujours comprise par les intéressés et leurs délégations qui s'attendent à des mesures particulières d'accompagnement. Tandis que les autres grandes villes onusiennes que sont New York et Vienne appliquent généralement des mesures identiques à celles pratiquées à

Genève, d'autres villes hôtes d'OI et de réunions multilatérales, n'accueillant toutefois pas un nombre aussi important de réunions, se montrent parfois plus généreuses.

Les crèches

L'offre actuelle de places de crèche à Genève est inférieure à la demande. Les communes sont chargées des institutions de la petite enfance. La Ville de Genève propose ainsi plus de 3'000 places de crèches. Son budget a doublé au cours des 10 dernières années. Elle s'efforce d'augmenter encore l'offre en donnant la priorité aux quartiers où la population résidente en a le plus de besoin. Dans ces conditions, le quartier des organisations internationales, peu résidentiel, n'est en principe pas prioritaire. La Ville a néanmoins accepté de développer un projet avec la FIPOI pour la création d'une nouvelle crèche de 60 places dans la nouvelle extension du bâtiment de l'immeuble à construire à l'avenue de Varembé et sera en exploitation dès 2016. Cette crèche sera destinée prioritairement aux internationaux. Une réponse est ainsi donnée aux attentes exprimées dans le cadre du Comité diplomatique. La création de la crèche de Varembé est une façon de reconnaître que les internationaux sont désavantagés par rapport au reste de la population résidente dans la mesure où, ayant moins de famille sur place, ils ont moins de solutions alternatives et n'ont pas toujours pu s'inscrire sur les listes d'attente, la décision d'affectation étant connues parfois tardivement.

Les OI elles-mêmes, en leur qualité d'employeur, ont aussi la possibilité de créer une crèche en partenariat avec les communes concernées, à l'image de ce qu'ont fait le CICR et le CERN. Toutefois, au vu du coût que cela représente (env. CHF 40'000 par enfant et par an), et compte tenu de leur situation budgétaire actuelle, il est improbable que d'autres organisations puissent le faire aujourd'hui.

3. Défis locaux

Une politique coordonnée

L'accueil des organisations internationales et des missions permanentes étrangères en Suisse relève de la politique extérieure de la Confédération. Toutefois, une coopération étroite existe entre les autorités cantonales, communales et la Confédération en matière de Genève internationale.

A l'heure actuelle, cette coordination se fait principalement dans le cadre du GPC. Elle intervient aussi à la FIPOI et au Groupe interdépartemental aux affaires internationales (GIAI), où les trois niveaux sont systématiquement associés aux réunions. Plus informellement, des contacts ont lieu quotidiennement entre la Mission suisse, le canton et la Ville de Genève sur des questions diverses en lien avec la Genève internationale (sécurité, protocole, constructions, etc.). Des collaborations de plus long terme se sont aussi mises en place sur des dossiers comme la valorisation des terrains de l'OIT, la rénovation et extension de l'OMC ou la candidature à l'accueil du Green Climate Fund. Il reste toutefois des domaines où les échanges pourraient être développés. C'est notamment le cas de la communication (contacts avec la presse et promotion de la Genève internationale) et de l'attention à porter sur l'évolution de la Genève internationale.

Une cohabitation harmonieuse

Les liens entre ce qu'il est convenu d'appeler la Genève internationale et la Genève locale ne sont pas toujours très étroits. Ceci s'explique par des questions de langue, de fréquentation d'écoles des enfants ou de mode de vie. S'ajoutent à cela des activités dont la nature technique n'est pas toujours facilement compréhensible (propriété intellectuelle, télécommunications, physique des particules) et des privilèges et immunités qui suscitent de nombreuses interrogations A l'heure actuelle, à de rares exceptions près, on n'observe pas de marques d'hostilité ouverte. Il convient toutefois d'être attentif et de faciliter aussi souvent que possible les occasions d'échanges (invitations aux manifestations locales, journées portes ouvertes, communication, collaborations avec des institutions locales).

L'intérêt de la France voisine

A ce jour, le principal impact de la Genève internationale sur la France voisine est le grand nombre de fonctionnaires internationaux vivant de l'autre côté de la frontière (selon l'OCSTAT, en 2012, 43,4% des fonctionnaires des OI avec accord de siège vivaient en France). Jusqu'à aujourd'hui, très peu d'ONG ont fait le choix de s'installer en France voisine pour profiter de la proximité de Genève. Annemasse cherche depuis plusieurs années à développer une "cité de la solidarité internationale" qui ne s'est pour l'heure que peu développée. Les autorités locales françaises sollicitent régulièrement les autorités genevoises afin que celles-ci soutiennent le développement d'activités internationales en France voisine. Il est ainsi régulièrement signalé aux ONG qui s'adressent au CAGI qu'elles ont la possibilité de s'installer en France.

IV. ORIENTATIONS

Les évolutions décrites auront un impact sur la Genève internationale, sa manière d'opérer et son rôle dans les relations internationales. La Suisse, Etat membre et Etat hôte, le canton et la Ville de Genève devront s'y préparer et prendre en compte la nature des nouveaux défis stratégiques qu'elle devra affronter. Ce chapitre formule quelques recommandations générales. Il est complété par un document plus opérationnel qui rassemble six axes et les mesures qui les accompagnent (voir partie 1).

Le rôle de la politique étrangère suisse

Quelle que soit la qualité de l'accueil et des infrastructures mises à disposition, la Suisse ne saurait se passer d'une politique étrangère active incluant la Genève internationale. La Suisse Etat hôte doit aussi être un Etat membre actif sur la scène internationale. Elle doit contribuer de manière substantielle crédible et cohérente à apporter des réponses aux principaux défis de la planète, notamment sur les grands thèmes internationaux sont la paix et la sécurité, les droits de l'Homme et le droit humanitaire, le droit international, le développement économique et social, la santé et l'environnement. Cette crédibilité passe par la disposition à favoriser et à faciliter les échanges et le dialogue sur les thèmes discutés notamment à Genève au sein d'organisations qui s'y trouvent et des conférences qui s'y réunissent.
Cet engagement actif sur la scène internationale peut être visible ou plus discret- pouvant être nécessaire et recherchée lors de rencontres internationales, notamment informelles, qui se tiennent en Suisse.
Sur le plan bilatéral et pour rechercher un appui en faveur de la Genève internationale et promouvoir la discussion des thèmes d'importance en son sein, il est nécessaire que les thématiques pertinentes soient mises à l'agenda des rencontres bilatérales, par des messages clairs et ciblés, visant à promouvoir la Genève internationale. Cette approche ne devrait pas se limiter au DFAE, mais être appliquée par tous les départements engagés dans une thématique discutée à Genève.
Sur le plan multilatéral, la Suisse doit encourager et promouvoir activement le développement d'initiatives politiques, qui, d'une manière ou d'une autre, génèrent un effet positif sur la Genève internationale. Elle doit le faire notamment en promouvant la réflexion innovante et la mise en commun des savoirs, des expériences et des capacités opérationnelles à travers les partenariats qu'elle entretient avec des organisations internationales, des pays partageant ses vues et des organismes scientifiques, économiques et de la société civile, et tout spécialement ceux présents à Genève. Ces partenariats permettent de démultiplier l'efficacité de ses actions et donnent de la visibilité aux acteurs genevois.

Assurer la position de la Suisse

Afin de contribuer à influencer la conduite des OI, la Suisse Etat membre, devra s'assurer un rôle important au sein des OI prioritaires. Ceci se fera par un financement adéquat, en continuant à apporter une contribution positive en matière thématique et veiller à une présence humaine de qualité assurant son influence, ceci, là où c'est possible et où une valeur ajoutée est avérée, au sein même de l'OI concernée et par la présence de spécialistes des thèmes traités à Genève auprès de la Mission suisse à Genève. L'importance du financement suisse et sa qualité permettront de valoriser l'influence suisse. Une augmentation des contributions de programmes (core contributions) à certaines OI sera possible

grâce à l'augmentation du budget multilatéral prévu dans le message sur la coopération internationale 2013-2016 et, tout en gardant son caractère non lié, devrait permettre d'engager un dialogue avec la direction des OI concernées afin d'obtenir des résultats quant à la qualité de la gestion et le choix des priorités thématiques et institutionnelles. La permanence des services à haute valeur ajoutée à Genève doit également être prise en considération, à côté des facteurs mentionnés ci-dessus. L'attention à un niveau adéquat de financement doit être le fait de tous les offices fédéraux ayant une responsabilité de direction vis-à-vis d'une OI prioritaire.
Une telle approche doit faire l'objet d'une discussion entre tous les offices fédéraux concernés, en coopération avec la Division des Nations Unies et organisations internationales (DOI) du DFAE et avec la participation de la Mission suisse à Genève et sur la base des prérogatives de chaque office concerné, afin d'informer sur la nécessité de prendre en compte, à côté des autres priorités suisses avec chaque institution, la présence des OI à Genève.

Développement des synergies (gouvernance)

Il convient de valoriser et de rehausser les capacités de la Genève internationale à offrir à la communauté internationale des idées et des solutions aux défis globaux. Profitant de la présence importante à Genève de nombreux acteurs de différentes natures, il faut s'engager afin de les impliquer dans un travail de réflexion et d'action commune. Le caractère particulier de Genève est en effet de disposer sur son territoire d'une masse critique d'acteurs de la vie internationale travaillant sur pratiquement tous les sujets qui sont cruciaux pour la mondialisation et ont un impact réel sur la vie des populations. De plus, un nombre considérable de personnalités de premier plan viennent à Genève à titre temporaire à l'occasion de conférences ou réunions. Il est essentiel de mobiliser toutes ces forces afin d'accroître l'impact intellectuel de la Genève internationale, ce qui sera aussi un moyen de diminuer le risque de déplacement de personnel de direction vers d'autres centres internationaux.

Compte tenu du nombre d'acteurs impliqués dans l'action internationale et du caractère transversal des thèmes à l'agenda, l'efficacité économique et opérationnelle des OI passe aussi par la promotion d'une plus grande coopération entre OI, ainsi qu'entre elles et les autres acteurs de la scène internationale. L'objectif est de faire converger les acteurs de la gouvernance mondiale, secteur privé y compris, à travers la promotion de synergies sous forme de plateformes.

Etant donné qu'aucune OI, ni aucun acteur international ne peut apporter à lui seul de solutions aux grands défis mondiaux, c'est le rassemblement des acteurs (gouvernance *multistakeholders*) situés à Genève et ainsi que dans d'autres régions du monde (gouvernance *multilocations*), et le travail interdisciplinaire (gouvernance multisectorielle) qui permettent de traiter la complexité des thèmes contemporains. Pour ce faire, il existe un besoin croissant de plateformes capables, sous un *leadership*, de faire converger les acteurs, les idées et les savoir-faire. C'est sur cette vocation à apporter une contribution substantielle à la gouvernance mondiale en mettant en relief les productions et le savoir-faire *made in Geneva*, y compris en les exportant dans d'autres sièges d'OI, qu'il faut tabler. Il s'agit aussi d'en renforcer l'impact et la pertinence. Pour ce faire, une spécialisation sur des plateformes de trois types est envisagée:

a. Des plateformes sur la gouvernance mondiale destinée à réfléchir à la manière de passer concrètement, selon les mots d'un de nos interlocuteurs, «de la divergence multipolaire à la convergence multilatérale». Le futur Centre de coopération mondiale à Penthes offrira un tel lieu de réflexion. Il faudra y attirer de grands *think tanks* (Brookings, Chatham House par exemple, mais aussi de pays émergents) et les penseurs de la gouvernance.
b. Des plateformes thématiques (productrices de connaissances, s'appuyant sur des centres de compétences académiques, à l'instar du *Global Health Programme* de l'IHEID).
c. Des plateformes de rencontres intersectorielles et interinstitutionnelles destinées à établir des ponts, à renforcer les synergies et le traitement des dimensions transsectorielles des enjeux mondiaux (par exemple le Green Growth Knowledge Plateform constitué par la Banque mondiale (BM), le PNUE, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le GGI ; dans une certaine mesure la Geneva Peacebuilding Plateform ou encore le projet du Geneva Internet Initiative).

L'universalité

L'absence d'universalité à Genève[25] constitue un handicap qui la prive d'un atout dans sa compétitivité internationale tant comme lieu de siège que comme lieu de conférences et constitue une lacune dans la représentativité de sa réflexion. La nomination d'un ambassadeur itinérant chargé de promouvoir l'ouverture d'une mission permanente à Genève permettra de faire s'établir à Genève des missions des 22 Etats membres de l'ONU non-encore représentés. Les soutiens matériels à l'ouverture de nouvelles missions et à l'accueil du leurs personnel et leurs familles doivent être augmentés, le cas échéant en favorisant l'utilisation de structures communes à l'exemple du Commonwealth Small States Office, qui permet l'ouverture de missions de plusieurs Etats réunis autour d'infrastructures communes.

La formation (capacity building)

La complexité et la multitude des thèmes, ainsi que le fait de pouvoir suivre activement les thématiques discutées dans les enceintes internationales est un défi croissant pour de nombreux Etats et pour les missions qui les représentent qui sont pourtant concernés par ces thématiques qui touchent leurs populations. Il sera donc de plus en plus important d'aider les missions à gérer cette complexité. Il s'agira de faciliter leur présence sur place (l'universalité) et de soutenir la formation et l'information en coopération avec les OI et des pays partenaires, éventuellement en sollicitant des pays de différentes régions géographiques. Par ailleurs, de nombreuses OI possèdent déjà des programmes de formation et fournissent également une assistance en personnel aux missions qui en ont besoin (ex: OMC).

Il conviendrait donc de s'appuyer sur l'expertise présente dans l'arc lémanique grâce aux OI, aux ONG, au monde académique et au secteur privé et grâce à la possibilité d'attirer des personnalités de premier plan. Un état des lieux de la formation disponible devrait être mis en place afin de connaître l'offre disponible (notamment auprès des OI, de l'IHEID, de l'UNIGE, de DiploFoundation[26] et d'autres institutions académiques de l'Arc lémanique et suisses), les besoins et les éventuels pays partenaires. De tels programmes pourraient également fournir une source de personnel qualifié pour les OI et les autres acteurs présents à Genève. Les programmes de formation identifiés et mis en place pourraient également être présentés dans des villes d'autres continents sous le label «Genève internationale» aidant ainsi à établir un *branding* international.

Les nouvelles technologies

Genève a l'avantage d'avoir de nombreux acteurs influents (notamment les OI) dans le débat mondial sur la gouvernance d'internet (UIT, OMC, OMPI, OIT, CERN[27]). Dans ce contexte particulièrement favorable, la Suisse a lancé le projet «Geneva Internet initiative» qui a pour but de faire de Genève le centre des questions en lien avec internet et le renforcement de sa gouvernance. La mise en œuvre d'un tel projet nécessite une réflexion stratégique approfondie.

Il s'agirait d'identifier les moyens techniques et de substance, afin de faire de Genève le *hub* d'une approche en réseau renforçant la coopération avec les autres centres internationaux, grâce à une étude sur l'impact des nouvelles technologies, de la qualité des infrastructures technologiques et de leur utilisation au profit de l'action internationale. Il serait également utile d'étudier les changements nécessaires pour adapter la qualité technologique du CICG pour le porter au niveau des centres de conférence les plus avancés.

Les infrastructures

La qualité des infrastructures mises à disposition des OI et des conférences qui se réunissent à Genève est un élément déterminant de l'accueil et de la compétitivité de la Genève internationale.

---

[25] 22 Etats membres ne sont pas représentés à Genève.
[26] DiploFoundation: cours online destinés aux diplomates des PMA financés à 40% par la DDC.
[27] Le World Wide Web a été inventé au CERN en 1990, faisant ainsi de Genève le berceau de la communication en réseau.

La mise à disposition par la Confédération des crédits nécessaires à l'achat d'immeubles par les OI et des terrains sous forme de droit de superficie de la part du canton de Genève, constituent un instrument efficace et apprécié pour l'installation d'organisations internationales à Genève. Le rôle de la FIPOI est à ce titre déterminant. Un défi se pose par ailleurs, quant à la rénovation d'immeubles appartenant à des OI, situation qui fait l'objet d'une analyse séparée. A ce titre, une modification des statuts de la FIPOI pour les faire coïncider avec ses nouvelles fonctions est nécessaire.

L'accueil

L'accueil de la communauté internationale est et doit rester un élément déterminant de la politique suisse à l'égard de la Genève internationale. Les prestations de l'Etat hôte sont perçues par les intéressés comme étant de haute qualité. Rester au niveau attendu requiert cependant une vigilance constante, en particulier de la part de la Division Etat hôte de la Mission suisse à Genève et du CAGI. Cela passe par une capacité à anticiper les besoins, à réagir rapidement lorsque des difficultés surgissent, et à trouver des solutions qui permettent de s'adapter de manière souple aux évolutions et ce dans les domaines les plus divers. Des requêtes et des difficultés non traitées à temps peuvent en effet avoir des effets dommageables sur la réputation de la Suisse, alors qu'à l'inverse, d'excellentes prestations sont un facteur important de compétitivité de la Genève internationale.

Cela est notamment constaté dans différents domaines, tels que:

- Octroi de visas aux différentes catégories d'hôtes venant à Genève pour participer à des réunions. Certaines difficultés soulignent les contradictions existantes par rapport à la réglementation Schengen et aux impératifs de contrôle de l'immigration d'une part, et aux objectifs d'Etat hôte d'autre part. Il s'agirait de faciliter les procédures de visas en sensibilisant tant nos représentations à l'étranger, que l'Office fédéral des migrations, à la spécificité des profils désireux de se rendre à Genève.
- Délivrance rapide des cartes de légitimation du DFAE (titre de séjour) aux membres de la communauté internationale. Dans l'attente de leur carte, les personnes sont entravées dans leurs démarches administratives en vue de leur installation (ex. dédouanement des effets de déménagement, immatriculation des véhicules, signature d'un contrat de bail à loyer, inscription des enfants dans une école, etc.). Une gestion stricte des cartes de légitimation (42'000) est indispensable.
- Bons offices de la Mission suisse pour faciliter la résolution de litiges, en particulier lorsque le statut du concerné empêche des procédures selon la voie ordinaire. Pour les litiges de travail opposant les employés locaux des missions ou les domestiques privés des Internationaux à leur employeur, il est fait appel au Bureau de l'Amiable compositeur (BAC)[28].
- Soutien quotidien aux missions et aux organisations internationales pour répondre à leurs préoccupations (régime des privilèges et immunités) en les aidant à trouver la solution conforme à leur statut. Cela nécessite, en principe, que la Mission suisse saisisse l'autorité compétente au niveau fédéral, cantonal ou communal pour régler la question.

Les médias et la visibilité

Le traitement médiatique du travail fait dans la Genève internationale mériterait d'être accru afin de faire mieux connaître les problématiques traitées et les solutions proposées. La communication à ce sujet est essentiellement l'affaire des organisations internationales de Genève. Il est néanmoins de notre intérêt d'avoir une information dynamique et intéressante pour les publics genevois, suisses et internationaux. Cette information devrait notamment mettre l'accent sur les aspects qui ne seront pas mis en avant par les organisations internationales elles-mêmes, à savoir les atouts de la Genève internationale en tant qu'ensemble. Un travail en ce sens est ainsi à développer, notamment sur la base du site "Genève - coopération internationale", et avec la collaboration notamment du Club suisse de la

[28] Le BAC, créé en 1995 par le Canton de Genève, intervient, à la demande de l'une des parties, pour trouver un arrangement à l'amiable lorsqu'un différend de travail survient et que l'employeur jouit de privilèges et immunités. La saisie du BAC garantit une solution rapide, sans frais pour les parties et sans nécessité, suivant le statut de l'employeur, de solliciter la levée de son immunité.

presse, des services de presse des OI et des médias. Il conviendra aussi de repenser une narration de la Genève internationale et de relancer sa visibilité mondiale dans un contexte marqué par la prépondérance des réseaux sociaux.

Coopération Confédération – canton de Genève - Ville de Genève

La coopération entre la Confédération, le canton de Genève et la Ville de Genève est un élément déterminant de l'efficacité et de la cohérence de la politique d'Etat hôte. Le Groupe permanent conjoint restera la principale instance de coordination stratégique entre les autorités hôte, conformément au mémorandum d'entente signé en 2012. Ses travaux continueront de reposer sur une information complète, précise et pleinement partagée sur les évolutions de la Genève internationale et de la gouvernance mondiale.
Les modifications introduites dans la Constitution de la République et canton de Genève et qui entreront en vigueur à la fin 2013, sont susceptibles d'accroître l'efficacité de l'action cantonale et, par conséquent, celle de la coordination avec la Confédération.
Par ailleurs, plusieurs dossiers récents ont montré l'importance d'une bonne collaboration avec les communes concernées. Il convient dès lors de sensibiliser leurs autorités et leur population aux enjeux de la Genève internationale et de les associer aux processus de décision qui les concernent.

Au-delà des partenaires habituels, une réflexion sur les possibilités de coopération liées à la Genève internationale avec le canton de Vaud et avec la région française limitrophe pourrait être engagée au sein du GPC.

V. Annexes:

1. Genève internationale, pôles de compétence et organisations
2. Combien coûte un poste à GE par rapport aux autres lieux d'affectation de l'ONU
3. Glossaire

Annexe n°1

Genève internationale: Pôles de compétence et Organisations

Pôles de compétence («clusters»)	Principales organisations et réseaux (liste non exhaustive)
Paix, Sécurité, Désarmement	*Paix / Sécurité* : ONU, Geneva Peacebuilding Platform (GPP), Centre de politique de sécurité (GCSP), Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), Small Arms Survey, Center for Humanitarian Dialogue (HD), Interpeace, Maison de la Paix (dès 2014), Union interparlementaire (UIP) *Désarmement*: Conférence du désarmement, Institut de l'ONU pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Centre international de déminage humanitaire (GICHD)
Affaires humanitaires, Droits de l'homme, Migrations	*Humanitaire*: Haut-commissariat de l'ONU aux réfugiés, CICR, Organisation internationale de protection civile; Centre d'étude et de recherche en Action Humanitaire (CERAH), Conseil international des agences bénévoles, *Droits de l'homme*: Conseil des droits de l'homme, Haut commissariat de l'ONU aux droits de l'homme *Droit*: Académie du droit international humanitaire et de droits humains; Association for the Prevention of Torture (APT); Geneva Institut for Human Rights; World Organisation against Torture *Migrations*: Organisation internationale pour les migrations (OIM); Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees (IGC), Initiative Nansen
Travail, Economie, Science, Télécommunications	*Travail*: OIT *Economie/Commerce/Propriété intellectuelle/Normalisation/Transport*: OMC, CNUCED, Commission économique pour l'ONU (CEE-ONU), AELE, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation internationale de normalisation Association du transport aérien international (IATA) *Recherche/Science/Formation*: CERN, Institut de l'ONU pour la formation et la recherche (UNITAR), Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID); Université de Genève, Diplo Foundation *Télécommunications*: Union internationale des télécommunications (UIT), UNOSAT, Société internationale de télécommunications aéronautiques
Santé	*Santé*: OMS, Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, ONUSIDA, Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI-Alliance), Global Health Program (IHEID), Geneva Health Forum
Environnement, Développement durable	*Environnement*: OMM, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), CEE-ONU, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Secrétariats de conventions (RAMSAR, Cites etc), Union mondiale pour la nature (UICN), Fonds mondial pour la nature (WWF); Geneva Environment Network (GEN); Green Growth Knowledge Platform

Annexe n°2

Combien coûte un poste à GE
par rapport aux autres lieux d'affectation de l'ONU ?

Voir document excel ci-joint

Annexe n°3

Glossaire

AIMF	Association internationale des Maires francophones
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BAC	Bureau de l'Amiable compositeur, Canton de Genève
CAGI	Centre d'accueil Genève internationale
CCRE	Conseil des communes et régions d'Europe
CCV	Centre de Conférences de Varembé
CE	Conseil/Conseiller d'Etat
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CF	Conseil/Conseiller fédéral
CICG	Centre international de conférences de Genève
CICR	Comité internationale des la Croix-Rouge
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CREA	Institut Créa de macroéconomique appliqué de l'UNIL, HEC
CSSO	Commonwealth Small States Office
DDC	Direction du Développement et de la coopération, DFAE
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de Justice et Police
DOI	Division Nations Unies et organisations internationales, DFAE
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FCIG	Fondation du Centre International de Genève
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
Fonds Mondial	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
FVC	Fonds vert pour le climat
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GAVI Alliance	Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation
GCF	Green Climate Fund
GFCS	Global Framework for Climate Services
GFN	Global Footprint Network
GGKP	Green Growth Knowledge Platform
GPC	Groupe permanent conjoint Confédération – République et Canton de Genève sur les priorités de la Genève internationale
GPCT	Groupe permanent conjoint technique. En sont membres pour la Confédération, des représentants de la DOI, de la DDIP et de la MiGe, pour le canton: le délégué à la Genève internationale, des représentants des Départements de la sécurité, de l'urbanisme, des finances et de la Chancellerie, un siège a été concédé à la Ville de Genève représentée par le service des relations extérieures.
GPCP	Groupe permanent conjoint politique. En sont membres, le Chef du Département fédéral des affaires étrangères (CF Burkhalter), les Chefs de la DOI et de la MiGe, les Conseiller d'Etats des départements de la sécurité (CE Maudet), de l'Urbanisme (CE Longchamp) et des finances (CE Hiler)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HEC	Hautes Etudes Commerciales

IAV	Immeuble administratif de Varembé
IHEID	Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement
IRENA	International Renewable Energy Agency
LEH	Loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte
LGL	Loi générale sur le logement et la protection des locataires, Canton de Genève
MICR	Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
MiGe	Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
MP	Mission permanente
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSI	Police de la Sécurité Internationale, Etat de Genève
OCSTAT	Office cantonal de la Statistique, Canton de Genève
ODM	Office fédéral des Migrations, DFJP
OI	Organisation internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PMA	Pays les Moins Avancés (LDCs)
SDN	Société des Nations
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne
WEF	World Economic Forum

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

NOTE à

Monsieur Jacques Pagan
Président de la commission des finances

Genève, le 7 décembre 2015
CAM/mds

Objet

PR-1130
Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016

Le codirecteur
du département
Claude-Alain Macherel
Tél. +41 22 418 20 60

Monsieur le Président,

Je donne suite à l'audition de notre département par la commission des finances du 1er décembre dernier concernant le projet de budget 2016.

Vous trouverez ci-joint les compléments de réponses demandés par la commission concernant les sujets suivants :

Projet de budget par politique publique
05 Administration générale
30 Charges de personnel

En page 42 du projet de budget par politique publique 2016, sous rubrique « administration générale », les charges de personnel présentent une diminution de 371'102.- Fr. par rapport au budget de l'année précédente.

Cet écart s'explique par un transfert de charges de fonctionnement vers la rubrique « 71 Approvisionnement en eau et protection des eaux ». L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les eaux a imposé de revoir l'organisation budgétaire du service du génie civil, avec pour conséquence la constitution d'un centre de coûts permettant d'identifier avec précision les dépenses relatives à l'entretien du réseau secondaire d'assainissement, ces coûts étant désormais entièrement pris en charge par le nouveau Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Ce travail s'est effectué à charges constantes, seuls des transferts ayant été opérés.

./.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
FAX +41(0)22 418 20 31

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Politique énergétique

Une commissaire a souhaité pouvoir disposer du rapport d'activité annuel 2014 établi par le service de l'énergie. Le document est joint en annexe dans sa version numérisée. Nous joignons également le document de politique énergétique et climatique et son plan d'actions pour la période 2014-2018.

Espérant ainsi avoir répondu à l'attente de la commission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Claude-Alain Macherel

Copies : M. R. Pagani, Conseiller administratif
Mme I. Charollais, codirectrice

DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des finances du Conseil municipal

Genève, le 4 décembre 2015

Objet **PB – 2016 : Compléments à l'audition du 2 décembre 2015 – Département de la culture et du sport**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport (DCS) du 2 décembre courant relative au projet de budget 2016, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

1. Compensations opérées pour financer les augmentations sans impact

Vous trouverez en ***Annexe 1*** de la présente les variations de charges et de recettes de fonctionnement pour le DCS sans impact budgétaire. Par ailleurs, en ***Annexe 2*** vous trouverez un tableau qui récapitule les différents postes apparaissant à la page 58 du projet de budget par politique publique, différenciant les variations avec et sans impact.

2. *Afterworks* du MAH

Le coût payé par le Musée d'art et d'histoire (MAH) concernant les frais de communication des *Afterworks* s'élève à 6'200 francs en moyenne par événement.

En outre, la diffusion publicitaire d'un événement tel que celui-ci est fortement renforcée par la puissance des réseaux sociaux, en particulier sur *Facebook* qui touche directement le public ciblé des 25/40 ans.

Ce type d'activités fait partie des actions de médiation et de promotion culturelle courantes développées par le MAH sur le budget existant, au même titre que *Les vacances qui donnent la patate* destinées aux familles ou la *Nuit des Musées*, instaurée en Ville de Genève depuis 2013. Ces actions sont essentielles pour diversifier les publics qui s'intéressent au MAH et à ses collections, en termes d'âge, de profil socioculturel, etc., et correspondent à une priorité majeure du département pour toutes les institutions culturelles municipales.

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 03
F +41(0)22 418 65 15

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 5-25 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

3. Stockage des collections de la Fondation Gandur pour l'Art au dépôt du Carré Vert

Le MAH disposera d'une surface nette de stockage totale de 4'650 m2 au Carré Vert pour y entreposer ses collections, ainsi que toutes celles déposées par convention par des privés (Fondation Jean-Louis Prevost, Fondation Garengo, collection de Janet Zakos, Fondation Cramer, Association Hellas & Roma).

Les collections déposées au MAH par la Fondation Gandur pour l'Art (FGA) nécessitent une surface de stockage estimée à 312 m2, soit 112 m2 pour la collection des beaux-arts et 200 m2 environ pour la collection archéologique. Cette surface équivaut à 6.7% environ de la surface totale à disposition du MAH.

Ainsi que le prévoit la convention signée entre la Ville de Genève et la FGA (article 3, al. 3), les frais liés à l'étude par des conservateurs et conservatrices et à la restauration des collections de la FGA sont à la charge de la FGA.

4. Augmentation des recettes opérées au projet de budget 2016

Vous trouverez ci-dessous le détail des augmentations de recettes (hors services compétents) intégrées dans le projet de budget 2016 :

Augmentation des recettes de fonctionnement	Service	Recettes 4
427 - Immeubles patrimoine administratif		**+340'000**
Augmentation des revenus du loyer patrimoine administratif du GSHC SA	SPO	+240'000
Augmentation des recettes de location de l'Alhambra	SEC	+100'000
434 - Autres redevances d'utilisation et prestations de service		**+434'000**
Equilibrage temporaires entre des recettes de financement de tiers avec des charges supplémentaires en personnel fixe et auxiliaire (y.c. charges sociales)	CJB	+304'000
Augmentation des recettes de billetterie au Musée d'ethnographie	MEG	+130'000
Total des augmentations		**+774'000**

Pour rappel, dans le domaine des subventions (chapitre 36), l'augmentation de 2'125'095 francs (page 82 du projet de budget par service) est essentiellement constituée par la budgétisation de gratuités.

5. Directives qui régissent les différents fonds généraux du Service culturel

L'ensemble des procédures, directives, compositions des commissions et critères d'attribution des subventions ponctuelles gérées par le Service culturel se trouve sur le site internet de la Ville de Genève.

Ces informations peuvent être téléchargées pour chaque domaine, en suivant le lien suivant :

http://www.ville-geneve.ch/themes/culture/soutien-professionnel-culture/subventions-culture/

J'espère que ces éléments compléteront les réponses déjà données oralement lors de l'audition.

Me tenant à la disposition de la commission pour toute autre question, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sami Kanaan

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Commission des finances
du Conseil municipal
Monsieur Jacques Pagan
Président

Genève, le 04 décembre 2015

Objet
FV/SCb

Projet de Budget 2016
Réponses aux questions de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Pour donner la suite qui convient à l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité par la Commission des finances du 1er décembre 2015, j'ai l'honneur de vous communiquer les réponses apportées aux questions qui nous ont été posées.

-oOo-

Question 1. Direction du Département : Comment s'explique la suppression de la gratuité à l'association civique intempestive (CHF 87'600.--) (brochure par politique publique, page 103) ?

L'association Action Civique Intempestive (ACI) regroupe les habitants et autres utilisateurs de l'immeuble du 1-3 rue Lissignol, propriété de la Ville de Genève. Depuis 20 ans, l'ACI gère de façon collective cet immeuble dans le cadre d'un contrat « de confiance » renouvelé tacitement de mois en mois.

L'immeuble sis rue Lissignol 3 est en rénovation. Les travaux ont débuté depuis mi-juillet 2015 et la durée est prévue pour une période de 30 mois.

Selon la convention, la gratuité prenait fin dès le début de la rénovation de l'immeuble.

-oOo-

Question 2. Ecoles : Quelles sont les écoles dont le nettoyage est confié à une entreprise externe (liste des écoles qui ont des prestations globales privées et liste des écoles entretenues à 100% par la VdGe) ?

Historiquement et par manque de postes, le Service des écoles et institutions pour l'enfance ne peut pas entretenir et exploiter l'intégralité des écoles avec du personnel "Ville de Genève".

La réorganisation du personnel d'exploitation initiée en 2015 a permis une augmentation du nombre d'écoles entièrement exploitée et entretenue par du personnel de la Ville de Genève (+ 8 bâtiments scolaires) ; le Service des écoles et institutions pour l'enfance mandate en 2015 des entreprises privées pour la gestion de 6 écoles, soit pour les écoles Beaulieu, Carl-Vogt, Chemin des Vignes institut spécialisé, Roches, Eaux-Vives et Le Corbusier.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Question 3. Ecoles : Comment s'explique la diminution de la rubrique 491 « Mise à disposition de locaux » de CHF 31'557.-- (brochure par politique publique, page 86) ?

La diminution des revenus de la rubrique 491 provient de la suppression dès la fin 2014 de la mise à disposition en "Loyer interne (proforma)" de bureaux situés à l'école Carl-Vogt au Service des sports ; une charge équivalente était comptabilisée au Service des sports.

Fin 2014 les locaux ayant été rendus par le Service des sports au Service des écoles, le revenu - respectivement la charge - ont été supprimés du budget 2016.

-oOo-

Question 4. Petite enfance : Quel serait l'impact sur le budget 2016 d'une réduction linéaire de 10 % ou de 20 % du prix de pension acquitté par les parents ?

Hors IPE qui seront créées dans le courant de l'exercice, il est prévu un encaissement de CHF 34'050'000.-- sur 2016.

Une réduction de 10% sur 4 mois représente un manco de CHF 1'240'000.-- environ (soit 4/11ème du fait qu'il y a 11 mensualités). La Ville subventionnant environ 90% de l'ensemble des places (le solde revenant à des partenaires), l'incidence sur le budget de la Ville sera d'environ CHF 1'116'000.--.

Une réduction de 20% représenterait un manco de CHF 2'480'000.--, avec une incidence sur le budget de la Ville d'environ CHF 2'232'000.--.

L'incidence de ces réductions pour 2017 serait de CHF 3'380'000.-- pour une réduction de 10% et CHF 6'760'000.-- pour une réduction de 20 %.

Le Service de la petite enfance a établi le tableau figurant en Annexe 1 sur la répartition des ménages par tranche de revenus avec un contrat dans une IPE.

-oOo-

J'espère que ces compléments d'information répondront à vos attentes.

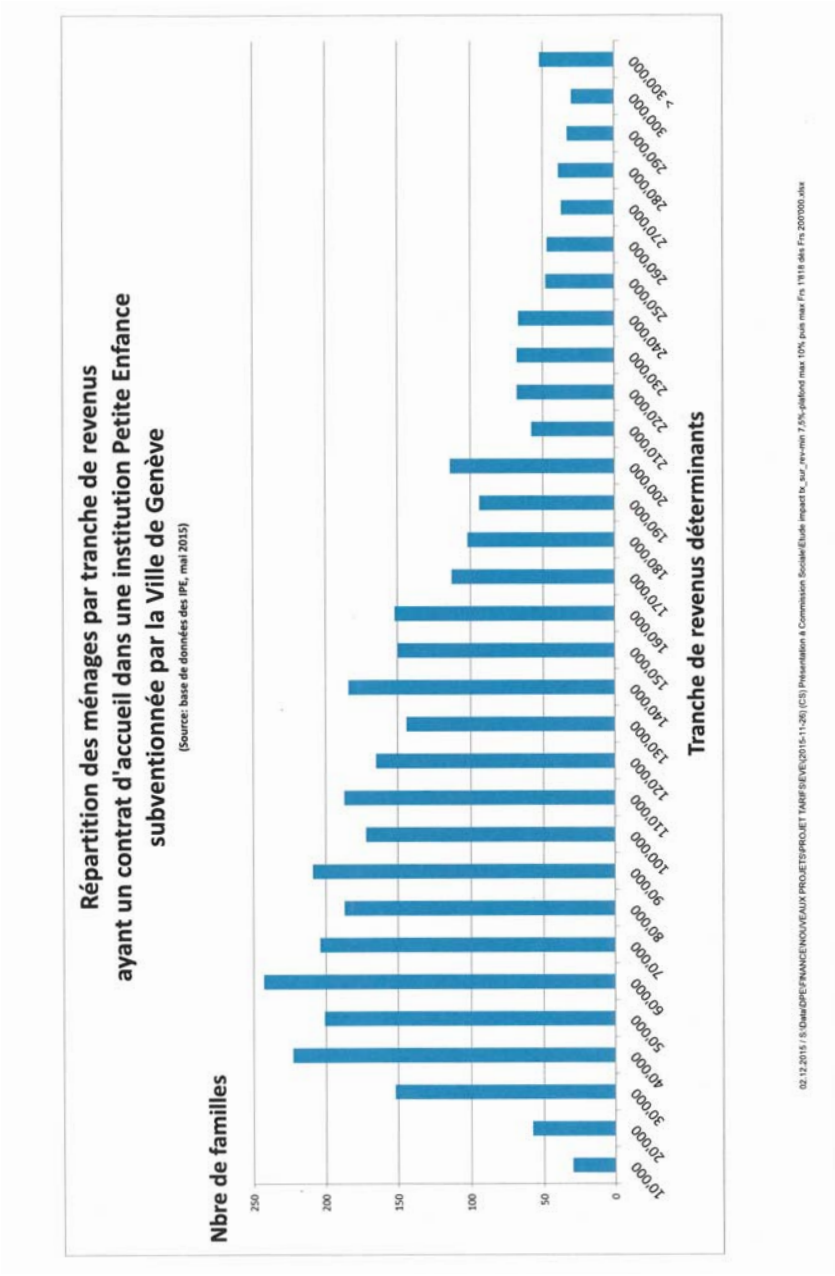
Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric Vallat
Directeur

Annexe : (1)

Copies : Mme Esther Alder, Conseillère administrative
Mme Francine Koch, Directrice adjointe du département
Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Mme Sophie Heurtault Malherbe, Directrice, Direction financière


Répartition des ménages par tranche de revenus
ayant un contrat d'accueil dans une institution Petite Enfance
subventionnée par la Ville de Genève
(Source: base de données des IPE, mai 2015)
Nbre de familles
250
200
150
100
50
0
10'000
20'000
30'000
40'000
50'000
60'000
70'000
80'000
90'000
100'000
110'000
120'000
130'000
140'000
150'000
160'000
170'000
180'000
190'000
200'000
210'000
220'000
230'000
240'000
250'000
260'000
270'000
280'000
290'000
300'000
> 300'000
Tranche de revenus déterminants
02.12.2015 / S:\Data\DPE\FINANCE\NOUVEAUX PROJETS\PROJET TARIF\SEVE\2015-11-26) (CS) Présentation à Commission Sociale\Etude impact tx_sur_rev+min 7.5%_plafond max 10% puis max Frs 11'818 dès Frs 200'000.xlsx

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Commission des finances
du Conseil municipal
Monsieur Jacques Pagan
Président

Genève, le 09 décembre 2015

Objet
FV/SCb

Projet de Budget 2016 – Audition du Conseil administratif
Réponses aux questions de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Pour donner la suite qui convient à l'audition du Conseil administratif par la Commission des finances du 08 décembre 2015, j'ai l'honneur de vous communiquer les réponses apportées aux questions qui ont été posées à Mme Esther Alder, Maire, et qui concernent le tarif des prix de pensions dans les institutions de la petite enfance.

Il convient de préciser au préalable le cadre légal applicable.

La Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE) (J 6 29) précise en son article 6 : « la participation financière des parents, pour la garde dans les crèches, est fixée en fonction de leur capacité économique. » Le financement par les communes s'effectue après déduction de la participation des parents et d'éventuelles autres recettes.

En Ville de Genève, le Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (LC 21 551) précise dans son article 4 que le Conseil administratif définit notamment (...) les conditions de tarification.

L'article 18 prévoit les dispositions suivantes :

> Art. 18 Prix de pension
>
> [1] Les barèmes des prix de pension sont fixés par le Conseil administratif, sur préavis de la commission consultative de la petite enfance. Ils doivent tenir compte des revenus des parents et, le cas échéant, de ceux des autres personnes participant à l'entretien de l'enfant.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

[2] Les structures d'accueil ne peuvent déroger aux barèmes qu'en cas de situation exceptionnelle, moyennant l'accord préalable de leur comité et du SDPE.

[3] Le Conseil administratif peut décider d'appliquer des barèmes des prix de pension différenciés en fonction du domicile des parents ou si ceux-ci sont des fonctionnaires internationaux au bénéfice de l'immunité fiscale.

L'article 7 charge le Service de la petite enfance de veiller à la stricte application des prix de pension approuvés par le Conseil administratif.

Dans ce contexte, il importe de rappeler qu'il incombe aux associations et fondations subventionnées d'établir un contrat avec les parents, de calculer le prix de pension applicable, conformément au barème, de procéder à la facturation et à l'encaissement de la participation des parents aux frais de garde de leur enfant.

Les structures d'accueil de la petite enfance ont le devoir de s'assurer de l'intégralité des documents demandés ainsi que de vérifier leur validité et leur exactitude. Cette responsabilité incombe à chaque comité – conseil de fondation respectivement - les tâches administratives et financières étant confiées à la direction de la structure d'accueil. Pour mémoire, les comptes des associations et fondations subventionnées font l'objet une fois l'an d'un contrôle restreint, par un organe de révision indépendant et qualifié.

Le Service de la petite enfance exerce pour sa part un rôle de surveillance de ce dispositif. En pratique, le rôle du Service consiste à suivre les chiffres de la facturation des différentes institutions de la petite enfance et à procéder à des contrôles de cohérence ; il réalise ensuite des vérifications de dossiers sur site ; toutefois, le Service ne dispose pas d'un accès immédiat aux dossiers personnels des parents-usagers.

Voici ci-dessous les réponses que nous apportons aux questions soulevées lors de l'audition du 08 décembre 2015.

-oOo-

Question 1. Quel est le profil des personnes dont les revenus sont très faibles et qui s'acquittent des prix de pensions peu élevés ?

Les places de crèches sont allouées prioritairement aux familles dont les deux parents travaillent, recherchent un emploi ou étudient. Il existe cependant des situations sociales qui nécessitent un placement en crèche, comme le prévoit l'article 3 du Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance.

Les personnes dont les revenus sont très faibles bénéficient le plus souvent des prestations de l'Hospice général. Il faut également relever que certaines de ces personnes sont en recherche d'emploi ou en emploi. Elles sont en possession d'un contrat d'aide sociale individualisée ou d'un contrat d'activités de réinsertion et répondent ainsi aux critères de priorité.

Dans cette catégorie d'usagers, nous trouvons également des personnes qui ont des situations professionnelles précaires, avec un revenu très modeste.

-oOo-

Question 2. Comment se fait-il que des personnes bénéficiant des prestations d'aide sociale complémentaire individuelle aient des enfants inscrits dans les institutions de la petite enfance ? Est-ce que les revenus d'assistance sont pris en compte dans le calcul des prix de pensions ?

Nous pouvons distinguer 2 raisons principales :

Comme évoqué précédemment, des personnes bénéficiant d'une aide sociale peuvent être en emploi ou en recherche d'emploi et répondre ainsi à nos critères de priorité.

Certaines situations de familles particulièrement précaires sur le plan psychosocial justifient également un placement de l'enfant dans une structure d'accueil de la petite enfance, en réponse à une demande formulée par des services compétents (Service de protection des mineurs, par exemple). Ces demandes tiennent compte des besoins psychosociaux des enfants et sont prises pour leur bien.

Les montants versés au titre de l'aide sociale sont pris en compte lors du calcul du revenu déterminant le prix de pension.

-oOo-

Question 3. Comment contrôle-t-on que les parents annoncent leurs revenus réels (cas de concubinage, des familles recomposées, des domiciles séparés) ?

Il est de la compétence des structures d'accueil de la petite enfance de s'assurer que l'intégralité des revenus de la cellule familiale est correctement déclarée.

Nous ne pouvons exclure des cas des erreurs de traitement ou des cas de fraude ; certains indices permettent aux structures d'accueil de détecter des situations problématiques, par exemple lorsqu'un concubin, qui n'est pas déclaré, vient régulièrement chercher l'enfant.

-oOo-

Question 4. Des cas de fraude ont-ils été identifiés ? De quelle nature sont-ils ? Quelles suites ont-elles été données dans ces cas ?

Le Service de la petite enfance exerce une surveillance du dispositif, mais il ne procède pas à des vérifications systématiques des milliers de dossiers traités chaque année par les structures d'accueil de la petite enfance.

Lors de vérifications approfondies, des erreurs sont détectées, avec parfois des soupçons de fraude ; des correctifs sont alors calculés, avec un effet rétroactif, puis refacturés aux parents.

-oOo-

Question 5. Quel est le nombre de personnes qui n'ont pas souhaité donner de justificatifs et se voient appliquer le barème maximum ?

Selon nos estimations, environ 9 % des familles, représentant un peu plus de 300 situations, n'ont pas souhaité donner de justificatifs et se voient appliquer le barème maximum.

Dans le tableau qui a été remis à votre Commission suite à l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité le 1er décembre 2015, présentant la répartition des familles usagères de la petite enfance par tranche de revenus, les personnes n'ayant pas souhaité donner de justificatifs ont été également réparties dans les tranches de revenus supérieures à CHF 150'000.--.

-oOo-

J'espère que ces compléments d'information répondront à vos attentes.

Mme Esther Alder, Maire, reste à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements supplémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric Vallat
Directeur

Copies : Mme Esther Alder, Maire
Mme Sandra Capeder, Cheffe du Service de la petite enfance
Mme Sophie Heurtault Malherbe, Directrice, Direction financière

Nouveaux postes au projet de budget 2016

CHF

Culture et sport					
31060000	Service culturel	30 Encouragement à la culture	0.2	Régisseur lumière	20'191
31060000	Service culturel	30 Encouragement à la culture	0.6	Huissier-ères-s	52'226
31066100	Art contemporain	30 Encouragement à la culture	0.7	Collaborateur/trice scientifique/gestion de projet	88'443
32010000	Conservatoire et jardin botanique	30 Encouragement à la culture	0.2	Adjoint scientifique (augmentation de taux d'activité)	30'000
32010000	Conservatoire et jardin botanique	30 Encouragement à la culture	0.3	Collaborateur scientifique (augmentation de taux d'activité)	36'000
32020000	Musée d'art et d'histoire	30 Encouragement à la culture	3.0	Agent-e-s de sécurité (dès le 01.09.16)	87'042
34010000	Service des sports	34 Sports	0.5	Caissier-ère	48'952
34010000	Service des sports	34 Sports	1.0	Gardien-ne de bains polyvalent	101'104
	Nombre de nouveaux postes		**6.5**	**Montant y.c. charges sociales**	**463'958**
Environnement urbain et sécurité					
40033000	SIS-Sapeurs-pompiers professionnels	14 Sapeurs-pompiers pro.	11.0	Sapeur-euse-s pompier (dès le 01.09.2016)	339'069
	Nombre de nouveaux postes		**11.0**	**Montant y.c. charges sociales**	**339'069**
Cohésion sociale et solidarité					
50030100	Logistique et conciergerie - Ecoles	21 Ecoles publiques	0.5	Responsable bâtiment scolaire	50'476
50030100	Logistique et conciergerie - Ecoles	21 Ecoles publiques	1.0	Responsable bât.scolaire Chandieu (dès le 01.09.16)	28'337
50030100	Logistique et conciergerie - Ecoles	21 Ecoles publiques	1.0	Responsable bât.scolaire Chandieu (dès le 01.09.16)	28'587
50030100	Logistique et conciergerie - Ecoles	21 Ecoles publiques	1.0	Responsable bât.scolaire Chandieu (dès le 01.09.16)	33'651
	Nombre de nouveaux postes		**3.5**	**Montant y.c. charges sociales**	**141'051**
	Total postes		**21.0**	**Montant total**	**944'078**

VILLE DE GENÈVE

PLAN D'ACTIONS
DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE
2014 - 2018

Juin 2014

Table des matières

Généraliser la stratégie "100% renouvelable"

1 Renforcer la stratégie 100% renouvelable en 2050

2 Consolider l'information à l'attention des architectes

Réduire nos consommations d'électricité

3 Assainissement de l'éclairage des communs d'immeubles

4 Optimiser le fonctionnement des installations techniques

5 Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie "éclairer mieux, consommer moins"

Réduire nos consommations d'eau

6 Consolider et renforcer les programmes d'économies d'eau

Développer des infrastructures d'énergies renouvelables de quartier

7 Faciliter les solutions de quartier ou de site avec les acteurs du territoire

8 Promouvoir l'exemplarité énergétique des projets structurants du territoire ménés par la Ville de Genève

9 Utilisation des collecteurs d'eaux usées comme source de chaleur pour le chauffage de bâtiments

Développer la production locale d'électricité

10 Renforcer le programme solaire photovoltaïque

11 Mettre en œuvre de nouvelles technologies pour la production d'électricité locale et renouvelable

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification urbaine

12 Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification territoriale

Gestion des eaux de pluie

13 Plan de Gestion et d'évacuation des eaux

Mettre en œuvre de nouvelles technologies

14 Mettre en oeuvre des solutions d'énergies renouvelables pour la couverture des besoins en énergies des bâtiments

15 Consolider la filière bois-énergie

Diminuer les émissions de CO2 de l'Administration

16 Respecter les objectifs climatiques de la Convention des Maires

17 Mise en œuvre du Plan d'actions de la politique de gestion des véhicules

18 Promouvoir l'utilisation du vélo et du vélo à assistance électrique au sein de l'Administration pour les déplacements professionnels.

19 Pérenniser et renforcer le Bouquet transport

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

20 Effectuer le monitoring des émissions de gaz à effet de serre du territoire municipal

21 Localisation des équipements sur les pôles de transport et densification

22 Mise en œuvre de l'assainissement OPB

23 Poursuivre le développement des zones 30 au centre ville

24 Poursuivre le développement et la progression des équipements pour cyclistes et les pistes cyclables

25 Actions et / ou campagnes de communication pour la mobilité douce

Informer et inciter

26 Améliorer l'information des collaborateurs de la Ville de Genève sur la politique énergétique et climatique

27 Mettre en place un plan de formation continue spécifique des collaborateurs directement impliqués dans la politique énergétique et climatique

28 Publier les performances énergétiques des bâtiments

29 Promouvoir les actions exemplaires auprès des acteurs du territoire

30 Coordonner la communication externe à l'administration des différents programmes ou stratégies de la Ville de Genève

Mesures d'accompagnement économiques et financières

31 Structurer l'information pour suivre les moyens financiers alloués à des programmes de politique énergétique et climatique

32 Renforcer les capacités financières du Fonds Energie et climat

33 Intégrer la dimension économique globale dans les projets

34 Intégrer des outils d'ingénierie financière dans l'élaboration des projets de performance énergétique

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève

Action: **1**

Généraliser la stratégie "100% renouvelable"

Renforcer la stratégie 100% renouvelable en 2050

Objectif général

Planifier les interventions sur le patrimoine bâti de la Ville de Genève en accord avec la stratégie "100% renouvelable en 2050" (propositions n°P1, P2, P5 et P7) et les priorités d'entretien du patrimoine.

Service responsable : ENE

Collaborations : DCA / DPBA

Constat

L'entretien et la rénovation du patrimoine immobilier est une priorité politique.
Ces opérations sont des opportunités uniques pour effectuer les assainissements énergétiques nécessaires pour respecter les engagements de la Ville de Genève en la matière.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Répondre à la motion M-917.
Définir une méthodologie d'intégration des priorités énergétiques dans le PFI.
Prendre en considération les paramètres technico-économiques des projets.
Planifier les investissements liés à des priorités énergétiques.

Spécificités pour la mise en œuvre

Coordination entre la Direction du Département, la Direction du patrimoine bâti, la Planification financière et le service de l'énergie.

Indicateurs : Pourcentage des consommations globales de la consommation des bâtiments intégrés à la planification financière.

Financement : Budget de fonctionnement

Validation : Co-direction du Dpt 2
Rémy Pagani

Délais : Processus itératif permanent

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève

Action: **2**

Généraliser la stratégie "100% renouvelable"

Consolider l'information à l'attention des architectes

Objectif général

Renforcer les processus de coordination en phase projet.
Formaliser la transmission d'informations.

Service responsable : ENE / DPBA / SAM

Collaborations : DCA

Constat

Les principes et consignes énergétiques ne sont pas toujours transmises au bon moment dans le déroulement des projets.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Elaborer une fiche récapitulative des principes énergétiques destinée aux architectes, mandataires et fournisseurs.
Valider une méthodologie de suivi et de mise à jour pérenne des processus de coordination.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre ENE et services constructeurs : DPBA et SAM

Indicateurs :

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : ENE / DPBA / SAM

Délais : décembre 2016

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève

Action: **3**

Réduire nos consommations d'électricité

Assainissement de l'éclairage des communs d'immeubles

Objectif général

Assainir l'éclairage des parties communes des immeubles locatifs et réaliser des économies d'électricité substentielles.

Service responsable : ENE

Collaborations : DPBA

Constat

Modification des dispositions légales relatives à l'éclairage des parties communes des immeubles locatifs.
Les immeubles et les parkings peuvent désormais être équipés de dispositifs d'automatisme de l'éclairage.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

35% d'économie sur la consommations d'électricité des éclairages des communs d'immeubles locatifs de la Ville de Genève (1GWh).

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration entre la Direction du patrimoine bâti et le service de l'énergie.
Intégration des aides financières de SIG prévues dans le dispositif ECO21.

Indicateurs : Part de réalisation du programme.
Consommation annuelle spécifique.
Evolution des consommations des immeubles assainis.

Financement : Demande de crédits
Budgets d'entretien

Validation : Co-direction du Dpt 2
Rémy Pagani

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève

Action: **4**

Réduire nos consommations d'électricité

Optimiser le fonctionnement des installations techniques

Objectif général

Améliorer l'éfficacité énergétique des équipements techniques.

Service responsable : ENE

Collaborations : DPBA / SPO / ECO

Constat

Un programme de financement de l'OFEN vise à établir des expertises afin de trouver les potentiels d'économies sur les installations de pompage des piscines.
Si des potentiels existent, le programme Prokilowatt peut financer en partie la mise en œuvre.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Etablir un diagnostic énergétique des installations.
Recenser les potentiels.
Planifier l'optimisation.
Optimiser les pompes présentant un potentiel d'économie.
Obtenir un financement du programme Prokilowatt.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration et coordination entre ENE / DPBA / SPO

Indicateurs : Potentiel d'économies identifié.
Nombre de piscines optimisées.
Economies d'électricité.

Financement : Demande de crédits
Subventions fédérales

Validation : Co-direction du Dpt 2
Rémy Pagani

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève

Action: **5**

Réduire nos consommations d'électricité

Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie "éclairer mieux, consommer moins"

Objectif général

Assainir les installations d'éclairage public et réaliser des économies d'électricité substentielles.

Service responsable :
SAM / ENE

Collaborations :
SIG

Constat

La première phase d'assainissement a été un succès. Poursuivre les assainissements lors des entretiens réguliers et répondre aux exigences légales.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

0.8 GWh d'économie d'électricité sur l'éclairage public (EP).
Eliminer les lampes au mercure du parc EP.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration entre le service d'aménagement urbain et le service de l'énergie.
Collaboration avec SIG.
Soutien de l'Office cantonal de l'énergie.

Indicateurs : Part de réalisation du programme.
Consommation annuelle spécifique.
Evolution des consommations des secteurs assainis.

Financement : Demande de crédits
Subvention cantonale 15% du montant total.

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève

Action: **6**

Réduire nos consommations d'eau

Consolider et renforcer les programmes d'économies d'eau

Objectif général

Déterminer les potentiels et les objectifs à moyen terme et les moyens à mettre en œuvre pour diminuer les consommations d'eau, dans la continuité du programme mis en œuvre depuis 1996 (-37% de consommations d'eau).

Service responsable : ENE

Collaborations : SEVE / VVP / DPBA / SPO / CJB / GIM

Constat

Des programmes d'économies sont en place, en partenariats avec les services concernés. Les résultats sont tangibles, mais des potentiels d'économies existent encore et le programme doit être poursuivis.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Identifier les potentiels d'économies.
Planifier les investissements dans le cadre des demandes de crédits de politique énergétique.
Mise en place d'un programme d'actions et d'investissements.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration entre le service de l'énergie et les services gros consommateurs.

Indicateurs : Consommation globale de la Ville de Genève.
Consommations des secteurs spécifiques (fontaines, bâtiments, arrosage).

Financement : Budget d'entretien des bâtiments
Demandes de crédits de politique énergétique

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution

Action: **7**

Développer des infrastructures d'énergies renouvelables de quartier

Faciliter les solutions de quartier ou de site avec les acteurs du territoire

Objectif général

Faciliter et participer à la mise en place d'un jeu d'acteurs efficace sur le territoire pour faire aboutir de nouveaux projets d'infrastructures énergétiques performantes.

Service responsable :
ENE

Collaborations :
DPBA / URB / SAM / GCI / SIG / OCEN

Constat

L'expérience acquise ces dernières années démontre que le déploiement d'énergies renouvelables à grande échelle passe par le développement d'infrastructures énergétiques dans les quartiers.
La Ville de Genève n'a pas vocation à être un distributeur d'énergie, ni un constructeur de réseaux énergétiques. Elle peut cependant influencer certaines décisions et faciliter le déploiement de projets d'infrastructures sur son territoire.
Elle doit jouer son rôle dans le jeu des acteurs impliqués dans ces projets, dans les limites de ses compétences et attributions.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Participer et faciliter la réflexion pour le développement de solutions de quartiers ou de sites avec des installations centralisées à haute performance énergétique.
Participer dans les limites des compétences de la Ville de Genève au déploiement du CADéco Jonction avec suivi et monitoring.
Planification d'autres sites dans les Concepts énergétiques territoriaux ou les projets opérationels. Nouer le dialogue avec les maîtres d'ouvrages privés et publics potentiellement producteurs de chaleur sur les sites.

Spécificités pour la mise en œuvre

Groupe de travail existant (VdG, OCEN, SIG)

Indicateurs : Nombre de CET intégrant l'objectif "100% renouvelable - zéro émission".
Nombre de projets d'infrastructures d'énergies renouvelables décidés.

Financement : Budget de fonctionnement
Crédits d'investissements (raccordements de bâtiments)

Validation : Valérie Cerda
Co-direction Dpt 2

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution

Action: **8**

Développer des infrastructures d'énergies renouvelables de quartier

Promouvoir l'exemplarité énergétique des projets structurants du territoire ménés par la Ville de Genève

Objectif général

Partager les objectifs de politique énergétique et climatique et promouvoir le déploiement des énergies renouvelables dans les perimètres élargis des projets structurant du territoire menés par la Ville de Genève.

Service responsable :
ENE

Collaborations :
DPBA / URB / SAM / GCI / SIG / OCEN

Constat

Les projets structurant du territoire menés par la Ville de Genève peuvent déclencher le déploiement d'infrastuctures énergétiques plus larges dans les quartiers. Par exemple l'Ecoquartier de la Jonction.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Dans les limites de compétences de la Ville de Genève, promouvoir les projets de réseaux de chaleur renouvelable dans les quartiers de :

- Chandieu / Servette / La Forêt
- Jonction

Participer aux discussions en cours pour le quartier des Eaux-Vives.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration avec les acteurs institutionnels du territoire : OCEN / SIG.
Collaboration avec les maîtres d'ouvrages publics et privés dans les projets en cours.

Indicateurs : Nombre de projets d'infrastructures énergétiques décidés.

Financement : Budget de fonctionnement
Crédits d'investissements (raccordements de bâtiments)

Validation : Rémy Pagani
Co-direction DCA

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution

Action: **9**

Développer des infrastructures d'énergies renouvelables de quartier

Utilisation des collecteurs d'eaux usées comme source de chaleur pour le chauffage de bâtiments

Objectif général

Utilisation des collecteurs d'eaux usées pour couvrir les besoins thermiques d'immeubles propriétés de la Ville de Genève.

Service responsable :
ENE

Collaborations :
DPBA / GCI

Constat

Les eaux usées ont une température comprise entre 12 et 25°C. Cette chaleur peut aujourd'hui être utilisée pour alimenter des pompes à chaleur de grandes capacités.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Réaliser un projet pilote de chauffage d'un immeuble grâce à la chaleur des collecteurs d'eaux usées.

Spécificités pour la mise en œuvre

Assainissement de l'enveloppe des bâtiments.

Indicateurs : Nombre de logements chauffés grâce aux eaux usées.
Performance énergétique des bâtiments assainis et alimentés par des PAC.

Financement : Demandes de crédits
Budget de fonctionnement

Validation : Rémy Pagani
Co-direction DCA

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution

Action: **10**

Développer la production locale d'électricité

Renforcer le programme solaire photovoltaïque

Objectif général

Accroitre la production d'électricité photovoltaïque, pour compenser les accroissements attendus de consommations dues à l'utilisation de pompes à chaleur.

Service responsable :
ENE

Collaborations :
DPBA / SIG / DSIC

Constat

La transition vers de nouvelles technologies de chauffage et l'accroissement du secteur des technologies de l'information vont engendrer des augmentations de consommations électriques. Pour répondre à la stratégie "100% renouvelable en 2050", la couverture de ces besoins doit être assurée par des sources renouvelables afin de préserver l'équilibre d'approvisionnement électrique actuel.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Construire ou mettre à disposition des toitures permettant la réalisation de 10 centrales photovoltaïques, pour une puissance globale estimée de 500 à 600 kWp.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration avec SIG.
Collaboration avec des entreprises publiques et privées.

Indicateurs : Production électrique photovoltaïque annuelle
Part de couverture des consommations

Financement : Crédits de politique énergétique
Crédits de constructions
Fonds Energie et climat

Validation : Valérie Cerda
Rémy Pagani

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution

Action: **11**

Développer la production locale d'électricité

Installation pilote pour la production, le stockage et l'autoconsommation d'électricité produite localement

Objectif général

Favoriser le développement de solutions locales pour augmenter la couverture en électricité renouvelable de nos consommations.

Service responsable :
ENE

Collaborations :
DPBA / OCEN / SIG

Constat

La question du stockage d'électricité est un élément clé pour pouvoir développer massivement la production d'électricité renouvelable.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Déploiement d'un ensemble production photovoltaïque / stockage d'électricité / autoconsommation et revente du surplus, avec un objectif maximal en autoconsommation.
Mise en œuvre d'une installation pilote.
Analyses technico-économiques.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration avec SIG et l'OCEN.
Collaboration avec des entreprises publiques et privées.

Indicateurs : Production électrique annuelle
Part de couverture des consommations

Financement : Fonds Energie et climat

Validation : Valérie Cerda
Rémy Pagani

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution

Action: **12**

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification urbaine

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification territoriale

Objectif général

Informer et sensibiliser les services sur la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques.

Service responsable :
ENE / URB

Collaborations :
DCA / DPBA / SAM / GCI
GT Cité de l'énergie / OFEV / OFEN

Constat

La Confédération a publié des recommandations pour l'aménagement du territoire face aux défis des changements climatiques.
Les villes suisses sont les premiers interlocuteurs dans cette réflexion.
Intégrer la notion de risque climatique dans la planification urbaine.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Informer les services concernés.
Evaluer la pertinence et / ou les possibilités d'intégration de cette problématique dans les pratiques des services.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre les services planificateurs et les services constructeurs sur une problématique nouvelle.
Organiser des discussions, analyses, propositions sur ce thème.

Indicateurs :

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : COPIL Cité de l'énergie

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution

Action: **13**

Gestion des eaux de pluie

Plan de Gestion et d'évacuation des eaux

Objectif général

Finaliser le Plan de Gestion et d'Evacuation des Eaux (PGEE).
Eviter l'augmentation des surfaces imperméables sur le territoire de la Ville de Genève.
Favoriser la perméabilité des sols.
Eviter des surcharges inutiles du réseau d'assainissement.

Service responsable :

URB / SAM / GCI

Collaborations :

Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture (DETA)

Constat

Le territoire de la Ville de Genève ne possède quasiment plus de surfaces perméables. Les risques d'innondations sont augmentés. La réinfiltration des eaux de pluie est rendue difficile.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Préconiser la mise en place de revêtement de sols perméables.
Développer des solutions de rétention d'eau (toitures vertes, bassins d'eau pluviale).
Remettre en valeur les petits cours d'eau canalisés ou négligés (Nants).

Spécificités pour la mise en œuvre

Les services municipaux qui préavisent les autorisations de construire et les PLQ doivent veiller à la qualité des sols dans le sens d'une meilleure perméabilité.
Collaboration avec le service du génie civil, en charge du PGEE.

Indicateurs : Mètres carrés de surface perméable dans les PLQ, requêtes.

Financement : Budget de fonctionnement

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2016

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables et locales

VILLE DE GENÈVE

Action: **14**

Mettre en œuvre de nouvelles technologies

Mettre en oeuvre des solutions d'énergies renouvelables pour la couverture des besoins en énergies des bâtiments

Objectif général

Mettre en œuvre des technologies innovantes et efficaces en vue de répondre aux objectifs de la stratégie "100% renouvelable en 2050", lorsque des solutions de sites/quartiers ne sont pas réalisables à courts termes.

Service responsable : ENE / DPBA

Collaborations : OCEN / SIG

Constat

Utiliser les sources d'énergie locales et renouvelables disponibles pour la production de chaleur des bâtiments.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Mise en œuvre de projets pilotes utilisant la géothermie, le réseau Genève-Lac-Nations ou les déchets bois des espaces verts de la Ville, solutions mixtes gaz, pompe à chaleur ou exploitation de sources de chaleur à valoriser.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etudes de faisabilité systématiques.
Méthodologie intégrée dans la gestion des projets de construction / rénovation de bâtiments.
Veille technologique.

Indicateurs : Production de chaleur des projets pilotes [kWh]
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale

Financement : Crédits de politique énergétique
Crédits de constructions

Validation : Rémy Pagani

Délais : permanent

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables et locales

Action: **15**

Mettre en œuvre de nouvelles technologies

Consolider la filière bois-énergie

Objectif général

Coordonner l'approvisionnement en bois-énergie avec les objectifs du Plan de gestion des forêts de la Ville de Genève.

Service responsable :
SEVE / ENE

Collaborations :
Association genevoise des propriétaires privés de forêts
Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)

Constat

Le plan de gestion des forêts de la Ville de Genève est finalisé par le SEVE et est en cours de validation par la DGNP. Il détermine les potentiels d'exploitation et de valorisation du bois. Il convient de coordonner les objectifs énergétiques avec les potentiels des différents acteurs impliqués.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Identifier les ressources.
Formaliser et pérenniser la filière.
Quantifier l'approvisionnement.
Consolider un approvisionnement 100% local.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration avec les associations de propriétaires de forêts, la Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP) et les entreprises locales de la branche.

Indicateurs : Pourcentage d'auto-approvisionnement en bois-énergie.
Quantité de bois-énergie utilisé.

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : Conseil administratif

Délais : décembre 2015

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050

VILLE DE GENÈVE

Action: **16**

Diminuer les émissions de CO2 de l'Administration

Respecter les objectifs climatiques de la Convention des Maires sur le patrimoine municipal

Objectif général

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine immobilier de la Ville de Genève de 20% avant 2020.

Service responsable :
ENE

Collaborations :
DPBA / GIM / SEVE / CJB / SPO

Constat

La première phase d'application de la loi sur le CO_2 (2008-2012) et la Convention d'objectifs passée avec l'OFEV a obtenu de bons résultats, dans les cibles fixées.
Une deuxième phase doit être élaborée, jusqu'en 2020.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Réduire de 20% les émissions de CO_2 de l'ensemble du parc immobilier de la Ville de Genève.
Signer et suivre une deuxième Convention d'objectifs avec l'OFEV.

Spécificités pour la mise en œuvre

Coordination par ENE.
Collaboration avec les services DPBA / SEVE / CJB / SPO.
Convention d'objectifs avec l'OFEV et soutien de l'AEnEc.

Indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre réelles de la Ville de Genève (consommation d'énergie finale en interne) : [tonne CO_2/an]

Financement : Budgets de fonctionnement (projets)
Crédits d'investissement (mise en œuvre)

Validation : Rémy Pagani
Co-direction du Dpt 2

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050

Action: **17**

Diminuer les émissions de CO2 de l'Administration

Mise en œuvre du Plan d'actions de la politique de gestion des véhicules

Objectif général

Mettre en œuvre la stratégie générale d'assainissement de la flotte et la stratégie de renouvellement en fonction des critères environnementaux.

Service responsable :
LOM / COGEVE

Collaborations :
Services utilisateurs de véhicules

Constat

Les véhicules les plus polluants ont été identifiés. L'assainissement du parc demandé par le Conseil administratif doit être poursuivi.
Mise en œuvre de la politique de gestion des véhicules (volets environnementaux).

Description de la mesure – Objectifs détaillés

La mise en œuvre de la politique de gestion des véhicules vise une réduction du nombre de véhicules et favorise le développement de la mobilité douce.
Les objectifs sont ceux de l'objectif 3 du Programme stratégique de développement durable.
Ces objectifs seront remis à jour dans le courant de 2014. Ceux-ci font foi dans le cadre de cette action.

Spécificités pour la mise en œuvre

Tous les services utilisateurs de véhicules pourraient être amenés à être consultés.
Volonté politique forte.

Indicateurs : Tableaux de bord de la politique de gestion des véhicules.

Financement : Budgets de fonctionnement
Crédits spécifiques à envisager

Validation : Guillaume Barrazone
Conseil administratif

Délais : décembre 2016

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050

VILLE DE GENÈVE

Action: **18**

Diminuer les émissions de CO2 de l'Administration

Promouvoir l'utilisation du vélo et du vélo à assistance électrique au sein de l'Administration pour les déplacements professionnels.

Objectif général

Mettre en œuvre les procédures de partage et d'entretien des vélos et VAE au sein de l'administration.

Service responsable :
LOM / COGEVE

Collaborations :
Services utilisateurs de vélos et VAE

Constat

Un parc de vélos et VAE est à disposition des collaborateurs municipaux. Les procédures de mise à disposition et d'entretien, ainsi que les responsabilités des usagers doivent être uniformisées.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Mettre en place les procédures.
Nommer les répondants vélos dans les services concernés.
Valoriser l'usage des vélos et VAE dans l'administration.

Spécificités pour la mise en œuvre

Informer les services utilisateurs et former les répondants vélos.
Faire valider les procédures et documents relatifs au projet par le Conseil administratif.

Indicateurs : Nombre de répondants vélos nommés dans l'administration.
Nombre de vélos et VAE.

Financement : Budget de fonctionnement

Validation : Guillaume Barrazone
Conseil administratif

Délais : décembre 2014

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050

VILLE DE GENÈVE

Action: **19**

Diminuer les émissions de CO2 de l'Administration

Pérenniser et renforcer le Bouquet transport

Objectif général

Améliorer le niveau de service offert dans le cadre du Bouquet de transports, afin d'encourager les collaborateurs à une mobilité plus respectueuse de l'environnement dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Service responsable :

A définir à l'issu du projet

Collaborations :

SAM / DRH / A21 + Correspondants A21 / LOM

Constat

Le Bouquet transports mis en œuvre depuis 2002 s'essouffle.
Afin de maintenir un bon niveau de service sur les prestations actuelles et développer et promouvoir de nouveaux services auprès des collaborateurs, une redéfinition globale du projet doit être menée au sein de l'administration.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Redéfinir le pilotage du projet.
Identifier les acteurs clés.
Redéfinir les missions et prestations au sein du Bouquet transports.
Valoriser le Bouquet transport au sein des services.
Valoriser l'usage de l'offre de mobilité douce par les collaborateurs.

Spécificités pour la mise en œuvre

Le pilotage de projet doit être redéfini. Idéalement, il devrait être confié à un service / une unité transversale de l'administration.
Le SAM intervient en qualité d'expert-conseil.
Relever le niveau de service et développer de nouvelles prestations.

Indicateurs : Tableau de bord du projet.

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : Conseil administratif

Délais : permanent

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050

Action: **20**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Effectuer le monitoring des émissions de gaz à effet de serre du territoire municipal

Objectif général

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 20% avant 2020, à l'échelle du territoire municipal.

Service responsable : ENE

Collaborations : URB / LOM / SAM / A21

Constat

La Ville de Genève s'est engagée, dans le Cadre de la Convention des Maires de la Commission européenne, à réduire de 20% ses émissions de CO2 à l'horizon 2020. Dans ce cadre, un monitoring territorial a été mis en place.
Objectif intégré au Programme stratégique de développement durable (objectif 4).

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Centraliser les informations et les regrouper dans un outil de monitoring unique.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration avec OCEN / TPG / OCStat.

Indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville de Genève (consommation d'énergie finale du territoire) : [tonne CO2/an]

Financement : Budget de fonctionnement

Validation : COPIL Cité de l'énergie

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050

Action: **21**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Localisation des équipements sur les pôles de transport et densification

Objectif général

Créer une centralité forte autour de la future gare des Eaux-Vives (CEVA) : logements, commerces, espaces publics, esplanade et prolonger ainsi la centralité urbaine.

Service responsable :
SAM / DPBA

Collaborations :
CantonGE / CFF
COMOGEVE

Constat

La future réalisation du CEVA et de la Gare des Eaux-Vives vont restructurer le quartier et ses abords. Le quartier va devenir un nœud de transports publics, tout en étant très proche du centre-ville.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Créer une interface multimodale majeure avec la mise en place d'un réseau et d'équipements de mobilité douce.
Réaliser un équipement culturel d'agglomération (Nouvelle Comédie).

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration et coordination entre COMOGEVE, SIG, DPBA, SAM.

Indicateurs : Commencer la réalisation du PDQ "Gare des Eaux-Vives"
Avancement des réalisations inscrites dans le PDQ

Financement : Demandes de crédits

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050

Action: **22**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Mise en œuvre de l'assainissement OPB

Objectif général

Répondre aux obligations légales fixées par l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB).
Diminution du trafic motorisé en ville afin de répondre aux objectifs de protection de l'environnement, notamment bruit et air.

Service responsable :
SAM / GCI

Collaborations :
Direction Générale des Transports

Constat

Une part importante de la population habite encore dans des zones à immissions de bruit excessive. Un plan d'actions a été établi par le SAM.
La Ville doit répondre à ses obligations légales.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Appliquer la stratégie OPB.
Mise en œuvre du Plan d'assainissement.

Spécificités pour la mise en œuvre

Les objectifs de réduction des nuisances dues au bruit peuvent, dans certains cas, coincider avec des objectifs énergétiques d'assainissement des bâtiments.

Indicateurs : Nombre d'habitants dans zones à immissions excessives (valeurs limites et valeurs d'alerte).

Km de rues assainies.

Financement : Demandes de crédits

Validation : Rémy Pagani

Délais : validité permanente

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050

Action: **23**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Poursuivre le développement des zones 30 au centre ville

Objectif général

Mettre en œuvre la planification des zones 30.

Service responsable : SAM / GCI

Collaborations : Direction Générale des Transports

Constat

Les zones 30 permettent de diminuer le nombre d'accident, de diminuer le bruit routier (contribution à l'assainissement OPB), d'aménager le réseau pour les cycles (réponse à la loi sur la mobilité douce).

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Eliminer les "points noirs" cyclistes et piétons dans les zones aménagées.
Mise en œuvre des zones 30 selon la planification du Plan directeur communal.

Spécificités pour la mise en œuvre

Indicateurs : Part du territoire municipal en zone de réduction de vitesse.

Financement : Demandes de crédits

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050

Action: **24**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Poursuivre le développement et la progression des équipements pour cyclistes et les pistes cyclables

Objectif général

Poursuivre le développement des stationnements vélos sécurisés et abrités. Augmenter les aménagements cyclables selon les objectifs du Plan directeur communal. Equiper les haltes et gares CEVA d'une offre adéquate en stationnement vélos (vélostations).

Service responsable :
SAM / GCI

Collaborations :
DPBA / Direction Générale des Transports / DALE / CFF

Constat

Le réseau cyclable compte aujourd'hui 113 km d'aménagements. Mais des lacunes et des points noirs subsistent. Il convient notamment d'améliorer la continuité des itinéraires et la sécurité des cyclistes dans les carrefours.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Atteindre 155 km de pistes cyclables en 2020 sur les grands axes et la desserte fine de quartier.

Spécificités pour la mise en œuvre

Les collaborations avec le GCI et la DGT devront être particulièrement efficaces.

Indicateurs : Nombre de stationnements sécurisés et abrités.
Kilomètres de pistes et aménagements cyclables.
Mise en oeuvre sur les haltes CEVA.

Financement : Demandes de crédits spécifiques et demandes de crédits en lien avec l'aménagement du domaine public des haltes et gares CEVA

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050

Action: **25**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Actions et / ou campagnes de communication pour la mobilité douce

Objectif général

Promotion de la mobilité douce.

Service responsable : SAM

Collaborations : A21 / Associations partenaires / Etat de Genève

Constat

La Ville doit continuer à développer une information soutenue sur ses objectifs et pour la promotion et l'incitation àutiliser les mobilités douces.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Mise à disposition de vélos (subvention à Genèveroule).
Organisation de manifestations (subvention à Pro Vélo Genève).
Edition d'une carte vélo.
Info publique in situ.

Spécificités pour la mise en œuvre

Partenariat avec Agenda 21 (financement et communication).
Partenariat avec associations partenaires et spécialisées. Collaboration avec les services de l'Etat de Genève.

Indicateurs : Comptages vélo, OFStat (évolution part modale MD)

Financement : A définir

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement

Action: **26**

Informer et inciter

Améliorer l'information des collaborateurs de la Ville de Genève sur la politique énergétique et climatique

Objectif général

Améliorer la communication interne à l'administration des objectifs et résultats de la politique énergétique de manière coordonnée avec les autres programmes (PSDD, PDCom, COGEVE, etc).

Service responsable :

GT Cité de l'énergie

Collaborations :

Unité Info-Com / Chargées de communications des services

Constat

Les objectifs et résultats des actions de politique énergétique doivent être mieux diffusés au sein de l'administration, afin que les collaborateurs puissent se les approprier.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Améliorer la diffusion de l'information en interne pour mieux impliquer les collaborateurs de la Ville de Genève.
Diffuser les fiches énergie des bâtiments aux usagers.
Favoriser la participation des usagers.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre l'Unité Info-com du Dpt des constructions et de l'aménagement, les chargées de communication des services et le groupe de travail Cité de l'énergie.
Mutualisation des moyens.

Indicateurs : Nombre d'actions conjointes de communication sur les objectifs de la politique énergétique et climatique (thèmes Cité de l'Energie)

Financement : Budget de fonctionnement

Crédits spécifiques à envisager

Validation : Valérie Cerda

COPIL Cité de l'énergie

Délais : permanent

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Mesures d'accompagnement

Action: **27**

Informer et inciter

Mettre en place un plan de formation continue spécifique des collaborateurs directement impliqués dans la politique énergétique et climatique

Objectif général

Assurer une information pertinente et efficace au sein des services concernés par la politique énergétique et climatique.

Service responsable : ENE / SAM / URB / DPBA / LOM / A21

Collaborations : DRH

Constat

Le niveau d'information sur les différents projets est disparate entre les collaborateurs et services concernés. Il convient de privilégier une formation plus pointue et plus ciblée sur les collaborateurs directement impliqués.
Une formation organisée en interne (les collaborateurs spécialisés sur différents projets forment leurs collègues) serait à promouvoir.
Expérience concluante menée entre ENE et SAM en 2013.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Mise à niveau des connaissances des collaborateurs impliqués.
Elaboration d'un programme de formation spécifique.
Valorisation des connaissances spécifiques et transmission de celles-ci à des non-spécialistes.
Coordination avec l'unité Formation continue de la DRH.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration avec la DRH et les services concernés.
Ne remet pas en question le programme de sensibilisation à l'énergie et au développement durable d'ores et déjà inscrit dans le programme de formation de la Ville de Genève.

Indicateurs : Nombre de participants.
Nombre de sessions de formations.

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : COPIL Cité de l'énergie

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Mesures d'accompagnement

Action: **28**

Informer et inciter

Publier les performances énergétiques des bâtiments

Objectif général

Répondre à l'obligation légale d'affichage des performances énergétiques des bâtiments en favorisant une solution internet.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA / GIM / ECO / Unité Info-Com du département des Constructions et de l'aménagement / Cellule internet VdG.

Constat

L'affichage d'une étiquette énergétique pour les bâtiments sera obligatoire en 2015.
Les étiquettes Display sont élaborées et suivies depuis plusieurs années. Mettre en valeur ce travail en lien avec les services gestionnaires des bâtiments.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Publier les étiquettes énergie de l'ensemble des bâtiments.
Soutenir le déploiement d'une solution internet avec un outil géoréférencé.

Spécificités pour la mise en œuvre

Structurer un projet et un groupe de projet.

Indicateurs : Nombre de bâtiments possédant leur étiquette.
Permanence de la publication.

Financement : Eventuellement demande de crédits
Budgets de fonctionnement

Validation : Rémy Pagani
Co-direction du Dpt 2

Délais : décembre 2015

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Mesures d'accompagnement

Action: **29**

Informer et inciter

Promouvoir les actions exemplaires auprès des acteurs du territoire

Objectif général

Communiquer et partager les objectifs énergétiques et climatiques de la Ville de Genève avec les acteurs du territoire non-professionnels des domaines de l'aménagement, de la construction et de l'énergie .

Service responsable :
ENE

Collaborations :
A21 / Responsables d'objectifs PSDD

Constat

Dans le cadre de projets structurant du territoire dans lesquels la Ville est impliquée, elle peut jouer un rôle de promotion et d'exemplarité pour amener les acteurs privés à adhérer à ses objectifs de politique énergétique et climatique.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Communiquer sur les actions exemplaires de la Ville de Genève dans le cadre de la politique énergétique et climatique de la Ville, ainsi que du PSDD (2015-2020).

Spécificités pour la mise en œuvre

Le projet peut également se développer sous le pilotage du PSDD, qui intégre les objectifs énergétiques et climatiques.

Indicateurs : Nombre d'actions de communication.

Financement : Budgets de fonctionnement
Subventions A21 (mandataires)

Validation : Rémy Pagani / Conseil administratif

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement

Action: **30**

Informer et inciter

Coordonner la communication externe à l'administration des différents programmes ou stratégies de la Ville de Genève

Objectif général

Coordination de la communication externe notamment avec le Programme stratégique de développement durable, le Plan directeur communal, la Politique de mobilité et la Politique de gestion des véhicules.

Service responsable :

GT Cité Energie

Collaborations :

Chargés de communication des départements / Chargés de com services

Constat

La communication peut être rationnalisée et les moyens mutualisés entre les différents programmes et stratégies de la Ville.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Favoriser les actions de communication complémentaires et coordonnées.
Harmoniser le suivi des indicateurs et leurs communications.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre tous les acteurs de la communication des différents programmes identifiés.

Indicateurs : A définir

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : COPIL Cité de l'énergie

Délais : permanent

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Mesures d'accompagnement

Action: **31**

Mesures d'accompagnement économiques et financières

Structurer l'information pour suivre les moyens financiers alloués à des programmes de politique énergétique et climatique

Objectif général

Etablir un monitoring des moyens financiers des programmes et actions en lien avec la politique énergétique et climatique.

Service responsable :
ENE

Collaborations :
DCA / DPBA / DFL / Direction financière

Constat

Le suivi des dépenses en matières de politique énergétique et climatique est actuellement partiel. Des tableaux de bord spécifiques devraient être élaborés dans le cadre du groupe de travail sur les systèmes d'information du patrimoine immobilier.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Rendre la politique énergétique et climatique plus lisible en matière de suivi budgétaire et d'investissements.
Construire un indicateur de suivi pluriannuel et des tableaux de bord.
Créer le dialogue avec les partenaires internes.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration avec la direction du Département, DPBA et la Direction financière et le groupe de travail sur les systèmes d'information du patrimoine immobilier.

Indicateurs : A définir

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : COPIL Cité de l'énergie

Délais : décembre 2015

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement

Action: **32**

Mesures d'accompagnement économiques et financières

Renforcer les capacités financières du Fonds Energie et climat

Objectif général

Rechercher des sources de financement alternatives pour pérenniser les dotations annuelles du Fonds énergie et climat.

Service responsable : ENE

Collaborations : DFL

Constat

Suite à la diminution des montants rétrocédés à la Ville de Genève dans le cadre de la taxe sur le CO_2, les montants alimentant anuellement le Fonds Energie et climat diminuent.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Recherches, analyses et propositions pour compenser les diminutions et doter le Fonds de montants supplémentaires.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration avec la Direction des Finances.

Indicateurs : Rapport au CA

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : Conseil administratif

Délais : décembre 2016

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Mesures d'accompagnement

Action: **33**

Mesures d'accompagnement économiques et financières

Intégrer la dimension économique globale dans les projets

Objectif général

Maîtriser les enjeux économiques des projets et concilier économies d'énergies et économie de la construction.

Service responsable : DCA

Collaborations : ENE / DPBA

Constat

L'économie globale des projets n'est pas systématiquement intégrée aux procédures d'élaboration et souvent trop tard.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Déterminer les indicateurs clés.
Elaborer une méthodologie de calcul globale.
Déterminer les facteurs technico-économiques pertinents.
Inclure les calculs énergétiques dans l'économie de la construction.
Identifier les bénéfices non énergétiques des actions de performance énergétique des projets.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre ENE, DPBA et DCA (PFI et économie de la construction).

Indicateurs : Indicateurs économiques sur les coûts / bénéfices énergétiques.
Les coûts globaux / bénéfices globaux dans les projets de construction / rénovation.

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : Rémy Pagani
Co-direction DCA

Délais : décembre 2016

Plan d'actions de politique énergétique et climatique 2014 – 2018

Mesures d'accompagnement

Action: **34**

Mesures d'accompagnement économiques et financières

Intégrer des outils d'ingénierie financière dans l'élaboration des projets de performance énergétique

Objectif général

Participer aux discussions permettant de développer de nouvelles solutions de financement des projets de performance énergétiques, notamment des bâtiments.

Service responsable :
ENE

Collaborations :
DPBA / DCA / DFL

Constat

Devant l'importance des investissements nécessaires pour réussir la transition énergétique, la recherche de solutions nouvelles de financement des projets devient un enjeu prioritaire.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Analyses et propositions pour intégrer des mécanismes d'ingénierie financière au montage des projets de performance énergétique.
Ouvrir et documenter une discussion interne pour la recherche de nouvelles solutions de financement adaptées.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre ENE, DPBA, DCA et DFL en appui méthodologique.

Indicateurs :

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : Rémy Pagani
Co-direction DCA

Délais : décembre 2018

VILLE DE GENÈVE

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DE LA VILLE DE GENÈVE

Objectifs politiques et stratégiques

Plan d'actions 2014 - 2018

Mise à jour Mai 2014

Elaboré par : Service de l'énergie
Groupe de travail Cité de l'énergie
Coordination : Etienne Favey - Chef de projet

Collaborations à l'élaboration du document :

Comité de pilotage Cité de l'énergie :

Monsieur Rémy Pagani, Monsieur Claude-Alain Macherel, Madame Valérie Cerda, Monsieur Philippe Krebs.

Groupe de travail Cité de l'énergie :

Mesdames Albane Ferraris, Sandra Piriz, Barbara Pillonel, Tatiana Oddo-Clerc, Myriam Joret Messieurs Jean-Pascal Gillig, Fabrice Fortin

TABLE DES MATIERES

Introduction **4**
Objectif du document 4
Une démarche rassembleuse 4
Réaliser la transition énergétique en Ville de Genève et réduire l'empreinte écologique **5**
Vision à long terme 5
Poser des jalons à moyen terme – horizon 2020 5
Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève **6**
Généraliser la stratégie « 100% renouvelable » 6
Réduire nos consommations d'électricité 6
Réduire nos consommations d'eau 7
Vers 100% d'énergie renouvelable en 2050 : Déploiement des énergies renouvelables de substitution **8**
Planifier des solutions d'énergies renouvelables dans les quartiers 8
Développer des infrastructures d'énergies renouvelables de quartier 8
Développer la production locale d'électricité 8
Intégrer l'adaptation aux changements climatiques à la planification urbaine 9
Développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables et locales **10**
Mettre en œuvre de nouvelles technologies 10
Perenniser l'Approvisionnement en électricité locale et renouvelable 10
exploiter les potentiels solaires de manière efficace et economique 10
Vers zéro émission de gaz a effet de serre en 2050 ..... **11**
Diminuer l'impact environnemental des véhicules municipaux 11
Favoriser la mobilité douce des collaborateurs 11
Réduire le trafic individuel motorisé 12
Mesures d'accompagnement **13**
Informer et inciter 13
Mesures d'accompagnement économiques et financières 13
Dynamiser nos collaborations régionales 13

INTRODUCTION

OBJECTIF DU DOCUMENT

La politique énergétique et climatique fixe les objectifs prioritaires à moyen et long termes ainsi qu'un plan d'actions coordonnées à court terme dans les différents domaines d'intervention de la Ville de Genève. En tant qu'outil de planification et de gestion, la politique énergétique et climatique est destinée à évoluer et à être adaptée afin d'être utilisée et valorisée au plus près des évolutions des politiques municipales.

Le Programme d'actions 2014 -2018, qui fixe les objectifs spécifiques et les actions correctives à mettre en place à l'horizon 2018, fait partie intégrante de la politique énergétique et climatique.

L'ensemble de ce document a été réévalué dans le cadre du processus de labellisation *Cité de l'énergie* et *european energy award gold*. Il fait office de document de référence pour les actions et programmes engagés sur la base de l'état des lieux des labels suisse et européen.

UNE DÉMARCHE RASSEMBLEUSE

L'action de la Ville de Genève en matière d'énergie est depuis longtemps connue et reconnue, tant au niveau suisse qu'au niveau européen. La Ville réévalue régulièrement ses objectifs, afin de jouer ce rôle moteur désormais reconnu aux villes par la Confédération et par les Etats européens.

Aujourd'hui les compétences d'intervention communale en matière de politique énergétique et climatique concentrent l'action municipale, d'une part sur le patrimoine immobilier de la Ville de Genève et sur sa flotte de véhicules, et d'autre part sur l'ensemble de ses compétences et prérogatives en matières d'aménagement et de planification urbaine.

La Ville de Genève veut participer activement à la réalisation de la transition énergétique de son territoire. Pour cela elle développe une démarche globale et cohérente.

Les objectifs de politique énergétique et climatique doivent donc s'entendre également dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et des transports, autant que dans la politique d'achats, la politique de gestion des déchets ou encore dans les actions d'information et de communication, voire même de la promotion économique et touristique. Ils doivent également être pleinement intégrés à la définition des priorités en matière d'investissement et de planification.

La Ville de Genève dispose d'une capacité d'action partielle à l'échelle du territoire communal, de par l'organisation genevoise de répartition des compétences entre le Canton et ses principaux partenaires publics ou parapublics (communes, SIG, TPG, etc.). De fait, la Ville de Genève, inscrit le développement de sa politique énergétique et climatique et de son action sur le territoire communal dans une dynamique de collaborations, de partenariats, de coopérations et de coordinations entre les différents acteurs territoriaux, en jouant, entre autres, les rôles de ville aménageuse et incitatrice.

Les interventions et les partenariats à activer pour une approche territoriale de la politique énergétique et climatique en fixant des objectifs communs à tous les acteurs du territoire sont inscrits dans le Programme Stratégique de Développement Durable (PSDD) 2009-2013. La mise à jour du PSDD, en 2014, visera à renforcer la cohérence et les collaborations d'ores et déjà établies dans le cadre du premier programme.

RÉALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN VILLE DE GENÈVE ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

La Ville de Genève souhaite s'inscrire dans le mouvement des villes européennes pour une transition énergétique. Dans ce cadre, elle joue son rôle de développement ou de soutien d'initiatives pour une transition énergétique pacifique et efficace, en s'adaptant à un environnement en mutation.

VISION À LONG TERME

Penser le développement urbain sur le long terme permet d'agir plus efficacement sur les mécanismes de prise de décision et d'action à court terme. La technique seule ne pourra pas répondre aux impératifs fixés par le contexte énergétique et climatique, ni aux objectifs de durabilité. Il faut remettre des considérations collectives (vivre ensemble) au cœur des défis urbains, y compris pour la question énergétique. La Ville de Genève veut porter une vision dynamique, positive et avant-gardiste en terme d'énergie et de climat afin de transformer un futur souhaitable en un objectif collectif.

Cette vision a pour principe que les partenaires territoriaux et les citoyens collaborent, s'enthousiasment et adhèrent aux différents objectifs fixés, en anticipant un modèle dans lequel la Ville et ses habitants veulent s'inscrire :

Ensemble, pour une Ville de Genève 100% renouvelable en 2050

POSER DES JALONS À MOYEN TERME – HORIZON 2020

Les objectifs de la politique énergétique de la Ville de Genève ont toujours été développés en étroite coordination avec les objectifs qualitatifs énoncés au niveau de la Confédération et du Canton de Genève. Parallèlement, la Ville de Genève s'est également impliquée au niveau européen.

L'action de la Ville de Genève et la définition de ses objectifs de politique énergétique et climatique à moyens termes s'inscrivent dans le mouvement des villes européennes et suisses qui s'engagent dans la Convention des Maires de la Commission européenne. Commission qui reconnaît « *qu'il n'y que peu de chance d'atteindre les objectifs sans une implication forte des autorités locales qui organisent la vie des cités, agissent quotidiennement pour améliorer la qualité de vie urbaine et génèrent des emplois durables* ».

La Ville de Genève s'inscrit dans le mouvement des villes européennes les plus actives en la matière qui s'engagent désormais à dépasser les objectifs de l'Union européenne d'ici 2020 :

- **Améliorer de 20% l'efficacité énergétique,**
- **Couvrir plus de 20% des besoins énergétiques par des énergies renouvelables,**
- **Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre.**

Les stratégies opérationnelles de la Ville de Genève fixent des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'horizon 2020 pour l'ensemble des vecteurs énergétiques. Ces objectifs sont notamment repris dans le Plan directeur communal et le Programme stratégique de développement durable.

OBJECTIFS DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

L'efficacité énergétique renvoie à la "capacité à produire sans gaspiller". Alors, la question essentielle que l'on doit se poser n'est pas tant de savoir où trouver plus d'énergie, mais comment revoir à la baisse nos besoins et nos consommations. […] La gestion de l'énergie doit devenir l'affaire de tous si l'on veut que les compteurs se mettent à tourner à l'envers ![1]

RÉALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GENÈVE

GÉNÉRALISER LA STRATÉGIE « 100% RENOUVELABLE »

Depuis 2006, l'action de la Ville de Genève s'est clairement intensifiée par l'adoption de la stratégie générale « 100% renouvelable en 2050 pour les besoins en chauffage de ses bâtiments ».

Afin d'augmenter de manière significative la performance énergétique du parc immobilier de la Ville de Genève, nous devons **cibler les opérations de rénovation sur les bâtiments où se concentrent les plus grands enjeux énergétiques et environnementaux**.

En matière de rénovation, l'expérience nous montre qu'une diminution des besoins en énergie de chauffage significative est atteignable en préservant l'équilibre financier des projets et en améliorant l'efficacité économique de l'exploitation des bâtiments. L'amélioration de l'efficacité énergétique agit également en termes sociaux, puisqu'elle permet un allègement important des charges de chauffage des locataires et une amélioration notable du confort des logements.

Des indicateurs spécifiques « énergie et climat » doivent être inclus dans le Plan Financier d'Investissement, dans le but de coordonner la détermination des priorités des assainissements immobiliers avec les enjeux énergétiques. De la même manière, ils doivent s'intégrer dans les stratégies et démarches d'acquisition / location, cession ou vente de biens immobiliers.

L'intégration systématique de mesures d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans les crédits de constructions passe par une planification stricte des investissements liés à des priorités énergétiques, mais aussi par une attention particulière portée à l'équilibre économique des projets et dans l'adéquation entre les attentes énergétiques et les impératifs financiers.

RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Mettre en œuvre la stratégie générale « Electricité : consommer moins ET produire mieux»

Le potentiel d'économie d'électricité à réaliser dans les bâtiments publics reste important. Les investissements réalisés dans ce domaine sont pour la plupart rentables, dégageant des temps de retour sur investissement courts. La mise en œuvre de la stratégie vise le renforcement des actions d'amélioration des installations électriques existantes et l'optimisation des performances énergétiques pour l'électricité dans les opérations de construction ou de rénovation de bâtiments (Minergie électricité et SIA 380/4).

[1] EnergieCités Info, N°35, Faire tourner les compteurs à l'envers, novembre 2008

Economiser un tiers des consommations d'éclairage des communs d'immeubles locatifs

Les dispositions légales relatives à l'éclairage des parties communes des immeubles locatifs autorisent désormais d'automatiser l'éclairage de ces bâtiments. Ces dispositifs permettent une économie d'environ 50% de la consommation d'électricité des éclairages des communs d'immeubles. Des interventions d'assainissement et d'optimisation sont menées dans les bâtiments de logements depuis 2005.

Une stratégie d'action renforcée a été élaborée en 2008, pour une rénovation accélérée des éclairages des 56 immeubles les plus gros consommateurs (17% du parc locatif). Ces actions permettront d'atteindre une économie de 34% des consommations totales d'éclairage des communs d'immeubles locatifs.

Réduire les consommations de l'éclairage public

La mise en œuvre de la stratégie « éclairer mieux, consommer moins » entre 2010 et 2013 a permis d'améliorer la performance énergétique des installations d'éclairage public et de diminuer de 35 % les consommations d'électricité, ainsi qu'une économie annuelle de 1'355 tonnes d'émissions de CO_2.

Une seconde étape doit permettre d'éliminer les lampes au mercure encore présentes et de poursuivre l'optimisation énergétique en systématisant l'application des principes de la stratégie « éclairer mieux, consommer moins » lors des phases d'entretien courant.

RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'EAU

La Ville de Genève considère l'eau comme un agent énergétique, lui octroyant ainsi une place à part entière dans sa politique énergétique. Le programme actuel de gestion rationnelle de l'eau poursuit l'objectif de réduire la consommation d'eau, tout en préservant la qualité des prestations aux usagers et aux citoyens. Il a déjà permis de diminuer de près de 37% les besoins en eau de la Ville de Genève depuis 1996.

Au même titre que les autres agents énergétiques, les actions d'optimisation des consommations, la recherche de potentiels d'économie, mais aussi les actions de récupération de l'eau de pluie et l'utilisation de l'eau du Léman doivent se structurer dans le cadre d'un programme d'actions et d'investissements.

VERS 100% D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2050 : DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE SUBSTITUTION

PLANIFIER DES SOLUTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES QUARTIERS

L'expérience a montré que de nombreuses ressources énergétiques sont potentiellement valorisables sur le territoire. Pour passer dans une phase d'exploitation, la ressource doit être considérée à sa juste échelle territoriale, afin d'optimiser les coûts de mise en œuvre et les rendre concurrentiels avec les énergies fossiles. Le déploiement rapide et massif des solutions d'énergies renouvelables passe par une mise en commun des ressources locales et par la mise en œuvre d'infrastructures collectives pour les distribuer.

Les liens établis entre les spécialistes de l'énergie et les urbanistes en charge de la planification urbaine sont aujourd'hui traduits dans la Loi sur l'énergie et son obligation d'établir des Concepts Energétiques Territoriaux (CET). Ces outils méthodologiques intègrent les enjeux énergétiques à l'échelle du quartier dès l'élaboration des projets, en favorisant des solutions renouvelables, tant en matière de bâtiments que de mobilité.

Cette collaboration doit se renforcer et se systématiser. Cela implique un renforcement de l'échange d'informations et des actions de formations ciblées et spécifiques entre les urbanistes et les énergéticiens, mais aussi un suivi conjoint des projets, notamment par la création de cartographies spécifiques et l'ancrage des enjeux énergétiques du territoire dans le Plan Directeur Communal ***Genève 2020, renouvellement durable d'une ville centre***.

DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DE QUARTIER

La vision développée par la Ville de Genève doit s'inscrire dans le territoire par le développement d'infrastructures énergétiques, pour faciliter l'accès aux énergies renouvelables au plus grand nombre. La Ville de Genève joue son rôle de facilitateur dans le développement des projets, notamment via les coordinations entre les acteurs du territoire, mais aussi par la transition énergétique de son propre parc immobilier.

Cela implique de s'assurer de la possibilité de connexion des bâtiments du patrimoine municipal aux futurs réseaux, mais aussi d'une accessibilité économique aux énergies renouvelables, afin de garantir le déploiement des énergies renouvelables à des coûts similaires aux énergies fossiles pour le consommateur final.

On peut relever deux projets phares pour les années à venir :

- **L'Ecoquartier de la Jonction**. La construction de l'écoquartier déclenchera le déploiement d'un réseau de chaleur renouvelable dans le périmètre élargi de la Jonction en collaboration avec l'Etat de Genève et SIG.
- **Le quartier Chandieu / Servette / La Forêt**. La Ville de Genève collabore aux études et facilite la mise en œuvre de nouvelles infrastructures de chauffage de quartier utilisant les énergies renouvelables.

DÉVELOPPER LA PRODUCTION LOCALE D'ÉLECTRICITÉ

La vision portée par la Ville de Genève est en adéquation avec la nouvelle Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. La décision de désengager la Suisse de l'énergie nucléaire invite tous les acteurs du territoire à envisager un avenir énergétique plus sobre et à développer des solutions de production d'électricité.

En s'appuyant sur la technologie des pompes à chaleur, la stratégie « 100% renouvelable en 2050 » fait naître de nouvelles consommations d'électricité. Afin d'assurer la cohérence entre la stratégie thermique et les nécessités de sécuriser l'approvisionnement électrique, la Ville de Genève doit s'investir dans le développement de solutions locales de production d'électricité et envisager d'exploiter les potentiels disponibles localement.

INTÉGRER L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA PLANIFICATION URBAINE

La Confédération, via les Offices fédéraux de l'environnement et de l'énergie, a lancé un programme national pour intégrer les risques de changements climatiques aux procédures d'aménagement du territoire. Les villes suisses sont partenaires de ce programme et joueront un rôle important dans sa mise en œuvre.

Ce programme invite à prendre des mesures de planification afin de minimiser les impacts d'un rehaussement de la température dans les domaines des infrastructures et bâtiments, des espaces verts, de la santé, de la gestion des eaux et du développement urbain.

Ces mesures peuvent notamment concerner la gestion et la valorisation des eaux de pluie. Dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (en cours d'élaboration), plusieurs pistes seront à valoriser afin d'éviter des surcharges inutiles du réseau d'assainissement. Parmi ces pistes, on peut relever :

- Le développement des possibilités d'infiltration des eaux de pluie selon les particularités des secteurs urbains ainsi que des opérations de rétention d'eau (toitures vertes, bassins d'eau pluviale) ;
- La remise en valeur des petits cours d'eau canalisés ou négligés (Nants).

L'intégration des risques climatiques et de la vulnérabilité du territoire dans l'élaboration et la planification de l'aménagement urbain est une évolution importante des procédures actuelles. Elle doit être planifiée et accompagnée auprès des services et des collaborateurs en charge de la planification dans les années à venir.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES SOURCES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES

L'application depuis 2006 de la stratégie « 100% renouvelable en 2050 pour les besoins en chauffage des bâtiments de la Ville de Genève » a démontré l'existence de nombreuses potentialités pour le changement de vecteur énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ces expériences mettent en avant que la transition vers les énergies renouvelables est souvent économiquement avantageuse.

METTRE EN ŒUVRE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Une intensification de la mise en œuvre de technologies innovantes et efficaces est prioritaire en vue de répondre aux objectifs de la stratégie, sur la base de l'expérience de projets pilotes utilisant la géothermie, le réseau Genève-Lac-Nations, l'utilisation de la chaleur des collecteurs d'eaux usées ou les déchets bois des espaces verts de la Ville. Un projet phare pour les prochaines années est l'utilisation de l'eau du Lac Léman pour alimenter des pompes à chaleur à haute température afin de couvrir les besoins thermiques de grands ensembles locatifs de la Ville de Genève.

PERENNISER L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ LOCALE ET RENOUVELABLE

Depuis 2002, l'approvisionnement en électricité de la Ville de Genève est assuré par de l'électricité produite localement et respectueuse de l'environnement. Depuis 2007, 40% de l'approvisionnement est labellisé Nature Made Star et 60% labellisé TUV EE01 (SIG Vitale Horizon).

Les bâtiments rénovés ou récemment construits répondant aux standards de haute performance énergétique sont approvisionnés par une électricité 100 % labellisé Nature Made Star (SIG Vitale Vert). Ainsi, les efforts pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments augmentent également la part d'électricité renouvelable certifiée dans l'approvisionnement de la Ville.

EXPLOITER LES POTENTIELS SOLAIRES DE MANIÈRE EFFICACE ET ECONOMIQUE

La Ville de Genève est un des plus importants propriétaires d'installations solaires du canton avec 43 centrales solaires thermiques et 12 centrales solaires photovoltaïques.

L'expérience met en évidence que le rendement économique des installations solaires thermiques n'est pas toujours optimal, contrairement à celui des installations solaires photovoltaïques. Dès lors, la Ville de Genève procédera à une analyse systématique de ses potentiels solaires afin de proposer une exploitation économiquement performante.

La Ville de Genève doit ainsi assurer le maintien de ses capacités de construction de centrales dans le cadre des crédits de politique énergétique et poursuivre l'exploitation équilibrée des potentiels solaires identifiés dans le cadre des crédits de constructions, rénovations et d'aménagement.

VERS ZÉRO ÉMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE EN 2050

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été soumis à la consultation des acteurs du territoire lors de la procédure d'élaboration du Programme stratégique de développement durable (PSDD). Il est apparu que les objectifs ambitieux de la Ville en matière de consommation d'énergie (100% renouvelable en 2050) devaient également se traduire par un objectif en matière de réduction des émissions qui a été formulé de la manière suivante :

Ensemble pour une ville 100% renouvelable et zéro émission de CO_2 en 2050.

En tant que signataire de la Convention des maires de la Commission européenne, la Ville de Genève s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% avant 2020. Cet objectif doit être en premier lieu mis en œuvre sur le parc immobilier de la Ville, afin d'agir selon les principes d'exemplarité.

La politique énergétique et climatique doit également intégrer des objectifs concrets en matière d'émissions polluantes et favoriser l'atteinte des objectifs du Plan cantonal pour la protection de l'air. Une collaboration avec le Service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) doit se formaliser.

DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES VÉHICULES MUNICIPAUX

La diminution de l'impact de la mobilité sur l'environnement genevois et le transfert modal vers les modes doux (marche, vélo) et les transports publics sont des priorités politiques qui impliquent également de montrer l'exemple, notamment par une approche environnementale et énergétique de la gestion des véhicules municipaux. La Ville de Genève est particulièrement attentive aux développements technologiques du secteur automobile et ambitionne, à long terme, un parc de véhicules "zéro émission".

La Ville de Genève a présenté en 2010 un plan d'assainissement de son parc de véhicules. Il intègre des options stratégiques pour le renouvellement du parc en visant une diminution de son impact environnemental et climatique, dans le cadre d'un investissement rationnel pour maintenir un cycle de renouvellement de 10 ans. En 2013, la Politique de gestion des véhicules de la Ville de Genève est venue renforcer ces premières démarches et a fixé un objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 20% pour l'ensemble du parc.

FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE DES COLLABORATEURS

La Ville de Genève a mis en place des offres et des conseils pour ses collaborateurs. Qu'il s'agisse de déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou des déplacements réalisés dans le cadre de l'activité professionnelle, le Conseil administratif entend favoriser l'utilisation des transports publics ou de moyens de transports doux (marche, vélo).

L'ensemble de ces actions, regroupées sous l'appellation « Bouquet de transports », favorise l'usage des transports publics en proposant des tarifs d'abonnement attractifs, favorise les mobilités douces en mettant à disposition des collaborateurs des vélos de service et propose aux services de l'administration qui le souhaitent de se doter d'un abonnement d'auto-partage. L'ensemble de ces mesures est financé par la location des places de parking auparavant mises à disposition gratuitement aux employés de la Ville de Genève.

Lancé en 2002, le programme « Bouquet de transports » doit faire l'objet d'une actualisation en terme de réglementation (principes d'utilisation des divers modes et stationnement sur le lieu de travail), d'une réactivation en terme de communication auprès des collaborateurs et d'un renforcement par la centralisation de la gestion auprès d'un service ou d'une direction à portée transversale.

RÉDUIRE LE TRAFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ

La Ville soutient et accompagne, dans les limites de ses compétences, les programmes d'actions déterminants que sont la liaison CEVA et l'offre RER, le développement du réseau de tramways et de lignes de transports publics, le développement et la sécurisation du réseau cyclable et l'évolution des normes de stationnement sur fonds privé et leurs applications.

En complément, la Ville développe des plans sectoriels de mesures, que sont le plan directeur des chemins pour piétons et l'image directrice du réseau cyclable. Elle poursuit les aménagements pour les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite dans le sens d'un meilleur partage de la voirie (extension de l'aire à priorité piétonne du centre-ville, voie verte, création de zones à priorité piétonne et mise en œuvre du programme de zones 30 km/h).

L'action concertée de la Ville de Genève avec les partenaires et les acteurs du territoire vise notamment à redimensionner le réseau routier et à limiter le trafic individuel motorisé en le concentrant sur les axes principaux hors quartiers. La Ville assainit le bruit routier selon ses obligations légales, en privilégiant les mesures à la source (diminution des charges de trafic, réduction des vitesses).

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

INFORMER ET INCITER

La Ville de Genève développe une communication active sur ses réalisations en termes d'architecture, d'aménagement ou de mobilité, mais aussi sur sa politique de développement durable et sa politique énergétique. Les publications, campagnes, manifestations, séminaires internationaux, etc. ont permis à la Ville de Genève de développer une image positive et novatrice dans les milieux professionnels concernés notamment, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Dans les prochaines années, une coordination globale des objectifs de communication de la Politique énergétique et climatique, du Plan directeur communal, du Programme stratégique de développement durable et de la Politique de gestion des véhicules aura avantage à être mise en place, tant en interne de l'administration qu'auprès d'un large public. En poursuivant l'objectif d'inciter les collaborateurs et le public à s'engager dans les économies d'énergie, la mobilité douce, les énergies renouvelables, le développement durable, etc.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

L'assainissement énergétique engagé par la Ville de Genève représente, sur une longue durée, des investissements très important. Nos premières expériences montrent des équilibres financiers tout à fait favorables, qui nous incitent à mieux appréhender la rentabilité globale des projets.

La pérennité de la transition énergétique du patrimoine immobilier de la Ville de Genève doit pouvoir s'appuyer sur les mécanismes financiers qui décrivent et analysent les moyens de financement, les calculs de rentabilité à prendre en compte et les équilibres entre les coûts / bénéfices globaux à rechercher dans les projets.

Des solutions nouvelles (ingénierie financière) sont vraisemblablement à inventer dans ce contexte, afin de garantir l'action dans le temps et de favoriser des investissements qui permettent de stimuler l'économie locale et la création d'emplois non-délocalisables dans l'économie genevoise. Dans le même temps, il convient de « rendre visibles les retombées économiques locales des actions pour la transition énergétique »[2].

DYNAMISER NOS COLLABORATIONS RÉGIONALES

La Ville de Genève est présente dans les réseaux de villes aux niveaux local et européen. Dans le domaine de l'énergie, on peut citer la participation aux réseaux SuisseEnergie et EnergieCités (réseau européen).

Il apparaît cependant qu'aucun réseau formel n'existe dans ce domaine à l'échelon cantonal. En tant que ville-centre, la Ville de Genève aurait tout intérêt à envisager d'initier une telle démarche et inviter les communes genevoises et les acteurs locaux dans les domaines d'intervention de la politique énergétique et climatique à mieux échanger et mettre en commun les outils et moyens à leur disposition. Bien entendu, une telle démarche de mise en réseau des communes et des autres acteurs ne sera réellement efficace que sous l'égide de l'office cantonal de l'énergie et en partenariat étroit avec SIG.

Il convient également d'activer la collaboration régionale et transfrontalière afin de développer, ensemble, des indicateurs territoriaux, notamment en lien avec les objectifs climatiques.

[2] 30 propositions d'Energy Cities pour la transition énergétique des territoires

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'ÉNERGIE

Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050

RAPPORT D'ACTIVITE 2014



SOMMAIRE

I – COMPTES 2014 4

II - BILAN ENERGETIQUE 8

1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU 8
2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE 9
3 – PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE 10
4 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE 11
5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS 12
6 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE 13
7 – FOCUS SUR DEUX RENOVATIONS D'ENVERGURE 14
9 - EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO_2 16
10 – STRATEGIE ELECTRIQUE « CONSOMMER MOINS ET PRODUIRE MIEUX » 17

III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS 18

IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE 19

I – COMPTES 2014

Bilan des coûts

Groupe 312 - Energie

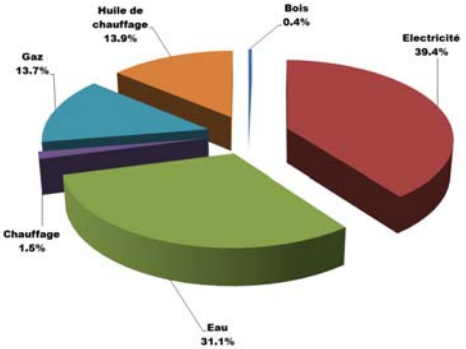
Les dépenses 2014 en matière d'énergie atteignent 20'528'422.- francs et restent inférieures au budget (20'600'239.- francs). Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement de la valeur du stock de l'huile de chauffage, les dépenses réelles du groupe 312 sont au total de 2.3% (soit 461'000.- francs) inférieures au budget 2014.

Les dépenses d'électricité et d'eau, très proches de la prévision (écart de -3%), n'appellent pas de commentaires.
Les dépenses de gaz (-5.6% par rapport au budget) ont été largement influencées par les conditions climatiques 2014 particulièrement douces (53'789 degrés-heure contre une prévision de 62'000).

Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante :

Répartition des dépenses 2014 *(Selon données SAP)*

Groupe 312 - Energies	Comptes 2014	Budget 2014	Ecart	En %
312020 Bois	75'646	90'000	-14'354	-15.9%
312030 Electricité	8'093'158	8'340'000	-246'842	-3.0%
312040 Eau	6'394'002	6'570'000	-175'998	-2.7%
312060 Chauffage	301'969	198'314	103'655	52%
312070 Gaz	2'817'632	2'984'082	-166'450	-5.6%
312080 Huile de chauffage	2'455'962	2'417'843	38'119	1.6%
Total Energies	**20'138'369**	**20'600'239**	**-461'870**	**-2.24%**
312999 Correction valeur stock Huile de chauffage	390'054	-	390'054	100%
Total 312	**20'528'422**	**20'600'239**	**-71'817**	**-0.35%**



Explications des écarts

Ces conditions climatiques très favorables, ajoutées à une baisse soutenue des tarifs du mazout durant le 2ème semestre 2014, ont fait que le dépassement sur le poste « 302080 – Huile de chauffage » n'a été que de 38'000.- francs, soit un écart de 1.6% par rapport au budget.
Si la fiche d'arbitrage d'un montant de 100'000.- francs avait été acceptée, le budget n'aurait pas été dépassé.

Le second poste du groupe 312 présentant un dépassement est le « 312060- C-ENE Chauffage » : 103'655.- francs, soit 52% de plus que prévu au budget.

Cet écart s'explique d'une part par le paiement d'une facture de 42'500.- francs pour le chauffage de 2008 à 2013 d'une maison de quartier (Chausse-Coq 4-6) et d'autre part par un dépassement de 61'000.- francs lié à l'évolution des données.
Pour information cette évolution des charges a été prise en considération lors de la réalisation du projet de budget 2015 dont le total pour ce poste correspond à présent à 250'000.- francs.

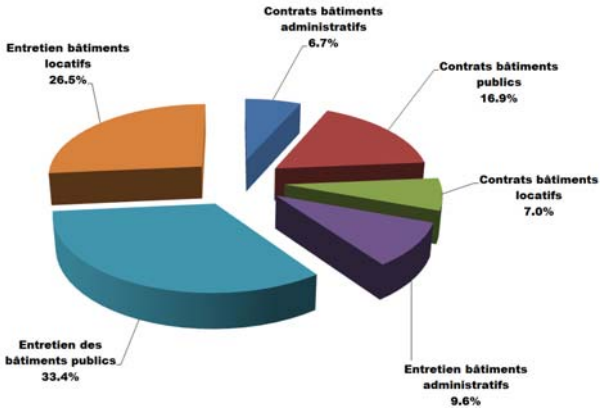
Groupe 314 - Entretien et contrats d'entretien

Les dépenses du groupe 314 se sont élevées à 1'301'000.- francs, soit un dépassement de 22%.
Le budget alloué aux contrats d'entretien a été parfaitement respecté. La totalité du dépassement (231'041.- francs) est lié à des impondérables découlant de l'exploitation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève (entretiens et réparations urgentes).
Pour information, le groupe 314 a également été renforcé au budget 2015 (1'268'000.- francs).

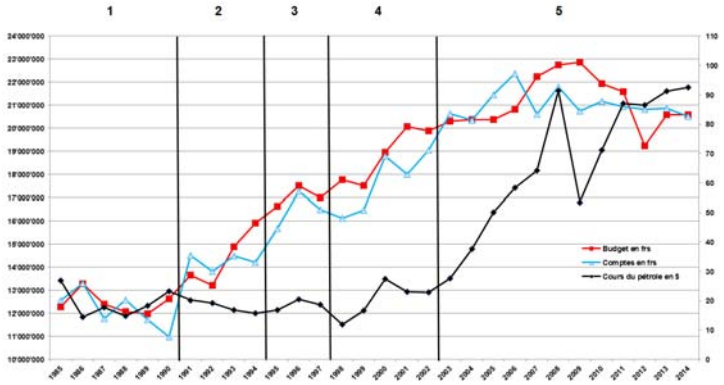
Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante :

Répartition des dépenses 2014 *(Selon données SAP)*

Groupe 314 - Contrats	**Comptes 2014**	**Budget 2014**	**Ecart**	**En %**
314251 Contrats bâtiments administratifs	86'808	64'998	21'810	34%
314352 Contrats bâtiments publics	220'185	170'332	49'853	29%
314551 Contrats bâtiments locatifs	90'520	164'999	-74'479	-45%
Total Contrats	**397'514**	**400'329**	**-2'815**	**-0.7%**
Groupe 314 - Entretien	**Comptes 2014**	**Budget 2014**	**Ecart**	**En %**
314201 Entretien bâtiments administratifs	124'558	89'953	34'605	38%
314302 Entretien des bâtiments publics	434'153	289'668	144'485	50%
314501 Entretien bâtiments locatifs	344'766	290'000	54'766	19%
Total Entretien	**903'477**	**669'621**	**233'856**	**35%**
Total 314	**1'300'991**	**1'069'950**	**231'041**	**22%**



Evolutions budgétaire et comptable – compte 312



Période 1 : 1991-1995

Mise en place d'une politique de contrôle et de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité. Ajoutée à une baisse constante des prix du mazout, elle permet de tempérer l'augmentation des dépenses malgré trois hausses annuelles consécutives (93-94-95) de l'eau et de l'électricité, lesquelles représentent maintenant 70% de nos dépenses en énergie.

Période 2 : 1995-1998

Affinement des prévisions budgétaires et gestion des informations par l'application informatique BASIG. Développé en collaboration avec la DSIC, BASIG effectue les imputations budgétaires par entité administrative, contrôle les nouveaux contrats et permet les recherches statistiques de dépenses et consommations par service et/ou par contrat.

Période 3 : 1998-2003

Evolution marquée par plusieurs hausses des tarifs de fourniture d'eau, ainsi que l'augmentation continue de la taxe d'Etat pour son épuration. Dès 2000, suppression du rabais de 20% accordé par les SIG aux collectivités publiques et versement compensatoire d'un montant annuel forfaitaire.

Période 4 : 2003-2008

Depuis 2003, nous enregistrons une hausse importante des prix des énergies fossiles.

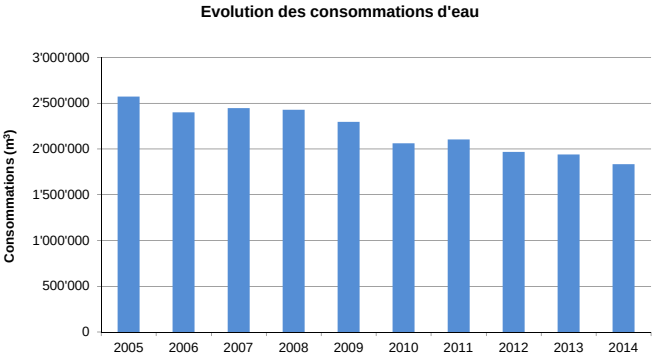
Période 5 : 2008-2013

Depuis fin 2008, après des sommets historiques, le prix des énergies fossiles revient à des valeurs proches des saisons 2004/2005, avec une relative stabilisation en 2009 jusqu'à mi-2010. Depuis lors, les augmentations se poursuivent au fil des nombreuses crises géopolitiques.

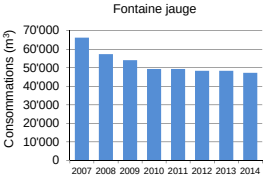
2014 : Pour la première fois depuis ces dernières années on constate en 2014 une flexion des prix des énergies fossiles.

II - BILAN ENERGETIQUE

1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU



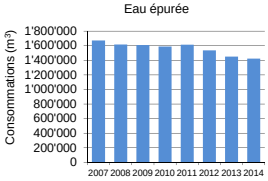
Avec 1 834 276 m^3, la consommation globale a diminué de 5.4% en 2014. Elle se répartit en 3 postes :



LES FONTAINES : 47'250 m^3

- 28% depuis 2007

Nota : Les fontaines jauges sont progressivement remplacées par des compteurs.

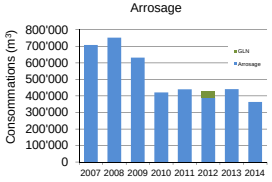


EAU EPUREE (bâtiments et équipement publics)

1'423'183 m^3

- 2 % depuis 2013

- 15 % depuis 2007



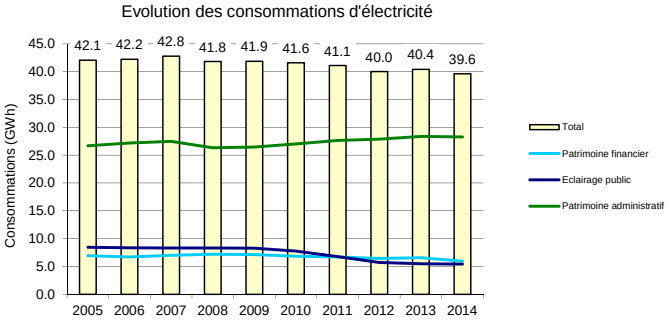
ARROSAGE : 363 843 m^3

- 17 % depuis 2013

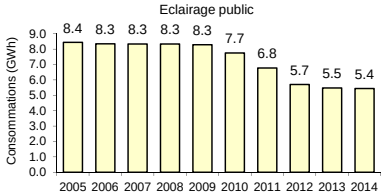
- 49 % depuis 2007

Nota : En 2012, 9% de l'eau d'arrosage est issue du réseau Genève Lac Nation (GLN).

2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE



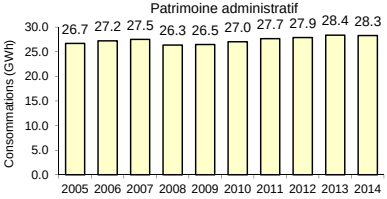
Avec 39.6 GWh en 2014, la consommation globale d'électricité a diminué de 2%. Elle se décompose en 3 postes :



ECLAIRAGE PUBLIC : 5.4 GWh

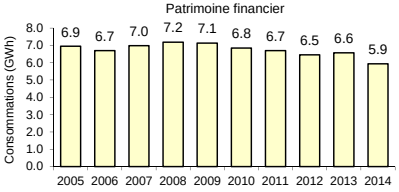
- 0.7% depuis 2013
- 34% depuis 2009

Nota : La campagne 'Eclairer mieux, consommer moins' continue de produit ses effets: 2.9 GWh économisé depuis 2009.



PATRIMOINE ADMINISTRATIF : 28.3 GWh

- 0.3% depuis 2013
+ 6% depuis 2005



PATRIMOINE FINANCIER : 5.9 GWh

-10% depuis 2013
- 15% depuis 2005

Nota : L'optimisation électrique des communs d'immeubles produit ses effets.

3 – PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE

2 NOUVELLES CENTRALES MISES EN SERVICE

Baulacre - Bâtiment parascolaire : 50kW

Pâquis 34 (logements) : centrale hybride photovoltaïque (15kW) et thermique

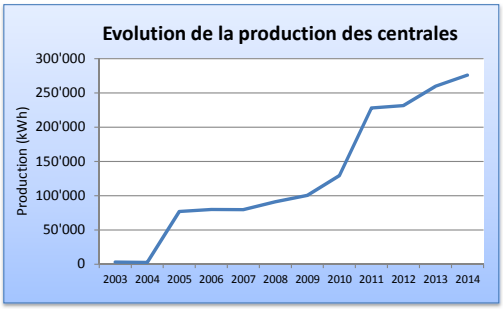


Pâquis 34

LISTE DES CENTRALES ACTUELLEMENT EN SERVICE

Centrales	Mise en service	Surface (m^2)	Production 2014 (kWh)	Recette 2014 (CHF)
Ecole de Contamines	2012	500	51'848	29'790
Cendrier 7	2012	200	19'772	11'360
Muséum Histoire Naturelle	2011	200	19'258	11'065
Centre sportif de Vessy	2011	135	15'625	8'978
Cité Corderie 10	2010	50	5'104	4'961
Serres Bornaches	2010	500	66'062	29'252
Conservatoire et Jardin Botaniques	2010	200	19'359	11'917
Crêts de Champel 42	2007	300	24'765	18'722
Piscine des Vernets	2005	200	13'604	12'489
Chemin de l'Ecu 35	2005	600	32'511	29'845
Crèche de Châteaubriand	2005	120	6'186	4'877
Ecole de l'Europe (Aire 42)	2000	30	1'814	1'793
TOTAL 2014		**3'035 m^2**	**275'908 kWh**	**175'049 CHF**

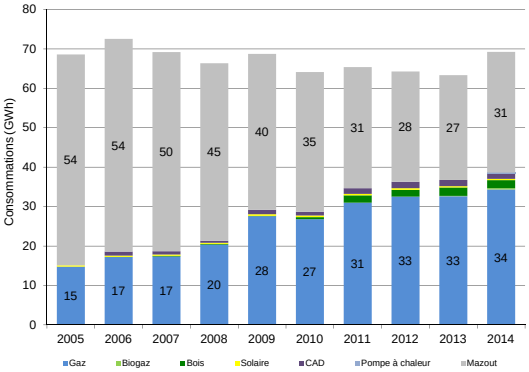
EVOLUTION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DU PARC DE CENTRALES:



- Entre 2009 et 2014, la surface photovoltaïque ainsi que la production des centrales ont plus que doublé.

4 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE

Patrimoine administratif



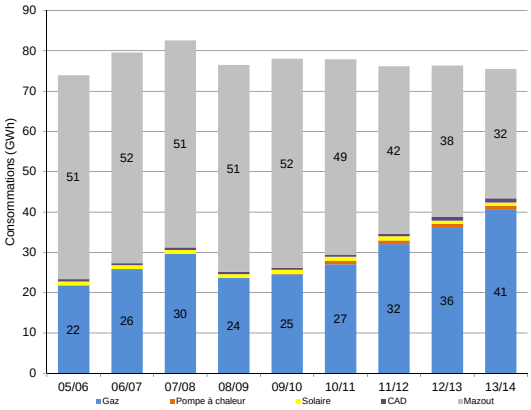
Consommations corrigées 2014 : 69.2 GWh

+9% par rapport à 2013

Part gaz + bois + solaire = 54%

L'augmentation des consommations est liée à différents facteurs :
- Augmentation du patrimoine : +2% soit 60'145 m^3 supplémentaires (Musée d'Ethnographie…).
- Augmentation sensible des prestations sur des sites d'envergure (Musée d'Ethnographie, MHN, Crématoire St-Georges).
- Augmentation des périodes de chauffe des écoles le mercredi.
- Rendements des installations de chauffage péjorés par des conditions climatiques particulièrement douces.

Patrimoine locatif

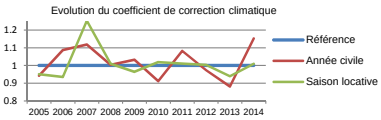


Consommations corrigées 13/14 : 75.5 GWh

-1% par rapport à 2012/13

Part gaz + PAC + Solaire = 56%

Correction climatique: *Afin de tenir compte de la rigueur climatique, les consommations sont corrigées: c'est à dire ramenées à une saison moyenne. Plus la saison est douce, plus le coefficient de correction est élevé. Plus la saison est froide, plus le coefficient est faible (<1).*
Cette correction touche ses limites quand les saisons sont très douces ou très froides. En effet, la consommation ne peut être exactement proportionnelle à la rigueur climatique. Lorsque l'hiver est très doux, les installations sont sous-utilisées et leurs rendements diminuent. De même, lorsque l'hiver est très froid, la forte sollicitation des installations peut aboutir à de mauvais fonctionnements, voir à des pannes techniques.



En 2014, l'hiver a été très doux et le coefficient de correction est particulièrement élevé (1.15) pour les sites administratifs dont le bilan se fait sur l'année civile.
A contrario, la saison locative (du 01.05 au 30.05) est en 2013/14 très proche de la saison de référence avec un coefficient de 1.01.

5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS

Chauffage

Sites locatifs	Combustible	Consommations 13/14 (kWh)	% parc loc.	Emissions de $C0_2$ (tonnes)
Cité Jonction	gaz/mazout	6'261'214	8%	1'912
Minoteries	mazout	4'089'426	5%	1'308
Asters	gaz/mazout	3'514'206	5%	1'057
Quai du seujet 32-34-36	mazout/pac	3'170'271	4%	725
Châtelaine 43	mazout	2'700'244	4%	864
Amat-Rotschild	gaz	2'672'363	4%	660
Soubeyran 6-8-10-12-14	gaz/mazout	2'444'650	3%	632
Pâquis 30-32-34/Jean-Jaquet 5-7-9-11	gaz	1'961'608	3%	485
Rois 13-19	gaz	1'446'455	2%	357
Cours St-Pierre 2	mazout	1'311'308	2%	419
Total Top 10		**29'571'745**	**39%**	**8'419**

Sites administratifs	Combustible	Consommations corrigées 2014 (kWh)	% parc adm.	Emissions de $C0_2$ (tonnes)
Cs Vernets	mazout	9'135'315	13%	2'922
Cs Varembe piscine	gaz	3'273'093	5%	808
Michel-Simon 7-9	gaz/mazout	2'712'137	4%	749
Ecole des Vollandes	gaz	1'946'453	3%	480
Jardin Botanique	bois/gaz/solaire	1'946'389	3%	84
SIS caserne I	gaz/mazout	1'870'756	3%	481
Grand-Théâtre	gaz	1'844'422	3%	455
Maison des arts/Victoria Hall	gaz	1'642'080	2%	405
Voirie Vernets	mazout	1'552'852	2%	497
Navigation 20(Paquis II)	gaz	1'527'133	2%	377
Total Top 10		**27'450'630**	**40%**	**7'258**

Electricité

Bâtiments	Conso. 2014 (kWh)	% parc
Cs Vernets - Piscine	2'562'696	6%
Cs Vernets - Patinoire	1'414'696	4%
Grand-Théâtre	1'217'408	3%
Stand 25	1'116'374	3%
Voirie Vernets	1'065'898	3%
Cs Varembé piscine	900'985	2%
Cs Queue D'Arve	888'597	2%
Crématoire St-Georges	791'149	2%
Halle de Rive	595'609	2%
Musée d'Art et d'Histoire	592'497	1%
Total Top 10	**11'145'909**	**28%**

Eau

Sites	Conso. 2014 (m^3)	% parc
Cs Vernets	129'460	7%
Jardin Botanique	90'474	5%
Cité Jonction	69'942	4%
Minoteries	60'101	3%
Cs Varembé piscine	52'518	3%
Servette 100 (Asters)	44'170	2%
Voirie Vernets	43'684	2%
Quai du seujet 32-34-36	33'111	2%
Soubeyran 6-8-10-12-14	28'879	2%
Cimetière St-Georges	23'689	1%
Total Top 10	**576'028**	**31%**

6 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

4 bâtiments rénovés / 3 nouvelles constructions :


Lissignol 10

- **Le musée d'ethnographie**
  (voir focus ci-après)

75% Renouvelable

- **La Console**
  (voir focus ci-après)

100% Renouvelable

- **Lissignol 10**
  - Isolation de l'enveloppe par l'intérieur
  - Réduction de 65% des besoins de chaleur
  - Création d'une chaufferie commune à Lissignol 8 et 10
  - Pompe à chaleur à sondes géothermique, appoint gaz
  - Solaire thermique
  - Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement

80% Renouvelable


Crèche le Gazouillis

- **Crèche le Gazouillis – Rénovation et extension du bâtiment**
  - Réduction de 55% des besoins en chauffage de l'existant
  - Standard Minergie pour l'extension
  - Pompe à chaleur à sondes géothermiques
  - Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement

100% Renouvelable

- **Ecole Peschier - Création d'un pavillon provisoire**
  - Standard Minergie

10 chaufferies rénovées

- **Patrimoine locatif**:

Roseraie 27, Jean-Jacques de Sellon 4, Ch. Mestrezat 7A, Midi 2, Louis Favre 31, Vignes 2

- **Patrimoine administratif**:

Bains des Paquis, Ecole des Crêts, Ecole Devin-du-village, Home les Tilleuls

17 travaux d'améliorations techniques pour une meilleure efficacité énergétique

- **Remplacement de chaudière:** Usine, Source 12, Midi 1-3-5-7-9, Puiserande 3
- **Rénovation partielle des chaufferies:** Châtelaine 43
- **Remplacement du brûleur :** Ecole Pré-Picot
- **Création d'une installation solaire hybride :** Pâquis 34
- **Installation d'une production d'ECS centralisée** : CS Frontenex
- **Rénovation d'installation solaire thermique de logements:** Soubeyran 8, Schaub 43, Boulevard du pont d'arve 5-7-9
- **Remplacement de régulation**: Ecole Pré-Picot, Ecole des Plantaporrêts, Ecole des Genêts
- **Rénovation de ventilation avec récupération de chaleur :** CS Bout du Monde
- **Installation de ventilation avec récupération de chaleur :** François Dussaud 10
- **Remplacement de monobloc :** Schaub 43

7 – FOCUS SUR DEUX RENOVATIONS D'ENVERGURE

MUSEE D'ETHNOGRAPHIE

Production de chaleur assurée par 3 pompes à chaleurs air/eau, appoint gaz

75% Renouvelable

Bâtiment existant : 3'589 m^2

- Rénovation partielle de l'enveloppe
- Besoins en chaleur diminués de 35%

Nouveau bâtiment : 6'921 m^2

- Contraintes de température et d'humidité liées à la bonne conservation des biens culturels
- Haute performance énergétique, standard Minergie
- Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement



Musée d'Ethnographie – Nouveau bâtiment



La Console

LA CONSOLE

Bâtiment patrimonial datant de 1904 inscrit à l'inventaire

Isolation de l'enveloppe par l'intérieur afin de ne pas dénaturer ses facades

Isolation de la toiture

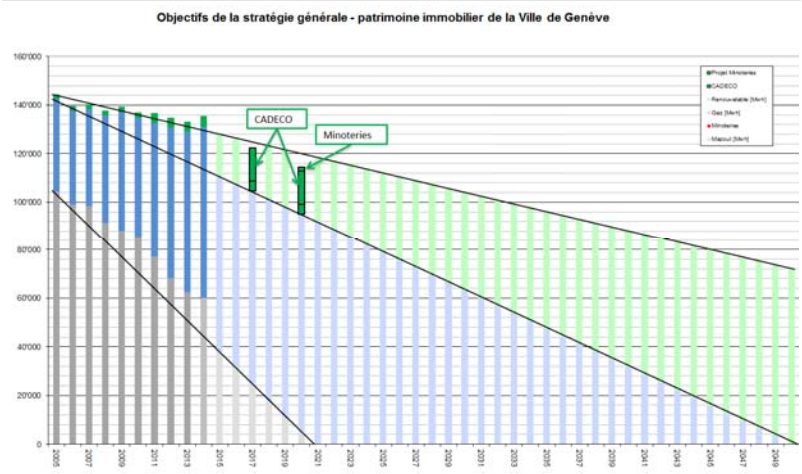
Réduction de 65% des besoins de chaleur

Chaudière à pellets de bois

100% Renouvelable

Ventilation double flux avec récupération de chaleur

8 - TABLEAU DE BORD « 100% RENOUVELABLE »



Remarque : les consommations d'énergie de chauffage ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

Les consommations ont augmenté de 2%, et sont de 6% en-dehors de la cible théorique. Les économies réalisées en 2014 n'ont pas permis de compenser les augmentations des prestations dans un certain nombre de bâtiments d'envergure (école et bâtiments culturels en particulier)

Depuis 2013, notre dépendance au mazout est passée de 47% à 44% mais reste de 29% en-dehors de la cible théorique. Cela est dû à la part des énergies renouvelables encore trop faible (3,4%).

Les consommations liées aux énergies renouvelables sont inférieures à l'objectif et représentent seulement 29% de celui-ci. La percée des énergies renouvelables reste encore timide en regard des objectifs de développement. Cependant le projet CADéco aura un impact important en 2017 et devrait permettre de remplir 86% de l'objectif lié aux énergies renouvelables.

Nos propositions :

Priorité absolue au développement d'infrastructures énergétiques permettant la production et la distribution généralisée dans les quartiers d'énergies renouvelables : faire aboutir le projet Cadéco Jonction, développer des solutions similaires dans les périmètres en mutation : Eaux Vives (Gare – Nouvelle Comédie), Vernets – PAV.

ET

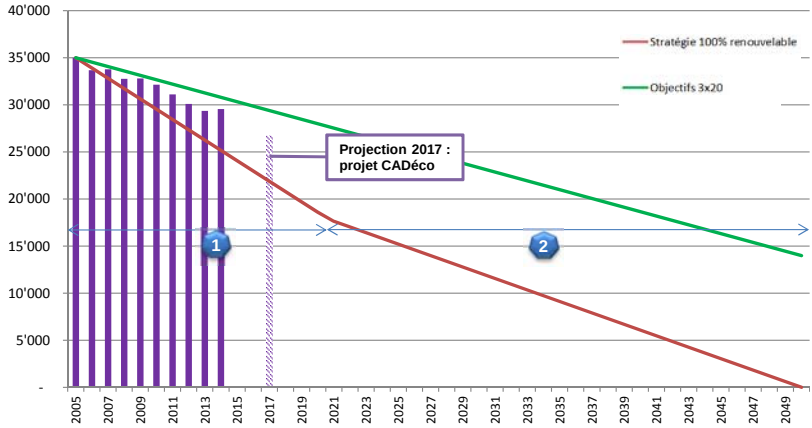
Intégrer ou maintenir de manière prioritaire dans la planification des investissements les rénovations des équipements/bâtiments gros consommateurs d'énergie : Cité-Jonction, Châtelaine 43, CS Vernets-Voirie-Queue d'Arve, Asters, Caserne SIS, Amat-Rotschild, Soubeyran 6-8-10-12-14, Pâquis 34, Seujet 32-34-36, Rois 13-19, Cours St-Pierre 2, CS Varembé, Michel-Simon 7-9, Ecole des Vollandes, Maison des arts/Victoria Hall, Paquis II.

9 - EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO_2

Perspective d'une nouvelle convention 2013-2020 avec L'OFEN

Des discussions sont en cours avec l'Office fédéral de l'environnement afin de conclure une nouvelle convention d'objectif pour la période 2013-2020. Comme la précédente, la convention d'objectif visera à réduire les émissions de CO_2 en échange du remboursement du montant total de la taxe sur le CO_2. En revanche, seule une faible partie du parc sera concernée : les établissements horticoles et les piscines publiques.

Evolution des émissions de CO_2 (tonnes)



Les émissions de CO_2 ont augmenté de 0.6% depuis 2013 mais diminué de 15.6% depuis 2005.

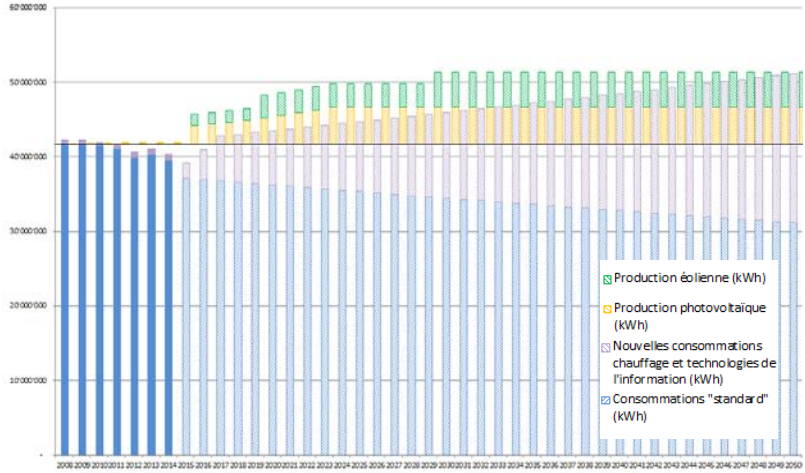
En 2013, l'objectif lié aux engagements 3x20 (-20% entre 2005 et 2020) est respecté (courbe verte). En revanche, les émissions de CO_2 sont encore trop élevées en regard des objectifs liés à la stratégie 100% renouvelable en 2050 (courbe rouge).

La stratégie 100% renouvelable en 2050 s'articule en 2 périodes :

1. La période 2005-2020 est caractérisée par la disparition du mazout au profit du gaz et des énergies renouvelables. Les émissions de CO_2 décroissent rapidement, le mazout étant un fort émetteur de CO_2.
2. La période 2021-2050 est caractérisée par la disparition du gaz au profit des énergies renouvelables. La pente de réduction des émissions de CO_2 est plus faible.

10 – STRATEGIE ELECTRIQUE « Consommer moins ET produire mieux »

Suivi de la stratégie électrique :



Pour l'instant, les objectifs généraux de la stratégie sont respectés : les consommations électriques restent en dessous du plafond des 42 GWh.

En ce qui concerne les objectifs annuels :

- **Les consommations standard sont en dehors de la cible de 6%.**
- **La production photovoltaïque est inférieure à l'objectif et représente seulement 12% de celui-ci**

Evolution des objectifs :

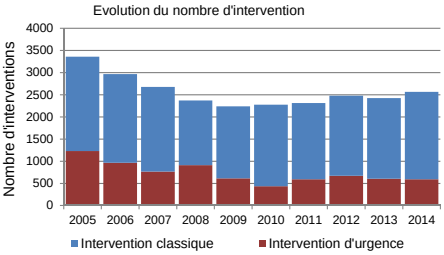
Les objectifs de cette stratégie, acceptée par le CA, ont été fixés sur la base de demandes de crédits futures.

A ce jour, aucune demande de crédit n'a été acceptée par le CA compte tenu des importants choix budgétaires à réaliser en matière d'investissement.

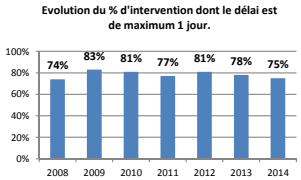
Le rythme ainsi que les objectifs devront être réévalués en fonction des moyens financiers finalement alloués.

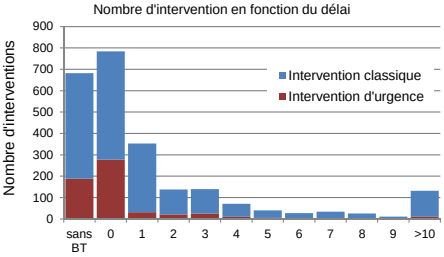
III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
Saison 2013/2014

2'564 interventions réalisées dont 23% en urgence



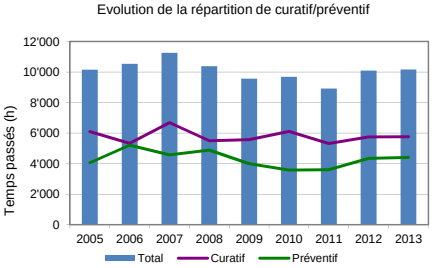
Délai d'intervention : 1 jour dans 75% des cas





41% du temps passé en entretien préventif en 2013 dans les domaines du chauffage, de la ventilation et du solaire

Données 2014 en cours d'analyse



IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

LA VILLE EST RECOMPENSEE

Cité de l'énergie: renouvellement du label Europeen Energy Award Gold

Attribué par le forum européen European Energy Award et l'Association «Cité de l'énergie» (SuisseEnergie pour les communes), ce titre atteste, au niveau européen, de l'engagement de la Ville de Genève dans une politique énergétique volontariste et active. Il est considéré comme la plus haute distinction des Cités de l'énergie.

La Ville a atteint 82% du potentiel des mesures réalisables dans le cadre de cette évaluation.
Le rapport d'audit relève «la qualité et la cohérence de la démarche énergie et climat de la Ville de Genève» qui se caractérise notamment par «un engagement fort, une vision à long terme, la réalisation de projets novateurs et une approche réaliste et intégrée des projets».



Adoption par le CA du 2nd document de politique énergétique et climatique
Le plan d'actions 2014 – 2018 a été élaboré et traduit concrètement les objectifs de la politique énergétique et climatique dans des projets réalisables durant ce second cycle de mise en œuvre.

LA VILLE AGIT ET COMMUNIQUE LOCALEMENT

Conférences et présentations :

- Rencontre Cit'ergie, Paris, mai 2014 – Présentation de la politique énergétique de la VdG
- Séminaire « Adaptation aux changements climatiques » - Aigle, juin 2014
- Projet pilote « Cité de l'énergie GOLD », Bienne, juin 2014
- Echange d'expériences Sierre, Crans-Montana, août 2014
- Rencontres communales du Développement durable, présentation politique énergétique VdG, novembre 2014

Réceptions de délégations extérieures :

- Journée développement durable du CO Golette – Visite et conférence Foyers de Sécheron, avril 2014
- Visite CJB et Présentation politique énergétique et outils de gestion de l'énergie aux participants CAS Management de l'énergie (UniGe), juin 2014

Evènements et rencontres intercommunales :

- Séminaire city LCA « *l'analyse cycle de vie appliquée aux projets urbains de construction et d'approvisionnement en énergie* » du CREM, avril 2014
- Club des villes romandes – Orbe, avril 2014
- Assemblée générale Cité de l'énergie, Lausanne, mai 2014
- Journée suisse de l'énergie, Bienne, octobre 2014

Participation à des groupes de travail en Suisse et en Europe :

- Représentation de la ville au sein de l'association EnergyCities (exEnergieCités)
- Participation aux rencontres du « Club des utilisateurs Display » en Suisse, des Cités de l'énergie, de SuisseEnergie pour les communes, de l'AEnEc (Agence de l'énergie pour l'économie) et du Club des grandes villes suisses et du club des villes romandes.
- Participation au comité technique de Annemasse Agglo pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Communications et publications :
Réalisation de la brochure « La Ville de Genève sur la voie du 100% renouvelable », mai 2014
Site internet Ville de Genève : refonte et mise à jour des pages énergie, automne 2014
Pavoisement « Cité de l'énergie GOLD » Place Cornavin et Place Neuve octobre 2014
Fiche Genève « Cité de l'énergie », mise à jour, septembre 2013

Communiqué de presse :
- Première installation de panneaux solaires hybrides, thermiques et photovoltaïques, sur la toiture d'un immeuble dans le quartier des Pâquis, décembre 2014
- Gaz de schiste : réponse du CA à la M-1011, mai 2014

Inauguration et triptyque :
- Le Gazouillis, septembre 2014
- Lissignol 10, octobre 2014
- MEG, octobre 2014
- La Console, novembre 2014

Projet de budget 2016 DCS

Variations sans impact budgétaire

	Service	Augmentations		Service	Compensations
Subventions					
Création d'une nouvelle subvention pour le Mapping Festival	SEC	+100'000	Diminution des biens services et marchandises	SEC	-93'600
Ouverture de l'Alhambra (complément de la subvention, fonctionnement annuel)	SEC	+92'000	Diminution des biens services et marchandises	CJB	-30'000
Mise à niveau de la subvention pour la Cave 12	SEC	+40'000	Augmentation des recettes de location de l'Alhambra	SEC	-100'000
Augmentation de la subvention du Galpon	SEC	+40'000	Augmentation des recettes de billetterie	MEG	-130'000
Augmentation de la subvention FIFDH	SEC	+40'000			
Augmentation de la subvention pour Le Théâtre de l'Usine (affiliation LPP)	SEC	+20'000			
Augmentation des bourses Patiño - Ville de Genève	SEC	+21'600			
Sout-total subventions		**+353'600**			**-353'600**
Sports					
Création d'un nouveau poste de caissière	SPO	+48'952	Diminution des biens services et marchandises	SPO	-48'952
Sout-total sport		**+48'952**			**-48'952**
Total général	**DCS**	**+402'552**		**DCS**	**-402'552**



Projet de budget 2016 DCS

Explications pour la commission des finances du 2 décembre 2015

PERSONNEL DCS

Variations sans impact budgétaire

groupe	Politique publique	destination	taux	titre	au pro rata	annualisé	compensation	commentaire
30	encouragement à la culture	FMAC	0.7	collaborateur/trice scientifique/ gestion de projet	fr. 88'443	fr. 88'443	diminution de charges de personnel auxiliaire (groupe 301)	nouveau poste
30	encouragement à la culture	CJB	0.2	adjoint scientifique	fr. 30'000	fr. 30'000	financement par des recettes de tiers, partenariat avec la Ville de Paris	augm. temps de travail
30	encouragement à la culture	CJB	0.3	collaborateur scientifique	fr. 36'000	fr. 36'000	financement par des recettes de tiers, partenariat avec le Canton de Genève	augm. temps de travail
34	sports	Piscines	0.5	caissier-ère	fr. 48'952	fr. 48'952	diminution de charges d'honoraires et prestations de service (groupe 318)	nouveau poste
TOTAL			1.7		fr. 203'395	fr. 203'395		

Variations avec impact budgétaire

groupe	Politique publique	destination	taux	titre	au pro rata	annualisé	commentaire	commentaire
34	sports	Chandieu	1	gardien-ne-s de bains polyvalent	fr. 101'104	fr. 101'104	nouvelle infrastructure	nouveau poste
30	encouragement à la culture	Alhambra	0.2	régisseur lumière	fr. 20'191	fr. 20'191	nouvelle infrastructure	augm. temps de travail
30	encouragement à la culture	Alhambra	0.6	huissier-ère-s	fr. 52'226	fr. 52'226	nouvelle infrastructure	augm. temps de travail
30	encouragement à la culture	MAH - Carré Vert	3	agent-e-s de sécurité (dès le 1.09.2016)	fr. 87'042	fr. 261'126	nouvelle infrastructure	nouveau poste
TOTAL			4.8		fr. 260'563	fr. 434'647		

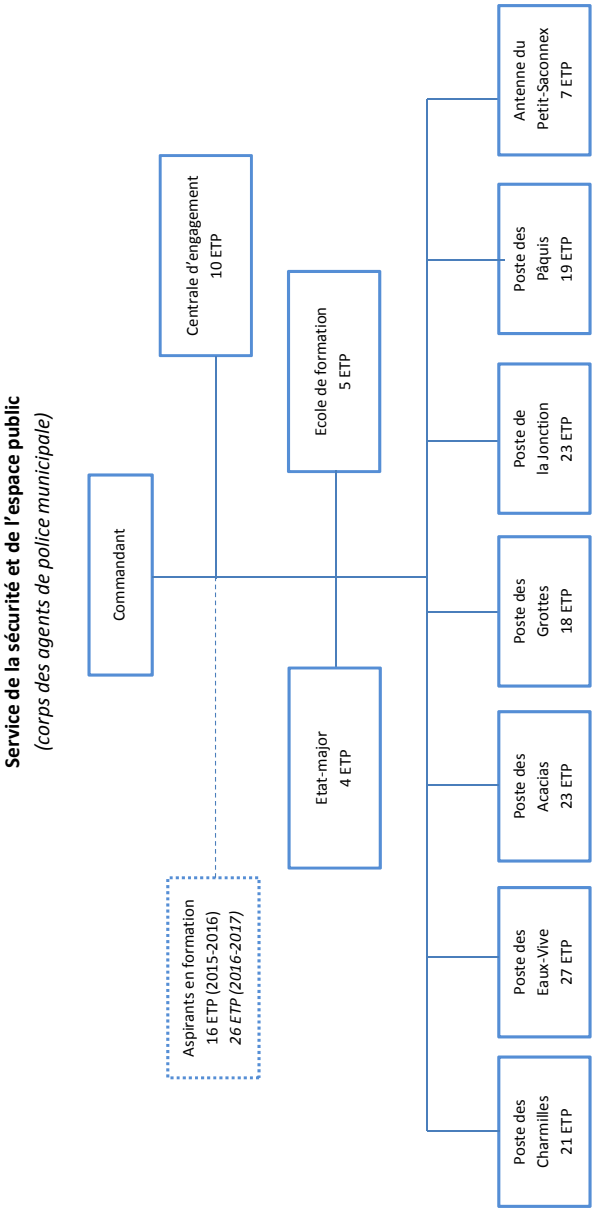
Projet de budget 2016 DEUS *(en milliers de francs)*

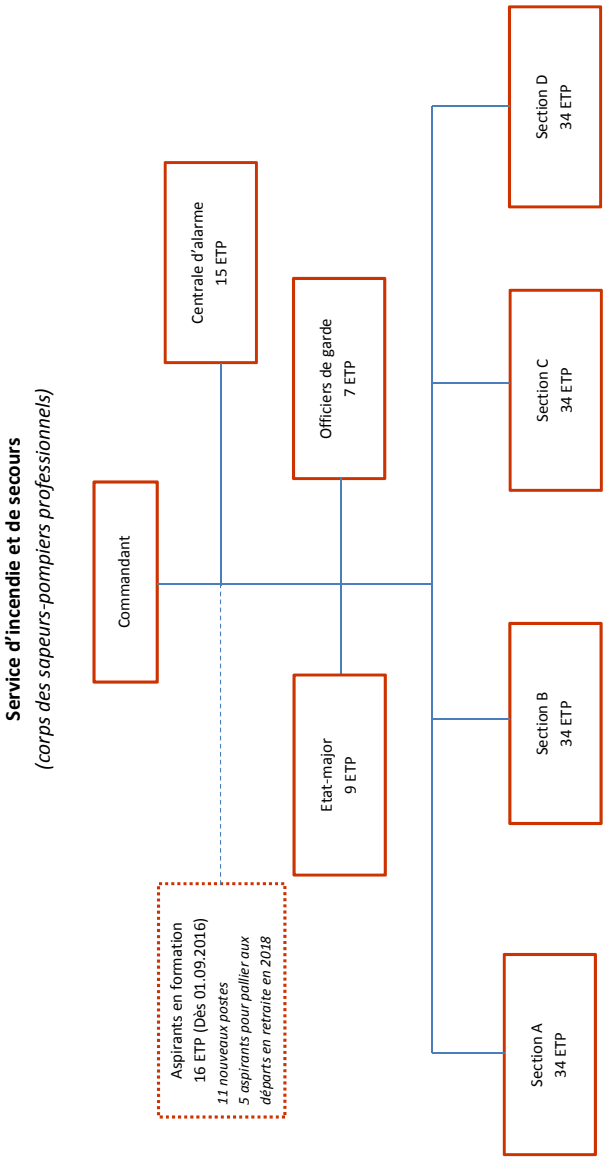
Budget global *(y.c. compétents)*	PB2016	Budget 2015	Ecart	%
Charges	**226'636.6**	**223'589.9**	**3'046.7**	**1.4**
Charges de personnel	*161'961.6*	*159'345.1*	*2'616.5*	*1.6*
Biens, services et marchandises	*44'835.3*	*45'164.4*	*-329.1*	*-0.7*
Amortissements	*9'043.8*	*8'373.1*	*670.7*	*8.0*
Dédommagements à des collectivités publiques	*480.0*	*480.0*	*-*	*-*
Subventions accordées *Monétaires*	*7'054.1* *169.3*	*7'027.5* *169.3*	*26.6*	*0.4*
Imputations internes	*3'261.8*	*3'199.8*	*62.0*	*1.9*
Revenus	**62'967.4**	**60'857.5**	**2'109.9**	**3.4**
Revenus des biens	*33'112.4*	*32'995.1*	*117.3*	*0.4*
Revenus divers	*12'413.0*	*12'509.1*	*-96.1*	*0.8*
Part à des recettes et contributions sans affectation	*1'482.0*	*1'465.0*	*17.0*	*1.2*
Dédommagement de collectivités publiques	*13'257.0*	*11'257.0*	*2'000.0*	*17.8*
Subventions acquises	*220.0*	*240.0*	*-20.0*	*-8.3*
Imputations internes	*2'483.0*	*2'391.3*	*91.7*	*3.8*

Eclairages sur les principaux écarts *(en milliers de francs)*

Désignation	PB2016	Budget 2015	Ecart
Charges de personnel	*161'961.6*	*159'345.1*	*2'616.5*
Biens, services et marchandises	*44'835.3*	*45'164.4*	*-329.1*
Amortissements	*9'043.8*	*8'373.1*	*670.7*
Revenus divers	*12'413.0*	*12'509.1*	*-96.1*
Dédommagement de collectivités publiques	*13'257.0*	*11'257.0*	*2'000.0*

- Mécanismes salariaux + 2'100.0
  11 nouveaux postes SIS + 430.0
- Compétents – 500.0
  Matériel sécurité SIS + 160.0
- SIS PR-1105 +290.0
  VVP PR-929 +290.0
- Ajustement interventions SIS - 300.0
  Ajustements amendes + 240.0
- Participations des communes au financement du SIS


Service de la sécurité et de l'espace public
(corps des agents de police municipale)
Commandant
Centrale d'engagement
10 ETP
Ecole de formation
5 ETP
Etat-major
4 ETP
Aspirants en formation
16 ETP (2015-2016)
26 ETP (2016-2017)
Poste des Charmilles
21 ETP
Poste des Eaux-Vive
27 ETP
Poste des Acacias
23 ETP
Poste des Grottes
18 ETP
Poste de la Jonction
23 ETP
Poste des Pâquis
19 ETP
Antenne du Petit-Saconnex
7 ETP


Service d'incendie et de secours
(corps des sapeurs-pompiers professionnels)
Commandant
Centrale d'alarme
15 ETP
Officiers de garde
7 ETP
Etat-major
9 ETP
Aspirants en formation
16 ETP (Dès 01.09.2016)
11 nouveaux postes
5 aspirants pour pallier aux départs en retraite en 2018
Section A
34 ETP
Section B
34 ETP
Section C
34 ETP
Section D
34 ETP

Prestations externes VVP

PRESTATION	Montant	Groupe de comptes	
Déneigement et déverglaçage des voiries	106'314	314	
Nettoiement complémentaire du domaine public + vidange corbeilles	1'180'255		
Nettoiement complémentaire du domaine public + vidange corbeilles Fêtes de Genève	140'000		
Nettoiement complémentaire du domaine public Rues basses à Noël	11'000		
Nettoiement complémentaire du domaine public Marché Bd Helvétique	47'000		
Terrasses Seujet - Convention nettoiement et éclairage de la servitude de passage public	24'960		**1'509'529**
Ecopoints Entretien des structures	85'000	315	
Nettoyage des abribus	330'000		**415'000**
Collecte mutualisée des déchets Divers complexes immobiliers	115'060	318	
Collecte de déchets Marché aux puces	90'000		
Collecte mutualisée des déchets Confédération Centre	9'000		
Collecte mutualisée des déchets Centre les Cygnes	27'000		
Ecopoints Collecte des déchets	100'000		
Collecte mutualisée des déchets Centre Eaux-Vives 2000	21'000		
Réception, traitement et évacuation des "déchets ménagers encombrants"	952'000		
Ecopoint Collecte du verre et du PET	600'000		
Ecopoints Collecte des Textiles	86'400		
Collecte mutualisée des déchets Cité Charmilles	25'000		**2'025'460**
			3'949'989

Prestations externes SEVE

PRESTATION	Montant	Groupe de comptes	
Entretien paysager (divers lieux)	209'785	314	
Gestion pataugeoires (divers lieux)	236'380		
Réfection gazons (divers lieux)	248'024		
Gestion des réseaux d'arrosage (divers lieux)	120'967		
Nettoyages complémentaires (Mon Repos, Moynier, Perle-du-Lac, Trembley, Beaulieu, Cropettes, Franchises, Sentier des Falaises, Bastions, La Grange, Eaux-Vives, Bertrand, Bois-de-la-Bâtie)	217'300		
Nettoyages places de jeux (Mon Repos, Franchises, La Grange , Bertrand, Bois-de-la-Bâtie)	54'913		
Nettoyage Fêtes de Genève (Jardin anglais)	85'195		**1'172'565**

VILLE DE GENÈVE
Service d'incendie et de secours

Estimation du coût pour les interventions "Noyade"

Coût d'un train d'intervention pour noyade

Véhicules avec personnel et matériel embarqués	Nbre	tarif	unité	durée moyenne en minutes	Total en francs
Bateau moustic (2 sapeurs bateliers)	1	140.50	heure	90	210.75
Fourgon premier secours (4 sapeurs)	2	230.85	heure	90	692.55
Ambulance (2 ambulanciers)	1	189.00	heure	90	283.50
Coût moyen d'une intervention pour noyade					**1'186.80**

Nombre d'interventions en 2014 et 2015 et coûts associés

Mois	2014		2015	
	Nbre	Coût	Nbre	Coût
juin	1	1'186.80	5	5'934.00
juillet	4	4'747.20	7	8'307.60
août	1	1'186.80	2	2'373.60
septembre	3	3'560.40	2	2'373.60
Total annuel	**9**	**10'681.20**	**16**	**18'988.80**

Coût de la surveillance *(21 jours entre juillet et août de 14h00 à 19h00)*

Véhicules avec personnel et matériel embarqués	Nbre	Tarif TTC	unité	durée en minutes	nombre de jours	Total en francs
Bateau moustic (2 sapeurs bateliers)	**1**	**140.50**	**heure**	**300**	**21**	**14'752.50**

Le président. Je rappelle l'article 74, alinéa 6, de la loi sur l'administration des communes, stipulant que, en approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par le maire ou le Conseil administratif sans prévoir concurremment la couverture financière de ces dépassements.

Les membres du Conseil municipal sont priés de déposer rapidement leurs amendements au perchoir auprès de M^me^ Valérie Henot. Je précise que même les amendements acceptés par la commission des finances doivent être redéposés, faute de quoi ils ne seront pas traités. Je donne la parole au président de la commission des finances, M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan, président de la commission des finances (UDC). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, le président de la commission des finances n'a que quelques mots à prononcer, alors que nous allons voter ce budget, qui est l'un des éléments les plus importants que nous ayons à connaître. *(Brouhaha.)* La commission s'est donné beaucoup de peine pour accomplir son travail dans des délais extraordinairement brefs. Chacun y a mis du sien dans une ambiance excellente. Naturellement, les conclusions que vous connaissez n'ont pas été plaisantes pour certains. Cela ne faisait l'ombre d'aucun doute.

Le président. Peut-on augmenter le son? On n'entend rien. On ne peut pas faire plus? Continuez, Monsieur Pagan.

M. Jacques Pagan. Notre travail a été difficile; il nous fallait réagir extrêmement rapidement et nous sommes très reconnaissants au Conseil administratif, qui a montré toute sa bonne volonté, au personnel de l'administration municipale en matière de finances, très disponible également, à nos procès-verbalistes, qui ont fourni un effort substantiel, enfin et surtout à la rapporteuse de la majorité, M^me^ Anne Carron, du Parti démocrate-chrétien, dont le labeur a été tout à fait remarquable et qui a suivi avec une attention très soutenue l'ensemble de nos travaux. Les conclusions sont celles que vous savez; elles ont été largement publiées par la presse. Avant-hier, une émission de Léman Bleu opposait M^me^ la conseillère administrative Sandrine Salerno à M. Adrien Genecand, du Parti libéral-radical. C'était une sorte de générale de ce qui se passera aujourd'hui.

Vous le savez, la composition de ce Conseil municipal a rencontré un changement de majorité ce printemps, qui se retrouve également dans les conclusions de notre commission. Sans surprise, vous avez appris que les amendements de ce qu'il convient d'appeler la droite élargie ont passé le cap et que, ma foi, l'activité politique de la commission des finances connaît un renouveau. Je pense qu'il en ira de même pour le Conseil municipal. Cela fait partie des changements de la

vie; on ne peut qu'en prendre acte, comme la droite de l'époque a pris acte des avis majoritaires de la gauche, qu'elle ne partageait absolument pas. Que voulez-vous, c'est la démocratie.

En tant que président de la commission des finances, je n'entends manifester aucune attitude partisane. Je suis le représentant de tous les membres de cette commission, qu'ils soient de droite, de gauche ou du centre. Dans la foulée de ce que Mme Vera Figurek, ancienne présidente de la commission, avait déjà relevé durant l'exercice précédent, j'aimerais simplement dire que nous constatons que cette commission est sous-équipée au point de vue administratif. Elle ne fonctionne pas véritablement et elle est horriblement difficile à gérer. Tout seul, j'ai beaucoup de peine à faire face à la situation. Cela péjore grandement mon activité professionnelle indépendante d'avocat et de conseiller municipal, puisque je tarde à rendre certains rapports dans d'autres commissions. Une réforme importante s'impose, afin que nos travaux en commission des finances – une commission essentielle au bon fonctionnement du délibératif municipal – soient revus en profondeur. Celle-ci vous recommande d'accepter le principe de l'engagement d'un collaborateur scientifique juriste à 50%, rattaché à son seul dicastère. Nous avons étudié la chose avec le Conseil administratif et la haute administration du département des autorités; une solution viendra probablement. Dans l'immédiat, un amendement d'Ensemble à gauche à ce sujet, que j'ai personnellement soutenu, visait précisément à adjoindre ce poste au projet de budget. Malheureusement, la majorité nouvelle n'en a pas voulu, uniquement du fait qu'il appartenait à l'administration d'utiliser les postes vacants à l'intérieur du Service du secrétariat du Conseil municipal pour régler cet important problème. Ce dernier ne relève pas de la droite, de la gauche ou du centre; il concerne le fonctionnement même de ce Conseil municipal et j'espère qu'une solution sera trouvée. Mon intention est de tout mettre en œuvre, de manière concertée avec le Conseil administratif, bien évidemment, lui-même ayant la volonté de nous permettre d'arriver à des solutions consensuelles, afin de tenir compte non pas des intérêts partisans, mais tout d'abord de l'intérêt général de notre collectivité.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. La parole est à vous. Je ne répéterai pas les conclusions du rapport oral qui vous sera donné par Mme Carron, ni des rapports de minorité de Mme Figurek et M. Mireval. La presse a parlé de ces positions. La commission a émis un avis majoritaire. Chers collègues, après l'information fournie par les membres de la commission dans votre propre parti et discussion avec la hiérarchie de celui-ci, vous êtes parfaitement au clair sur ce qui s'est passé le 9 décembre 2015, date de notre dernière séance de commission des finances. Maintenant, c'est à vous de jouer.

Le président. Merci, Monsieur Pagan. Je donne la parole à la rapporteuse de majorité, Mme Anne Carron.

M^me^ Anne Carron, rapporteuse de majorité (DC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le 26 novembre 2015, le Conseil municipal unanime renvoyait à la commission des finances le projet de budget 2016 présenté par le Conseil administratif. La commission des finances s'est réunie pour l'étude de ce projet de budget les 1er, 2, 8 et 9 décembre 2015 sous la présidence attentive de M. Jacques Pagan. Elle a tout mis en œuvre pour permettre à notre délibératif de siéger aujourd'hui comme prévu.

Je tiens à remercier M^me^ Sophie Heurtault Malherbe et M. Philippe Krebs pour leur aide inestimable durant nos séances. La collaboration et la diligence de l'administration des départements sont également à souligner et saluer. Les réponses aux questions et les précisions demandées lors des auditions ont été rendues rapidement, avec tous les documents souhaités. A ces remerciements, j'associe MM. Jorge Gajardo Muñoz et Nicolas Rey, qui ont rédigé en un temps record les procès-verbaux nécessaires à l'établissement du présent rapport oral.

Pour mémoire, le Conseil administratif nous avait présenté en août dernier un projet de budget à l'équilibre, présentant un boni de 1,3 million de francs, dans le cadre de la proposition PR-1130. La nouvelle proposition PR-1158, soumise à notre délibératif en novembre dernier, a été acceptée à l'unanimité du Conseil administratif. Cette mouture prend en compte les dernières estimations fiscales données par l'Etat et elle affiche en outre un boni de 8,2 millions de francs, grâce à des recettes fiscales stables et à des recettes supplémentaires provenant de la redistribution des bénéfices des Services industriels de Genève (SIG), dépendant cependant du vote prochain par le Grand Conseil d'un projet de loi à ce sujet.

Le projet de budget 2016 qui nous est soumis aujourd'hui présente des charges relativement stables, de l'ordre de 3 millions de francs supplémentaires par rapport au budget 2015. Les investissements limités à 130 millions de francs sont autofinancés à hauteur de 76,9%. On constate par ailleurs que la gestion attentive de la dette, comprenant 30% de taux variable, permet de stabiliser les intérêts, mais que cette dette continue néanmoins d'augmenter et qu'elle devrait atteindre 1,611 milliard de francs à la fin de 2016.

En l'absence de rapport écrit, faute de temps, étant donné l'agenda de notre commission des finances, voici l'essentiel à retenir de ses travaux.

Le 1er décembre 2015, la commission auditionnait tout d'abord le département des autorités en les personnes de M^me^ Alder, de MM. Moret, Schweri et de M^me^ Cabussat. Certaines particularités relatives à la mairie ont été expliquées. Les objectifs de ce département énoncés lors de l'audition comprennent notamment l'amélioration de la communication de la Ville, le développement d'une approche transversale et la finalisation du déploiement du contrôle interne. La commission a posé de nombreuses questions, dont on retrouve certaines réponses dans les annexes ou les notes de la séance du 1er décembre, accessibles à tous les élus. La

nécessité de doter la commission des finances d'un assistant parlementaire a également été discutée avec les auditionnés. Il en est ressorti une volonté commune d'agir dans ce sens.

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité a ensuite été reçu par la commission. M[me] Alder était accompagnée de sa direction et de ses chefs de service. Elle nous a informés que le budget du département a profité d'une hausse de 2,4% par rapport à 2015, pour s'élever à 271 millions de francs. Cette augmentation a plusieurs explications.

Tout d'abord, le Service de la petite enfance voit son budget augmenter de 4,6 millions de francs, afin de financer, d'une part, 300 places de travail supplémentaires dans les différentes institutions de ce secteur et, d'autre part, les mécanismes salariaux du personnel de celles-ci. Le budget du service ne tient cependant pas compte de changements de tarifs des prix de pension, car la mise en œuvre de cette nouvelle grille prend du temps et elle est prévue au mieux pour la rentrée 2016. La magistrate a précisé l'objectif de son département à ce sujet: la base de calcul de ces prix de pension doit être le revenu déterminant unifié à l'instar des autres communes; les effets de seuil doivent être supprimés; les prix de pension doivent diminuer pour la majorité des familles, quitte à augmenter marginalement les prix de pension des plus fortunés, afin de ne pas péjorer les comptes publics. De plus, les tarifs pratiqués par la Ville de Genève ne devraient pas varier systématiquement par rapport à ceux des autres communes genevoises. Elle a abordé ensuite le sujet de l'accueil familial de jour. Il est question de deux dispositifs à faire converger: celui des crèches familiales et celui des accueillantes familiales de jour.

Le budget du Service des écoles a, quant à lui, augmenté de 3,1 millions de francs. Il s'agit avant tout du budget consacré à l'entretien des bâtiments. A cela s'ajoute l'augmentation de la contribution de la Ville au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. Le Service des écoles sera d'ailleurs renforcé par la création de 3,5 postes, destinés à assurer l'entretien des nouveaux équipements. Il s'agit des seules créations de postes du département.

En ce qui concerne le Service social, le budget est en augmentation, du fait de la hausse des aides financières individuelles. Les communes ont l'obligation de financer les cotisations assurance-vieillesse et survivants minimales. Une somme de 100 000 francs est également destinée au financement des restaurants scolaires.

Plusieurs subventions ont été transférées au département des finances et du logement pour des raisons de compétence. Ce transfert équivaut à une baisse de 1,4 million de francs dans le budget de la Direction et secrétariat du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Inversement, des subventions du département des finances et du logement lui ont été transférées. Ces transferts se font sans incidence sur le projet de budget et permettront un meilleur suivi de ces différentes organisations.

Les budgets des autres services ne varient que très peu.

Mme Alder a évoqué le rapport de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne, remis récemment au Conseil administratif, sur l'évaluation du secteur communautaire, qu'elle avait personnellement proposée en mai 2014. Mme Alder s'était alors engagée à transmettre ce rapport, contenant les constats et les critiques de l'IDHEAP, ainsi que ses propres propositions. Elle a souligné deux éléments en particulier: 84% des acteurs interrogés considèrent l'ancrage des unités d'action communautaire (UAC) sur le terrain comme complémentaire aux actions qu'ils mènent et plus de 80% saluent la plus-value des actions menées par les UAC. Le rapport souligne un déficit de pilotage, des lourdeurs de fonctionnement, ainsi qu'un manque de coordination entre les acteurs dans les différents quartiers. Mme Alder rejoint ces constats. Il faut impérativement clarifier les priorités et les missions des UAC. A ce sujet, elle a rappelé que trois phénomènes marquent l'univers social de la Ville de Genève: le vieillissement de la population et le risque d'isolement des personnes âgées; le risque que représente l'aggravation de la fracture sociale et de la paupérisation d'un grand nombre de familles; les mouvements de population importants, qui posent des défis organisationnels à l'administration municipale. A ce stade, Mme Alder a préconisé de travailler dans trois directions répondant aux trois préoccupations qui viennent d'être mentionnées. Pour ce faire, des objectifs précis et des résultats clairs seront définis. L'ensemble des collaborateurs – dont la compétence et la diversité sont saluées dans le rapport – seront impliqués dans ce processus. Il a été demandé à l'IDHEAP de suivre l'évolution du secteur communautaire genevois. Mme Alder considère que les recommandations de l'IDHEAP pour une politique sociale de proximité donneront un nouvel élan à ce secteur de l'action communautaire. La commission a posé de nombreuses questions dont on retrouve certaines réponses dans les annexes ou les notes de séance du 1er décembre accessibles à tous les élus.

Le troisième département auditionné le 1er décembre 2015 était celui des constructions et de l'aménagement. M. le magistrat Rémy Pagani, accompagné de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs, ont été entendus. S'agissant de son département, M. Pagani a mis en évidence le double contrôle du Conseil municipal, dans la mesure où les investissements – assez importants – sont validés chaque mois par ce Conseil, qui approuve également l'ensemble des investissements en fin d'année. Ceux-ci comprennent le budget d'entretien, particulièrement conséquent – environ 30 millions de francs par an – et le budget de fonctionnement du département, servant à chauffer et éclairer les quelque 800 bâtiments du parc immobilier municipal. La commission a posé de nombreuses questions, dont on retrouve certaines réponses dans les annexes ou les notes de séance du 1er décembre. En conclusion, le magistrat a mis en garde contre les coupes dans les groupes de comptes 31 et insisté sur le fait que ces

éventuelles coupes auraient des répercussions sur les achats énergétiques. L'autre gros poste du département étant l'entretien des bâtiments, le magistrat a rappelé les coupes intervenues en ce domaine dans les années 1980, qui ont abouti, dès son entrée en fonction, à la présentation de demandes de crédit extrêmement lourdes au Conseil municipal.

En date du 2 décembre 2015, la commission a procédé à l'audition du département des finances et du logement. Mme Sandrine Salerno, ses directeurs de département et chefs de service ont été entendus par la commission. Pour ce département, les principaux écarts entre le budget 2015 et le projet de budget 2016 ont été présentés. Ces écarts sont dus notamment à la création d'un fonds de soutien à l'apprentissage, doté de 1,5 million de francs, au transfert des subventions déjà évoqué avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité, au transfert des honoraires de régie concernant les patrimoines administratif et financier de la Ville, qui passent des groupes de comptes 31 et 43 aux groupes de comptes 39 et 49. Ces écarts sont dus encore à une augmentation de recettes résultant d'une modification de la loi sur les Services industriels de Genève, visant à une nouvelle répartition des bénéfices des actionnaires de l'entreprise, qui devrait permettre à la Ville de toucher, sur la base d'un bénéfice arrêté à 30 millions de francs, une somme équivalant à 30% de sa participation aux SIG, soit 5,5 millions de francs au lieu des 3% actuels qui correspondent à 1,5 million de francs. Ces écarts sont également dus à la suppression des gratuités accordées par la Ville aux sociétés de parking, soit 2,1 millions de francs, à des ajustements introduits dans les groupes de comptes 30 en lien avec les postes vacants, au million de francs par an correspondant à la part de dividendes de la société Naxoo dont la Ville est actionnaire et à la création du fonds G'innove, doté de 150 000 francs.

Le département de la culture et du sport a également été auditionné ce soir-là, représenté par le magistrat Sami Kanaan, sa direction et ses chefs de service.

Reconnue pour sa qualité de vie et la richesse de son offre culturelle et sportive, Genève se densifie et attire un public provenant de toute l'agglomération. Les bâtiments, l'entretien et la conservation des œuvres ainsi que la préservation du patrimoine et le Grand Théâtre pèsent lourd dans le projet de budget. Le sport coûte quant à lui moins cher, car la vie sportive genevoise peut compter sur l'engagement de bénévoles.

Le magistrat a annoncé qu'il porterait une attention particulière aux publics durant la présente législature. Le budget du département est stable depuis des années. Hormis les dernières réalisations, telles que le Musée d'ethnographie de Genève et l'Alhambra, le département a développé beaucoup de projets en recourant à des ressources internes, à des réorganisations et à des réaffectations. Le rôle des soutiens privés est également à souligner. Le magistrat s'est redit favorable

aux partenariats public-privé, à condition que les démarches soient transparentes, équilibrées et respectueuses du service public. Il a souligné le rayonnement de Genève dans le paysage culturel suisse, citant les distinctions fédérales remises à différents protagonistes, tels que Gilles Jobin, l'Association pour la danse contemporaine ou Omar Porras.

Sur le projet de budget 2016, les demandes monétaires complémentaires du département se montent à 328 296 francs. Elles avaient été chiffrées à 4 millions de francs, ce qui démontre les efforts faits pour parvenir au présent budget. Parmi les demandes, les principales concernent des postes pour l'Alhambra, qui vient de rouvrir et pour lequel une équipe assurera l'animation durant 150 jours par an, pour la piscine de l'école de Chandieu, qui sert aux écoles la journée et aux clubs de natation le soir, enfin pour le dépôt sécurisé du Carré-Vert, qui répond aux exigences des assureurs et qui ouvrira au printemps 2017, à raison de cinq jours par semaine, huit heures par jour. Il servira aussi au Muséum d'histoire naturelle et il nécessite la présence constante de deux gardiens pour gérer l'entrée et la sortie des œuvres. Outre cela, il a été annoncé que la Ville devra ajuster sa subvention à la Fondation des Evaux.

Des demandes sans impact financier, car compensées par des diminutions de charges ou par des recettes en augmentation, sont à relever. Il s'agit de subventions, dont la hausse ciblée relève de choix politiques du département: elles concernent la Cave 12, le Mapping Festival, le Festival du film et forum international sur les droits humains, pour le rayonnement qu'ils déploient, ainsi que les théâtres du Galpon et de l'Usine, en leur qualité de lieu de travail d'artistes émergents. Répondant à une demande de la Fondation Simon I. Patiño, la Ville augmente sa contribution à trois studios de résidence pour artistes à Paris. La stabilité des subventions accordées par la Ville depuis plusieurs années a été relevée par le magistrat, qui a souligné au passage une baisse de 2,5 millions de francs pour le fonctionnement du Grand Théâtre, compensée par une subvention du Fonds intercommunal. Les écarts entre le budget 2015 et le projet de budget 2016 s'expliquent enfin par l'activation des mécanismes salariaux et les charges sociales.

Des exemples d'actions du département réalisées sans demander de crédits additionnels ont été donnés et ils démontrent que des choix peuvent être et ont été faits en réorientant des ressources internes. A titre d'exemple: la Nuit des musées, la Fête du théâtre, le Marathon de Genève, le Triathlon international de Genève, un projet de soutien à la relève de l'élite sportive, enfin la prise en charge des coûts en lien avec les adaptations aux normes de sécurité des infrastructures et manifestations. La commission a posé de nombreuses questions, dont on retrouve certaines réponses dans les annexes ou les notes de séance du 2 décembre 2015, accessibles à tous les élus.

Pour le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), M. le magistrat Guillaume Barazzone, accompagné de MM. Pierre-Antoine

Gobet et Rémy Bertossa, a répondu aux questions de la commission et présenté les objectifs du département.

S'agissant des charges de personnel, on observe un écart à la hausse de 2,6 millions de francs, qui s'explique notamment par les salaires sur douze mois de 26 agents de la police municipale, engagés pendant l'année 2015, soit 1 million de francs. Onze nouveaux sapeurs-pompiers professionnels seront aussi engagés en 2016 au Service d'incendie et de secours (SIS). Le budget du DEUS enregistre aussi une diminution de budgétisation de 500 000 francs de la part des services compétents, notamment la Direction du patrimoine bâti et la Direction des systèmes d'information et de communication. Une hausse des amortissements de 600 000 francs, à la suite de l'acquisition, accordée par le Conseil municipal, d'ambulances pour le SIS ainsi que de camions-bennes et de balayeuses pour le Service Voirie – Ville propre, est signalée.

Parmi les revenus, les communes participeront à raison de 2 millions de francs supplémentaires au fonctionnement du SIS. Le SIS perd en revanche 300 000 francs à la suite de la résiliation d'une convention avec les Chemins de fer fédéraux. On attend en outre une augmentation des amendes, de l'ordre de 240 000 francs, conséquence de la révision des tarifs des amendes d'ordre par le procureur général. Le Conseil administratif a validé la note du DEUS sur les besoins d'effectifs supplémentaires pour le SIS, fondée sur la nécessité d'ouvrir jour et nuit, en plus de la caserne des Bains, les casernes de Frontenex et des Asters, dans le but de pouvoir intervenir plus rapidement et à toute heure dans les quartiers de la Ville et des communes voisines. D'après les calculs faits par le département, 25 sapeurs-pompiers devraient être engagés d'ici à 2018, sous réserve des discussions budgétaires. Le projet de budget 2016 prend en compte les salaires des premiers mois d'engagement des 11 sapeurs-pompiers initiaux de ce contingent; 11 autres pompiers seront engagés en 2017 et trois en 2018. La commission a posé de nombreuses questions, dont on retrouve certaines réponses dans les annexes ou les notes de séance du 2 décembre 2015, accessibles à tous les élus.

En date du 8 décembre, la commission a rencontré le Conseil administratif pour une brève séance, au cours de laquelle elle a pu bénéficier d'éclaircissements supplémentaires après les auditions de la semaine précédente.

Le 9 décembre 2015, la commission a procédé à la discussion des amendements présentés par les groupes, qui ont pris position, et au vote final sur les trois délibérations liées au budget 2016. S'agissant des amendements, les tableaux récapitulatifs vous ont été remis hier par messagerie et vous les trouvez également sur vos pupitres. Parmi les amendements acceptés par la commission figurent une coupe linéaire sur les groupes de comptes 31, hors compétence du Département du patrimoine bâti (ligne 314), de 4 140 000 francs, une coupe linéaire de 1 884 103 francs dans les subventions, dans le but de rétablir la somme nécessaire à l'entretien des bâtiments de la Ville, une prolongation du gel des postes vacants

représentant une économie de 2 000 000 de francs, le transfert de la subvention à l'incubateur d'Après-GE, la Chambre de l'économie sociale et solidaire, à la Fondetec pour 350 000 francs, le transfert du Fonds chômage au département de la cohésion sociale et de la solidarité, la diminution du Fonds chômage à hauteur de 612 531 francs, la diminution de 50% de la subvention à G'innove, soit 75 800 francs, la suppression de trois postes d'agents de sécurité au Carré-Vert pour 87 042 francs, la réduction de 10% sur les fonds généraux du département de la culture et du sport, représentant 694 790 francs, la suppression de la subvention de 20 600 francs à Piano Nobile, la suppression d'un poste de responsable de bâtiment scolaire (RBS) pour l'école de Chandieu budgété à 28 337 francs, de même pour un second poste de RBS dans cet établissement pour 28 587 francs, enfin l'augmentation de 2 232 000 francs de la subvention aux crèches dans le but de diminuer les tarifs de 20%. *(Brouhaha.)*

Au terme des travaux, les groupes ont pris position.

Le Parti libéral-radical a rappelé qu'il avait tenté d'expliquer au Conseil administratif qu'il n'était pas satisfait de son travail en refusant l'entrée en matière sur le projet de budget présenté en août dernier. Il a déploré que le Conseil administratif n'ait pas fait l'effort de rechercher les économies dans le budget de fonctionnement qui lui avaient été demandées au début de la législature. Il estime en effet qu'il revient au Conseil administratif de faire ce travail. Face aux perspectives économiques moroses qui s'annoncent, le Parti libéral-radical s'est dit inquiet du risque de voir les comptes des années à venir moins bons que prévu à cause de la baisse des recettes fiscales. Il redoute que la dette n'augmente encore. Compte tenu des risques, il a estimé indispensable de reprendre la main en retouchant le projet de budget pour empêcher la dette de progresser, d'une part, et essayer de la rembourser, d'autre part. Sans les 7,5 millions de francs versés à la Ville dans le cadre de la péréquation intercommunale, grâce à la recette fiscale extraordinaire d'Anières, le projet de budget présenté en août aurait été juste à l'équilibre. Gouverner, c'est prévoir: c'est ainsi que le Parti libéral-radical envisage la responsabilité qui lui a été confiée par le peuple. Il estime que ce ne sont que quelques retouches qui ont été apportées par la majorité de la commission des finances à ce budget 2016. Avec celui-ci, la Ville dépensera plus qu'en 2015. L'anticipation dont a fait preuve la majorité de la commission était donc une nécessité. Le Parti libéral-radical s'en félicite et il acceptera le budget tel qu'issu des travaux de la commission.

Le Parti démocrate-chrétien a rappelé quant à lui qu'il avait pour objectif de tout mettre en œuvre pour éviter que la dette de la Ville ne se creuse davantage. Avec le budget amendé en commission, l'autofinancement est légèrement augmenté, ce dont le Parti démocrate-chrétien se félicite. Il se réjouit également que la seconde mouture de budget présentée par le Conseil administratif ait permis de renforcer la sécurité par le biais de l'engagement de 11 pompiers. S'agissant des prestations, il a précisé que les coupes dans les frais généraux visaient à stimuler

le magistrat, afin qu'il mène une politique claire en matière culturelle. Il déplore que le magistrat n'ait rien fait dans ce sens, malgré ses demandes répétées. Le Parti démocrate-chrétien attend, en matière culturelle, les mêmes démarches d'évaluation externe que Mme Alder a effectuées pour les UAC. Il se réjouit enfin que la baisse du tarif des crèches telle qu'adoptée permette une augmentation du pouvoir d'achat des familles ayant des enfants en institution. Il acceptera ce budget, qui répond à ses objectifs pour plus de sécurité, moins de dette, pour le renforcement des évaluations externes et l'augmentation du pouvoir d'achat des familles.

Le Mouvement citoyens genevois appelait de ses vœux une politique plus raisonnable, ce que le Conseil administratif a semblé ignorer avec sa première mouture de budget. Il regrette que le Conseil administratif n'ait pas compris, à ce moment-là, le message lui indiquant qu'une inflexion des dépenses était nécessaire. Dès lors, la commission des finances a fait elle-même ce travail, afin de doter la Ville d'un budget conforme à la politique souhaitée par la majorité. A titre d'exemple, on citera la réorientation de l'incubateur de la Chambre de l'économie sociale et solidaire transféré à la Fondetec, le transfert du Fonds chômage au département de la cohésion sociale et de la solidarité ainsi que l'adaptation de sa subvention aux montants accordés pour des projets en 2016 et 2017, enfin l'amélioration de l'entretien des bâtiments, qui s'inscrit dans la politique souhaitée par le Mouvement citoyens genevois. Outre cela, l'objectif du parti était de réorienter la politique culturelle en freinant, par la baisse linéaire de 2% sur les subventions, la hausse perpétuelle des dépenses constatée. Concernant la cohésion sociale, il a pris acte du rapport sur les UAC. Il a indiqué qu'il faisait confiance à la magistrate et lui a demandé de revenir rapidement avec des propositions. Il approuve enfin les décisions prises pour les crèches dans le cadre de ce budget. Il a souligné qu'il était attentif à ne pas doter la Ville d'un budget inflationniste face aux nuages qui s'amoncellent. La menace de la suppression de la taxe professionnelle plane en effet sur la Ville, qui pourrait entraîner la disparition de 120 millions de francs; à quoi s'ajoute le projet de taxer le contribuable sur son lieu de domicile, qui engendrerait une perte de 10 à 20 millions de francs pour la Ville, sans oublier la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), à laquelle nous n'échapperons pas et qui obligera à trouver un taux d'imposition acceptable pour éviter le départ de nombreuses entreprises. Compte tenu des nouveaux défis qui s'annoncent, le Mouvement citoyens genevois souhaitait donner un nouveau *trend* au budget. Il est satisfait du budget retravaillé en commission et il l'acceptera tout en soulignant que ce budget comprend pour 15 millions de francs de recettes aléatoires intégrées par le Conseil administratif.

L'Union démocratique du centre, rejoignant l'essentiel des propos tenus par le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois, a néanmoins regretté que le poste de collaborateur scientifique dédié à la commission des finances n'ait pas été accepté dans le cadre des amendements. Le budget soumis au vote de la

commission présente un boni de 15,5 millions de francs. Ce boni répond aux objectifs de l'Union démocratique du centre, qui souhaitait une fourchette excédentaire de 15 à 20 millions de francs. Elle approuvera donc ce budget.

Au nom de son groupe, une commissaire socialiste a exprimé à la commission le soutien indéfectible du Parti socialiste à ce budget, cohérent et respectueux de ses principes de solidarité et de responsabilité, tant envers les besoins de la population qu'envers des deniers publics utilisés avec intelligence et perspicacité. Le projet de budget que le Conseil administratif unanime a présenté convient tout à fait au Parti socialiste, car il est porteur de perspectives et d'horizons qui incitent la population de la Ville de Genève à une belle cohésion sociale, étoffant l'offre aux familles, soutenant les jeunes dans leur formation, renforçant pour tous et toutes la sécurité, entretenant de manière accrue le patrimoine si indispensable à chacun et à chacune, promouvant l'innovation, tout cela en maîtrisant l'évolution des charges, en améliorant son autofinancement sur le moyen et le long terme, enfin en diminuant drastiquement en tout cas les intérêts de la dette. Les demandes de 21 nouveaux postes sont porteuses de sens et toujours liées à de nouvelles prestations indispensables pour la population: écoles, équipements de quartier, ouverture accrue des casernes ou entretien des collections, par exemple. Les emplois de solidarité (EdS) sont en diminution drastique; le Parti socialiste a remercié le Conseil administratif d'aider à la réinsertion de ces personnes, que ce soit au sein du personnel municipal ou vers d'autres horizons. Conscient du travail considérable du Conseil administratif pour présenter un projet de budget présentant un boni raisonnable de 8,2 millions de francs, à mettre en perspective avec des charges de 1,144 milliard de francs, il ne proposera pas un seul iota de différence au projet du Conseil administratif. Dans un projet de société d'égalité et de diversités, il y aurait encore beaucoup de rêves qu'il conviendrait de confier à la municipalité. Le Parti socialiste s'est dit soucieux que notre Conseil municipal ne travaille pas pour une catégorie de personnes plutôt qu'une autre, en opposant les besoins des familles à ceux des aîné-e-s par exemple, ou ceux des sportifs à ceux des adeptes des espaces verts, ou encore ceux des lecteurs et lectrices fidèles des bibliothèques municipales et de la Bibliothèque de Genève à ceux des personnes en recherche d'emploi au bénéfice des projets d'aide du Fonds chômage. Le Conseil municipal doit garder en tête à chaque instant qu'il travaille au service de toute la population, composée d'hommes, de femmes et d'enfants qui tablent sur sa responsabilité à garantir que l'administration municipale soit présente et solide à chaque moment de leur vie. Pour ce faire, le Conseil municipal leur doit de doter leur administration d'un budget équilibré, solidaire et responsable, en acceptant l'excellent projet du Conseil administratif unanime, qui avait été renvoyé, également de manière unanime, à la commission des finances pour examen le 26 novembre 2015.

Le groupe des Verts était parti de l'idée d'accepter le budget proposé par le Conseil administratif. Or, les choses ont changé au cours des travaux de la com-

mission des finances. Le groupe a dit ne pas comprendre la démarche consistant à actionner la calculette sans prendre en considération les personnes concernées par les choix faits. Les Verts refusent le démantèlement des prestations et ils ont été sidérés des discours tenus par certains élus sur la culture. Ils rappellent que les coupes dans les fonds généraux créeront moins d'emplois et, en conséquence, augmenteront le chômage. Il s'agit d'un mauvais calcul, qui ne tient pas compte de l'apport économique de la culture. Citant l'exemple de la suppression des trois postes de gardiens pour la loge du Carré-Vert, au prétexte qu'il serait plus avantageux de confier cette tâche à des gardiens du Musée d'art et d'histoire (MAH) durant sa fermeture, les Verts soulignent que ces personnes n'ont pas forcément les prérequis exigés par les assurances pour cela et que les coûts de formation sont élevés. Concernant l'école de Chandieu, les Verts considèrent que la suppression des postes approuvée est une aberration, considérant la taille de l'établissement. Dans de telles circonstances, ils ne peuvent que refuser ce budget.

Ensemble à gauche s'est dit catastrophé par la tournure des événements à la commission des finances. Il refusera ce budget, en précisant que le projet de budget présenté par le Conseil administratif ne faisait de toute façon pas l'unanimité au sein du groupe. Ce projet répondait certes aux besoins de la population, mais il présentait des manques. Afin qu'Ensemble à gauche adhère pleinement au projet de budget initial, il aurait notamment fallu que la contribution à la solidarité internationale soit augmentée et que la motion M-1191, «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», soit suivie d'effets. Le groupe était entré en matière en septembre sur le projet de budget, car il souhaitait le travailler dans les commissions. Ensemble à gauche a rappelé son attachement à la création d'emplois et aux prestations à la population, répétant qu'il s'opposait aux externalisations. La droite n'a pas voulu mener ces discussions en commission; Ensemble à gauche en a pris acte et fait le constat qu'on ne pouvait pas entrer dans le vif du sujet en deux jours, ni effectuer un travail de fond. Selon Ensemble à gauche, la droite a montré les muscles et prouvé qu'elle savait calculer; elle n'a pas pris la peine de regarder ce qu'il y a derrière les chiffres. Prenant l'exemple de la culture, il a précisé que la culture s'est construite à Genève sur des années et que la politique culturelle menée sur son territoire rayonne au-delà de nos frontières. De grands talents reconnus ont commencé leur carrière avec de toutes petites subventions. Il n'est certes pas illégitime de poser des questions pour savoir ce qui est fait avec l'argent public versé, cependant Ensemble à gauche constate que la droite a taillé dans des prestations à la population et que deux visions de la société se sont affrontées le 9 décembre 2015 en commission.

La commission a procédé au vote des trois délibérations qui lui étaient soumises et qui figureront dans le détail au *Mémorial*. Le projet de délibération I, qui porte sur le budget administratif et le mode de fonctionnement, a été accepté par la majorité de la commission, à savoir 8 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 2 MCG)

contre 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve). Le projet de délibération II sur les centimes additionnels et le projet de délibération III concernant les emprunts ont également été acceptés par la majorité, avec des votes identiques. A la suite de ces résultats, les groupes Ensemble à gauche et socialiste ont annoncé deux rapports de minorité. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Madame Carron. Avant que nous ne continuions nos travaux, je salue à la tribune du public nos anciens collègues MM. Christian Lopez Quirland, Stefan Kristensen, Marc Dalphin, Pierre Vanek et M^me^ Stéfanie Prezioso. *(Applaudissements.)* Je donne la parole à la rapporteuse de minorité M^me^ Vera Figurek.

M^me^ Vera Figurek, rapporteuse de minorité (EàG). Merci, Monsieur le président. Notre ancienne collègue Ariane Arlotti est également à la tribune. *(Applaudissements.)*

Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe Ensemble à gauche s'associe bien évidemment aux remerciements du président de la commission des finances ainsi que de la rapporteuse de majorité pour le travail fourni par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique, mis sous tension ces dernières semaines au vu de la surcharge occasionnée par notre commission. En effet, M^me^ Heurtault Malherbe et M. Krebs ont assisté à toutes nos séances, et je tiens à remercier également les procès-verbalistes, notamment MM. Gajardo Muñoz et Rey, qui ont travaillé dans l'urgence afin de nous livrer les procès-verbaux, qui ne sont pas publics, puisque les rapports ne sont pas écrits. Etant donné qu'aujourd'hui, samedi 12 décembre 2015, les éléments restent inaccessibles au public, que ce soit sur internet ou dans le *Mémorial*, notre groupe Ensemble à gauche a jugé d'autant plus important qu'un rapport oral de minorité soit présenté pour donner une autre vision de ce qui s'est passé en commission.

Certes, Ensemble à gauche n'était pas totalement satisfait du projet de budget initial, ni de la seconde mouture, car il estimait qu'il manquait des éléments importants. A présent, nous en venons presque à regretter les versions initiales, au vu des coupes opérées à hauteur de 7 millions de francs…

Lors de la séance plénière du 7 septembre 2015, puis du 26 novembre 2015, Ensemble à gauche avait accepté l'entrée en matière et le renvoi du projet de budget en commission dans le but de travailler sur ce budget et d'y insérer des éléments supplémentaires, afin d'assurer des prestations nécessaires à la population et de respecter des conditions de travail dignes pour les travailleurs et travailleuses de la fonction publique municipale ainsi que du secteur subventionné.

Or, la politique de la majorité cantonale de droite, qui s'est efforcée de proposer des baisses de rentrées fiscales, année après année, en faveur des personnes les plus favorisées et des entreprises, a généré des baisses de rentrées fiscales de près de 800 millions de francs, 772 millions de francs au niveau du Canton. La Ville de Genève a également subi cette baisse de rentrées fiscales par ricochet. De plus, les politiques sociales et culturelles de la droite cantonale ont eu pour conséquences un désengagement de l'Etat et un report de charges sur les communes. La Ville de Genève a donc déjà écopé des conséquences de la politique antisociale cantonale. Mais voilà qu'à présent la droite municipale, désormais alliée à l'extrême droite, se retrouve largement majoritaire dans notre commune et elle s'est sentie obligée de procéder à des coupes dans le projet de budget municipal.

En commission des finances, les coupes ont été opérées dans les lignes budgétaires de tous les départements. Cela dit, les travailleuses et travailleurs des associations subventionnées, ainsi que les usagères et usagers du secteur social et culturel, ont été attaqué-e-s encore plus lourdement! Ensemble à gauche tient d'ores et déjà à dénoncer ce climat d'injustice et d'insécurité sociale, imposé à une partie de la population qui fait donc face à des conditions de vie toujours plus difficiles, voire à la perte d'emploi et de logement ainsi qu'à la précarité. Dans ce contexte, Ensemble à gauche pense qu'il est encore plus indispensable de tenir compte des revendications de la population, afin d'être au plus près de ses besoins. C'est justement ce rôle de proximité que les communes doivent jouer et nous continuerons par conséquent à réaffirmer que la Ville de Genève et, dans le cadre budgétaire, le Conseil municipal ont le devoir de voter un budget qui réponde aux besoins et aux prestations que la population est en droit d'attendre au niveau social, culturel et sportif, mais également en termes d'aménagement urbain, de sécurité, de logement et d'emploi.

Il est également du devoir des collectivités publiques d'assumer leurs responsabilités d'employeur et de fournisseur de prestations publiques de qualité, ainsi que d'utiliser l'argent public au profit de la population, et non de se soumettre à la dictature des organismes bancaires et financiers. *(Applaudissements nourris de la tribune du public.)*

Le président. Mesdames et Messieurs à la tribune… *(Les applaudissements se poursuivent. Le président frappe la cloche.)* Mesdames et Messieurs, je tiens à rappeler que ce genre de comportement n'est pas acceptable à la tribune. Jouons donc le jeu de la démocratie et respectons le règlement. Je salue encore la présence de notre cher ancien président M. Olivier Baud. *(Applaudissements.)* Je passe la parole à M. François Mireval.

M^me^ Vera Figurek. Je n'ai pas terminé, Monsieur le président… *(Rires.)*

Le président. Excusez-moi, Madame Figurek. Je pensais que c'était le cas. Vous pouvez continuer.

M^me^ Vera Figurek. Je vous remercie. J'en ai encore pour un moment. Je crois savoir que nous avons une heure à disposition…

Le président. Même plus, si vous voulez. Mais ce serait bien de terminer avant 9 h 30, moment où nous prendrons un café…

M^me^ Vera Figurek. Pour Ensemble à gauche, un budget bénéficiaire équivaut à priver la population de prestations indispensables. En effet, notre groupe avait estimé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un budget qui présente un excédent de plus de 8 millions de francs, car cette somme est retirée à la population pour rembourser les banques. Pour cette raison, et dans le but d'intégrer ses priorités politiques dans ce budget, Ensemble à gauche a décidé de présenter des amendements en commission des finances. Par ce rapport de minorité, nous tenons donc en premier lieu à partager nos préoccupations quant à certaines priorités qui demeurent en suspens pour le moment et à les rendre publiques, afin que la population, les associations et les syndicats en prennent connaissance et y travaillent avec nous pour les concrétiser.

A ce stade, nous reviendrons sur les propositions que notre groupe a présentées en commission et qui ont été écartées, ainsi que sur celles que nous avons décidé de proposer dans le courant de l'année 2016, étant donné le climat très hostile rencontré en séances de travail, qui n'a pas permis un véritable débat sur les priorités politiques de chaque groupe, mais qui a tourné surtout autour des coupes de la part de la droite dans les lignes comptables, sans forcément en mesurer l'impact en termes humains.

Durant les travaux de commission, Ensemble à gauche a demandé des renseignements sur les postes de travail dans l'administration municipale afin de veiller à ce que les travailleurs et travailleuses ne soient pas surchargé-e-s ou en sous-effectif. Ensemble à gauche a toujours revendiqué le fait que les collectivités publiques devaient créer de vrais emplois et donc se désengager totalement de l'utilisation de travailleurs et de travailleuses au chômage en fin de droit, en leur proposant au contraire de vrais postes de travail utiles à la collectivité. Nous remercions donc le Conseil administratif, qui partage notre préoccupation et qui a affirmé et concrétisé sa volonté de ne plus engager d'EdS dans l'administration municipale. Ils étaient au nombre de 43 au début du processus et il ne reste en effet plus que huit EdS au MAH, que nous voulons intégrer à la fonction municipale en créant huit postes de travail fixes. Ensemble à gauche tient à relever

que durant les trois soirées de travail avec les magistrats et leurs services, notre groupe a posé un bon nombre de questions au sujet des postes de travail externalisés, c'est-à-dire confiés à des entreprises privées. Nous continuons à affirmer que des textes parlementaires ont été acceptés par le Conseil municipal et que leur mise en œuvre est lente, par exemple en ce qui concerne l'internalisation du nettoyage en Ville de Genève. Au vu de la nouvelle majorité parlementaire clairement à droite et du fait qu'aucun groupe n'a soutenu nos autres amendements, nous avons décidé de reporter cette discussion au courant de 2016, car nous continuerons à travailler pour la mise en œuvre de nos revendications.

Cela dit, force est de constater que des tâches sont externalisées, notamment à la Voirie ou au Service des espaces verts (SEVE), dont l'entretien des parcs et promenades. Malgré nos questions précises au magistrat en charge du SEVE, M. Barazzone, le besoin de postes de travail supplémentaires d'horticulteurs a été nié. Il a également nié que certains parcs étaient moins bien entretenus, ou ne l'étaient pas, faute de personnel. Or, force est de constater que ce n'est pas l'avis de l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices. Il convient de rappeler que des travailleurs et travailleuses ont exprimé à maintes reprises leur inquiétude aux syndicats, qui ont informé les conseillères et conseillers municipaux de cet état de fait en 2015 déjà. Ensemble à gauche reviendra donc sur ce sujet durant l'année 2016.

Pour le département de la cohésion sociale et de la solidarité, nous avons appelé à la création d'un poste de travailleur ou de travailleuse social-e hors murs, demandé depuis quelques années par le Service de la jeunesse, afin de pallier le manque de personnel et donc la surcharge de travail dans ce domaine.

En ce qui concerne la politique de la petite enfance, Ensemble à gauche salue la création de places en crèche supplémentaires pour arriver à l'objectif d'une place par enfant. Il continue à exprimer son souhait de municipaliser les crèches et d'atteindre la gratuité. Cela réglerait le problème de la tarification des places en crèche et donc de l'égalité de traitement des utilisateurs et utilisatrices face à cette prestation. En effet, la gratuité est le système le plus équitable, au même titre que l'éducation doit demeurer gratuite.

Pour ce qui est des subventions, notre groupe avait demandé une augmentation de 25 000 francs de la subvention accordée à l'association Trialogue, afin qu'elle augmente de 25% son poste de juriste, car les demandes des utilisateurs et utilisatrices sont toujours en augmentation. Ce besoin est formulé depuis 2012 par cette association qui s'occupe notamment de renseigner les chômeurs et chômeuses sur leurs droits. Il nous paraissait important d'y répondre, dans l'idée que cette activité d'utilité publique puisse se poursuivre dans de bonnes conditions.

Une autre politique publique qu'il nous paraissait important de renforcer est celle de la coopération internationale. En effet, dans le projet de budget 2016, la part de la solidarité internationale n'atteint que 0,5942% du budget et elle stagne

au même niveau depuis 2013. L'objectif déclaré du Conseil administratif et de l'Alternative de 0,7% du budget dès 2011 reste toujours très éloigné. D'ailleurs, en raison de cette situation, Caritas Suisse vient de demander une hausse non pas à 0,7%, mais à 1% de la part du produit national brut de la Suisse, destinée à la coopération au développement. A l'heure où les conflits armés se démultiplient et où les inégalités Nord-Sud augmentent, il aurait été indispensable d'augmenter la subvention de la Délégation Genève Ville Solidaire, mais également de renforcer les ressources humaines en ce qui concerne la migration. C'est pourquoi, par exemple, nous avons proposé la création d'un poste de facilitateur d'hébergement pour les réfugié-e-s politiques.

Tous nos amendements ont été refusés malgré le fait que les disponibles budgétaires l'auraient permis, au vu d'un budget excédentaire. A cet effet, nous aurions pu également proposer des rentrées fiscales supplémentaires, telles que la suppression des frais de police payés à l'Etat à hauteur de 15 millions de francs. Depuis des années, le Canton exige 15 millions de francs de la commune de Genève de manière injustifiée. Ensemble à gauche avait proposé cet amendement l'année dernière et il avait été refusé. Cette année, un autre groupe l'a proposé et il a également été refusé.

Pour notre groupe, il a semblé important de ne pas oublier tous ces éléments, qui ne sont pas dans le projet de budget, mais que nous aurions souhaité voir y figurer, d'où le premier objectif de ce rapport de minorité. Cependant, au terme du travail effectué en commission, Ensemble à gauche a pris acte du fait que la droite majoritaire ne souhaite pas de prestations supplémentaires et qu'elle persiste à économiser encore davantage.

Dans ce contexte politique, Ensemble à gauche tient à signifier clairement qu'il ne souhaite pas financer des prestations supplémentaires par des coupes de postes de travail ou de prestations existantes. Nous ne voulons pas opposer les besoins des uns aux besoins des autres. Nous jugeons inadmissible de faire croire, ainsi que la droite s'y emploie, que l'on financera une baisse des tarifs de crèche avec le saccage annoncé de la politique culturelle, comme proposé par la droite et l'extrême droite. C'est faux! *(Applaudissements.)* De plus, c'est économiquement absurde. Nous savons que l'argent investi dans la culture produit des effets bénéfiques dans l'économie publique mais également privée, notamment par les retombées positives sur le commerce ou le tourisme, avec un rayonnement au niveau international.

Ce rapport de minorité a pour second objectif de rendre publics le nouveau fonctionnement et la nouvelle méthode de travail imposés par la droite municipale. Le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois ont décidé d'agir de la même manière qu'au Grand Conseil, dans le déni des besoins de la majorité de la popu-

lation, en faisant payer les dégâts de leur politique antisociale aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux utilisateurs et utilisatrices. Notre groupe Ensemble à gauche a été abasourdi par le mode de fonctionnement de la majorité de droite durant cet exercice budgétaire.

Dès le départ, en septembre 2015, la majorité a tout d'abord refusé d'entrer en matière sur un budget présentant un boni de 1 million de francs, demandant au Conseil administratif à majorité de gauche de couper dans le budget. Ensuite, lors de la présentation de la seconde version du budget, en novembre 2015, avec un excédent budgétaire de plus de 8 millions de francs, dû à une rentrée fiscale supplémentaire, la majorité du Conseil municipal est entrée en matière, mais elle a exprimé clairement que sa volonté de couper davantage était encore d'actualité. Dès lors, le remboursement de la dette n'était plus son unique préoccupation. Ses tenants ont enfin révélé leur volonté de couper dans les services publics malgré des rentrées supplémentaires et donc un budget excédentaire! Par conséquent, Ensemble à gauche a proposé le renvoi du projet de budget aux commissions spécialisées chargées respectivement de la culture, du sport, du social, de la sécurité, des travaux, etc. afin d'examiner le budget de manière détaillée. La majorité du Conseil municipal a refusé, car les manœuvres de la droite municipale nous avaient fait perdre un temps précieux et elles nous ont contraints à travailler dans l'urgence. Nous avons donc eu trois soirées – 1er, 2 et 7 décembre 2015 – pour poser toutes nos questions en commission des finances, au lieu des trois mois dont nous disposions par le passé pour le faire dans toutes les commissions spécialisées. Les rapports de commission ont dû être préparés entre le 9 et le 10 décembre 2015, afin d'être rendus lors de la séance d'aujourd'hui, le 12 décembre.

Cela démontre bien que la volonté de la droite municipale n'est pas d'avoir un réel débat avec une vision à long terme sur les politiques publiques en matière sociale ou de culture, notamment, mais bel et bien celle d'appliquer des mesures économiques, parfois sans savoir ce qu'elles impliquent concrètement pour tous et toutes, et surtout pour les femmes et les hommes en situation précaire et qui ont donc besoin de prestations de qualité et de soutien public pour pouvoir vivre dans la dignité. Durant les auditions des magistrats et de leurs services, aucune question de la droite n'a consisté à demander quel serait l'impact concret des coupes budgétaires au niveau du maintien des prestations ou des postes de travail ou encore de la qualité de vie. Au contraire, c'est l'aspect économique, comptable, qui a été privilégié. Et voilà que lors de la dernière séance de commission, à savoir le mercredi 9 décembre, trois jours avant la séance plénière, un bon nombre de coupes de la droite municipale ont été faites globalement, sans même détailler ou nommer ce que cela toucherait en termes de postes de travail ou de prestations à la population.

Pour exemple, je ne citerai que deux moments emblématiques de ce coup de force. En matière de fonds culturels, lors de la présentation de son amendement

visant à couper 10% dans les fonds généraux, le représentant du Parti libéral-radical semblait découvrir que les acteurs culturels présentaient leurs projets à des commissions d'attribution, au même titre que s'ils demandaient une subvention, et qu'il ne s'agissait pas de fonds en plus des subventions mais souvent de subventions aux projets mêmes qui prendront place dans les théâtres, les festivals ou les institutions culturelles subventionnées. De même, les amendements du Parti démocrate-chrétien consistant à supprimer deux postes de RBS sur les trois prévus, soit pour la conciergerie et le nettoyage notamment, sont incompréhensibles: la Ville doit-elle ouvrir le 1er septembre 2016 l'établissement de Chandieu, qui est une très grande école comprenant plusieurs bâtiments ainsi qu'une salle de gymnastique et une piscine ouvertes au public, avec un seul poste de travail? Est-ce à dire que les utilisateurs, les utilisatrices et les élèves vivront dans la poussière et l'insécurité? que les normes d'hygiène ne seront pas respectées? *(Applaudissements.)* La réponse de la droite à cette interrogation a été que nous pourrions externaliser cette prestation. Or, notre groupe ne souhaite pas qu'un nouvel établissement public ouvre sans les ressources humaines nécessaires à son fonctionnement.

Ensemble à gauche souhaite dénoncer l'attitude irresponsable des groupes de droite représentés en commission des finances, qui ont coupé à la hache dans les postes de travail des secteurs associatifs et subventionnés, sans motif valable, et qui ont opéré une diminution linéaire de 2,5% sur le fonctionnement des départements de manière transversale, sans s'occuper des personnes qui se trouvent derrière les lignes comptables ou des services à la population.

Mais encore pire! La situation est grave; preuve en est la mobilisation des acteurs et actrices culturel-le-s, qui a déjà débuté. *(Applaudissements à la tribune.)* Nous voulons souligner que la majorité de droite a créé une inégalité de traitement dans cette casse sociale. En effet, ces commissaires ont opéré une coupe linéaire de 2% sur les associations, mettant à mal le tissu associatif, le milieu culturel et les prestations sociales aux plus démuni-e-s.

Le président. Madame Figurek, je vous prie d'attendre. Une banderole a été déployée à la tribune. Pouvez-vous la ranger, Mesdames et Messieurs? Autrement, je serai obligé de vous faire évacuer. Merci. Vous pouvez continuer, Madame.

Mme Vera Figurek. Merci, Monsieur le président. Mais, dans le carnage programmé de la droite, celle-ci a décidé d'épargner certaines institutions ou associations de leur coupe de 2%, sans cohérence politique! Par exemple, en politique culturelle, les élu-e-s de la droite ont épargné le Grand Théâtre, mais pas l'Orchestre de la Suisse romande. Dans le social, ils ont épargné la petite enfance, mais pas les ludothèques ou le parascolaire. Ils ont épargné les sports,

mais pas la culture ou le social. Et, pour couronner le tout, la droite municipale a estimé que la culture indépendante devait être pénalisée encore davantage, coupant à hauteur non pas de 2%, mais de 10% dans les fonds généraux de la danse, de la musique, du théâtre, du cinéma et de l'édition. *(Huées.)*

Alors même que le budget initial était excédentaire à hauteur de plus de 8 millions de francs, que les mécanismes salariaux étaient versés, que les prestations à la population en matière culturelle et sociale étaient maintenues, la majorité de droite a transformé le projet de budget, au sortir de la commission, en un budget antisocial, déclarant la guerre au social et à la culture et précarisant encore davantage non seulement les plus faibles, mais tous et toutes! La droite municipale applique une politique d'austérité à une collectivité publique qui a des finances saines et un projet de budget bénéficiaire… Ensemble à gauche se bat et continuera à se battre contre cette politique antisociale et inégalitaire, qui vise à générer des tensions et une insécurité sociale, à démanteler les services publics au profit du secteur privé, sans même se soucier des conséquences graves dans le quotidien de la population. Nous sommes bien loin d'une volonté de partenariat social, mais au contraire face à une volonté de créer des privilèges, d'opposer une partie de la population à une autre et donc de susciter inégalités et insécurité sociales.

Ensemble à gauche est très inquiet car, dans leurs déclarations finales sur leur prise de position et leurs priorités politiques, tous les représentants des groupes de droite – Parti libéral-radical, Parti démocrate-chrétien, Union démocratique du centre, Mouvement citoyens genevois – ont annoncé que cette première année d'exercice budgétaire n'était que le début et que l'avenir sera encore plus marqué par les coupes budgétaires, puisqu'il faudra économiser encore davantage… Ensemble à gauche a bien compris que tout cela se fera sur le dos des plus faibles et de la majorité de la population. Tout à l'heure, nous avons entendu la rapporteuse de majorité lire la liste des amendements de commission. Nous avons entendu beaucoup de «diminution» et de «suppression». Voilà les priorités de la droite et de son extrême!

Pour tous ces motifs, Ensemble à gauche refusera ce budget antisocial, sorti de commission avec des coupes, accumulées par la droite, à hauteur de 7 millions de francs environ, faisant passer le boni initial de 8 194 079 francs à un budget avec 15 533 869 francs d'excédent budgétaire. Lors du renvoi de ce projet de budget en commission, un représentant de l'Union démocratique du centre avait annoncé que la droite le ferait revenir en séance plénière amaigri de 15 à 20 millions. C'est chose faite. Mais Ensemble à gauche avait également annoncé à ce moment-là que, si des coupes injustifiées étaient opérées, il n'accepterait pas le budget et s'engagerait à lancer un référendum populaire avec toutes les forces politiques, syndicales et associatives qui uniraient leurs efforts dans cette lutte! Eh bien, nous sommes prêtes et prêts à lancer le référendum! *(Applaudissements nourris de l'Alternative et de la tribune.)*

Le président. Nous poursuivons nos travaux. Veuillez ne pas trop manifester votre joie, Mesdames et Messieurs. Le RCM est précis: on ne peut pas se comporter comme ça à la tribune. Essayons de jouer le jeu de la démocratie! *(Rires et exclamations.)* Nous ne sommes quand même pas au cirque Knie… Merci! Pour des raisons d'organisation et d'écologie, je demande aux chefs de groupe s'ils ont encore des amendements à déposer. Nous en avons reçu 15 pour l'instant et nous allons les photocopier. Je donne la parole au rapporteur de minorité, M. François Mireval.

M. François Mireval, rapporteur de minorité (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste aurait souhaité pouvoir accepter le projet de budget 2016 sans aucune retouche, d'une part par respect pour le travail réalisé au Conseil administratif et d'autre part par respect pour le consensus unanime qui s'en est dégagé. Ce consensus unanime est signe important de cohésion gouvernementale, et cette cohésion est une valeur aussi importante aux yeux du Parti socialiste, parti gouvernemental, que la cohésion sociale dont nous nous préoccupons au quotidien dans la Cité. Les priorités du Conseil administratif, à savoir les familles, les jeunes, la sécurité, le patrimoine, l'innovation, la maîtrise des charges, sans être entièrement les nôtres, nous conviennent.

Nous constatons que, depuis des années, le budget de la Ville est géré avec rigueur, transparence, sens des responsabilités et cohérence. Ce n'est, bien sûr, pas seulement le Parti socialiste qui le dit, mais aussi l'agence de notation financière Standard & Poor's, dont les critères sont pourtant clairement néolibéraux. Elle félicite par exemple la magistrate chargée des finances pour sa «maîtrise forte des dépenses de fonctionnement». L'expression revient même deux fois sous la plume de l'agence; je ne résiste donc pas au plaisir d'en faire autant et je la répète donc: «maîtrise forte des dépenses de fonctionnement». L'agence de notation relève également le «contrôle étroit des charges à caractère général», ainsi que la «gestion prudente de la dette et de la trésorerie». Mais le Parti libéral-radical est-il seulement capable de comprendre cette littérature néolibérale? L'a-t-il seulement lue, quand bien même elle a été distribuée ici en séance? Il en découle clairement qu'aucune modification du projet de budget n'est nécessaire, qu'elle vienne de droite ou d'ailleurs. C'est ce que le Parti socialiste vous propose, avec son sens des responsabilités.

Par ailleurs, le Parti socialiste dénonce le mouvement de grève budgétaire de la droite municipale sur l'étude du projet de budget présenté au Conseil municipal début septembre. La non-entrée en matière, décidée par la droite dilatée, celle qui correspond à une alliance contre nature allant du Parti démocrate-chrétien au Mouvement citoyens genevois, équivaut en effet à un refus de se mettre au tra-

vail sur ce premier projet de budget, et un arrêt de travail équivaut juridiquement à une grève! De son côté, l'agence Standard & Poor's qualifie ce comportement de cause de «tensions». Ce comportement de la droite dilatée pourrait donc nuire aux appréciations économiques portées sur la Ville…

Quand le mot d'ordre de grève a été levé et que la droite a enfin accepté de se retrousser les manches pour travailler, la commission des finances n'a pu avoir que quatre séances en tout et pour tout, réparties sur deux petites semaines, pour prendre connaissance du projet de budget, se l'approprier, l'étudier, auditionner chacun des cinq magistrats (séparément d'abord, tous ensemble ensuite), les interroger sur leurs choix politiques et la gestion de leur département, demander des précisions ponctuelles sur certaines lignes budgétaires, envisager des amendements, les rédiger, les déposer en commission des finances pour en discuter et les approuver ou non.

Les amendements qui seront discutés ici aujourd'hui correspondent pour la plupart à des coupes linéaires d'un certain pourcentage dans les montants proposés par le projet de budget initial. Ce procédé est simpliste, ce procédé est irresponsable, ce procédé est arrogant. Il révèle surtout l'incapacité de la droite dilatée, allant du Parti démocrate-chrétien au Mouvement citoyens genevois, rappelons-le, à effectuer de vrais choix politiques autour d'une vision citoyenne de la Ville. *(Applaudissements.)* De plus, cette absence de perspective citoyenne à long terme s'accompagne d'une myopie affligeante: pour cette droite dilatée, tout semble se cantonner à quelques tableaux de chiffres, autour desquels elle se gargarise de poncifs dogmatiques et éculés, répétés comme des mantras à longueur de séance, tels que «la dette, la dette, la dette!». *(Applaudissements.)* Quel peut bien être leur projet social et sociétal, quand les élus de cette droite dilatée oublient qu'ils ont affaire à des citoyennes et des citoyens, à des familles et à des associations engagées dans le monde réel, qui vit, ou parfois survit, bien au-delà des tableaux de chiffres?

Les coupes linéaires proposées, si elles sont acceptées ici, signaleront d'abord un échec de la non-politique de la droite. Elles nuiront ensuite au fonctionnement même de l'administration municipale. Plus grave, elles prétériteront les prestations que la Cité fournit à sa population. Pire encore, elles signaleront au monde associatif, culturel en particulier, que la droite dilatée, du Parti démocrate-chrétien au Mouvement citoyens genevois, méprise les bénévoles et leur travail inlassable dans tant de domaines: les arts et les cultures, la mobilité, le logement, le social, l'aide aux jeunes, aux familles, aux aînés, aux migrants, et d'autres encore. Cette droite dilatée est obsédée par un dogme aveuglant, celui de l'autofinancement des investissements. Du coup, elle refuse d'admettre l'évidence, maintes fois démontrée pourtant, celle d'un autofinancement de la Ville supérieur de 100% sur les dix dernières années! Ces coupes à la hache créent en réalité une dette cachée qui pèsera sur nos enfants. Ce qui n'est pas fait aujourd'hui par les collectivités

publiques en matière de lien social, de cohésion et de qualité de vie se paiera plus tard, et bien plus cher.

Il est importantissime de rappeler encore, ici et maintenant, que c'est bien le Conseil administratif unanime qui nous a proposé ce projet de budget. L'unanimité signifie bien sûr que le magistrat du Parti démocrate-chrétien y souscrit également. Ce conseiller administratif du Parti démocrate-chrétien a approuvé ce projet de budget avec ses quatre collègues, parce que ce projet répond aux priorités affichées traditionnellement par le Parti démocrate-chrétien, notamment par le soutien aux familles, par la création de nombreuses places de crèche, par le soutien à la formation des jeunes ou encore par le renforcement de la sécurité par l'engagement de personnel au SIS.

Malheureusement pour ses électeurs et ses électrices, au moment de proposer et de voter des amendements en commission des finances, ce masque si attrayant du Parti démocrate-chrétien est tombé et c'est un tout autre visage qui est apparu. *(Commentaires.)* En effet, pour chacun des choix qui lui ont été offerts en commission des finances, le Parti démocrate-chrétien a préféré le Mouvement citoyens genevois aux futures places de crèche. Il l'a préféré aux jeunes; il l'a préféré aux familles; il l'a préféré aux aînés; il l'a préféré à la cohésion sociale; il l'a préféré à l'accès à l'emploi; il l'a préféré à l'accès à la culture; il l'a préféré au soutien aux chômeurs! *(Applaudissements de la tribune.)* Et pourtant, c'était bien en s'opposant prétendument au Mouvement citoyens genevois que le Parti démocrate-chrétien avait réussi à gagner les seuls sièges conquis par la droite aux élections municipales de ce printemps… En d'autres termes, dès la première occasion qui lui a été offerte, le Parti démocrate-chrétien a trahi ses électeurs et électrices, ainsi que ses promesses faites à la population! Peut-être même a-t-il trahi ses propres élus… *(Applaudissements.)*

Quelques exemples concrets illustrent clairement ces multiples trahisons. Trahison pour les crèches: la réduction linéaire des tarifs profitera essentiellement aux familles les plus aisées, celles qui n'auraient aucun besoin d'un tel rabais. De plus, cette mesure coûte 2,2 millions de francs en 2016, car elle serait appliquée seulement dès septembre, à la rentrée scolaire, mais elle coûtera plus de 7 millions de francs en 2017, lorsque toute l'année sera concernée. Ce faisant, le Parti démocrate-chrétien et le Mouvement citoyens genevois enterrent ensemble l'idée même de toute nouvelle place de crèche, pour ne favoriser que les hauts revenus! *(Applaudissements.)*

Trahison pour l'accès à la culture: tandis que le magistrat chargé de celle-ci développe depuis quatre ans une politique claire, et affichée dans une feuille de route qu'ils n'ont jamais remise en question, le Parti démocrate-chrétien et le Mouvement citoyens genevois soutiennent ensemble une coupe aveugle et linéaire de 2% dans les subventions culturelles, ce qui touche au cœur de nom-

breux acteurs du tissu associatif, travaillant par exemple dans les domaines des musiques de toutes sortes, des compagnies de danse ou de théâtre régulièrement honorées de récompenses nationales et internationales, et même des activités sportives pour les jeunes et pour les aînés. *(Protestations.)*

Le président. Mesdames et Messieurs, j'aimerais que le rapporteur puisse aller jusqu'au bout de son intervention. Cela vaut pour tout le monde.

M. François Mireval. Il s'adjoint à cette trahison une coupe spécifique de 10% sur les fonds généraux dédiés à la création culturelle, soit l'ensemble des petites subventions destinées à soutenir les échanges culturels, les musiques, les danses, les festivals de cinéma, les théâtres, les livres, l'édition et d'autres encore… Des personnalités qui font aujourd'hui la renommée internationale de notre cité ont été ainsi soutenues ces dernières années: Omar Porras, aujourd'hui Grand Prix suisse du théâtre, Joël Dicker, soutenu pour son premier roman, Brigitte Rosset, Gilles Jobin et bien d'autres encore.

Trahison encore pour le Fonds chômage, amputé de 600 000 francs, qui ne permettra à aucun nouveau projet de réinsertion professionnelle de voir le jour: le Parti démocrate-chrétien et le Mouvement citoyens genevois privent ainsi des petits entrepreneurs, résidant pourtant à Genève, de cette possibilité. *(Commentaires.)* Trahison toujours pour G'innove, supprimé! Comme son nom l'indique, ce programme devait soutenir des projets innovants et liés à la qualité de la vie en ville, que ce soit en termes économiques, sociaux, environnementaux ou culturels. Dans un contexte mondial qui voit poindre dans le développement durable une source de profits économiques et sociaux, une telle suppression est incompréhensible…

De son côté, le Mouvement citoyens genevois prétend défendre les chômeurs et offrir plus de travail aux Genevois, mais que fait-il en réalité? Il coupe dans le Fonds chômage, qu'il devrait au contraire renforcer.

Une voix. C'est faux!

M. François Mireval. Il coupe dans les moyens d'innovation, qu'il devrait au contraire promouvoir. Il oblige l'administration à laisser des postes vacants inoccupés encore plus longtemps qu'aujourd'hui, d'où surcharge pour les autres employés et détérioration des prestations à la population. Là aussi, l'autogoal est manifeste! Autogoal, c'est le mot, car le sport est aussi impacté, comme je l'ai mentionné plus haut.

In fine, pourquoi cette droite dilatée, du Parti démocrate-chrétien au Mouvement citoyens genevois, tient-elle tant à atteindre un boni de 15 millions de francs au lieu des 8 millions de francs proposés par le projet de budget initial? Ce montant de 15 millions de francs a-t-il un caractère sacré pour cette droite dilatée? Mais alors, ce serait considérer que le Parti démocrate-chrétien s'adonne maintenant à l'idolâtrie! Encore un comportement contre nature… Les taux d'intérêt sont si bas actuellement, quand ils ne sont pas négatifs, que renoncer à des emprunts si avantageux n'est que pure idéologie.

Que nous prépare donc ce projet de budget amendé? Il s'attaque à un Etat qui se veut social par les chances qu'il offre à tous et à toutes, à chaque étape de la vie. Il sacrifie des pans entiers de la culture sur l'autel du saint Bénéfice. Il met à mal des projets d'amélioration de la cohésion sociale. Il s'attaque au tissu associatif, un des piliers mêmes de notre démocratie! Il s'attaque enfin à la fonction publique, garante indéfectible du bon fonctionnement de la municipalité et des prestations à la population.

Comme par hasard, toutes les valeurs visées sont incarnées par le Parti socialiste. *(Exclamations.)* Comme par hasard, les magistrats socialistes sont les principaux visés par ces odieux amendements… Au nom de sa responsabilité gouvernementale, au nom de la cohérence avec les valeurs qu'il défend, et au cœur desquelles se trouve la cohésion sociale, au nom du respect du consensus qui a conduit le Conseil administratif à nous proposer unanimement un projet de budget acceptable, le Parti socialiste vous recommande bien sûr de refuser tous les amendements proposés, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements nourris de la tribune.)*

Le président. Mesdames et Messieurs, nous allons prendre la pause qui était prévue. Je vous donne rendez-vous à 10 h 5.

Séance levée à 9 h 35.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3106

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3106

3. Pétitions. 3107

4. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016 (bis) (PR-1158 A/B/C) 3107

Le mémorialiste:
Ramzi Touma